



MILLE-FEUILLE DU CHABBATH

Sélection de feuillets sur la Paracha à imprimer et déguster



Proposé par



Torah-Box



Cette semaine, retrouvez les
feuilles de Chabbath suivants :

	Page
Le feuillet de la Communauté Sarcelles...	3
La Torah chez vous	5
Shalshet News	7
Pa'had David	11
Boï Kala.....	15
Baït Neeman.....	17
Mayan Haim.....	21
Koidinov	25
La Daf de Chabat.....	26
Autour de la table du Shabbat.....	30
Haméir Laarets.....	32
Bnei Shimshon	36



Torah-Box

Le feuillet de la Communauté Sarcelles

Dvar Torah

KI TETSÉ

«Quand tu sortiras en guerre contre tes ennemis... Et que tu leur feras des prisonniers; si tu remarques, dans cette prise, une femme de belle figure, qu'elle te plaise, et que tu la veuilles prendre pour épouse... Si un homme possède deux femmes, l'une qu'il aime, l'autre qu'il méprise... Si un homme a un fils désobéissant et rebelle...» (Dévarim 21, 10-21). La juxtaposition de ces trois premiers sujets de notre Paracha est expliquée comme suit par Rachi: «S'il l'épouse (la femme captive de belle apparence), un jour viendra où il la haïra..., et un jour viendra où il engendrera avec elle un fils désobéissant et rebelle. Voilà pourquoi ces [trois] paragraphes se suivent les uns les autres.» Ainsi, les malheurs de cet homme, sont la conséquence directe de sa décision d'épouser une captive non-juive sous l'impulsion de son Yétser Hara. Aussi, une infortune subie par l'homme peut-elle parfois être la conséquence d'une précédente circonstance malheureuse. Cependant, la cause première des calamités qui affligent la vie humaine est un comportement fautif ou distant de la sainteté. C'est pourquoi, l'origine des souffrances de l'homme est souvent mal saisie. Nous devons en revanche toujours avoir à l'esprit cette réflexion du Prophète Jérémie: «De la bouche du Supérieur n'émanent ni les maux ni les biens?» (Ekha 3, 38), que Rachi interprète en ces termes: «Tout homme devrait se lamenter sur ses péchés, car ce sont eux qui attirent le mal sur lui... Le mal arrive à celui qui commet le mal, et le bien à celui qui

fait le bien. Par conséquent, pourquoi un homme devrait-il être en colère, si ce n'est à propos de ses péchés?» Aussi, nos Sages ont-ils enseigné (Bérakhot 5a): «Si une personne voit que des souffrances lui sont arrivées, elle doit examiner ses actions... Si elle a examiné ses voies et n'a trouvé aucune transgression pour laquelle ces souffrances étaient appropriées, elle peut attribuer ses souffrances à un manquement dans l'étude de la Thora (Bitoul Thora).» Durant le mois d'Eloul, nous devons faire un examen de conscience ('Héichbon Néféch), rechercher les carences de notre Service divin en vue d'amender ce qui a besoin de l'être, de substituer aux déficiences les qualités correspondantes, de s'élever à un niveau supérieur à celui de l'année écoulée, et d'avancer de «victoire en victoire» dans tous les domaines touchant la bonté et la sainteté. C'est d'ailleurs le sens du nom de ce mois (אלול – Eloul) qui s'apparente à la traduction araméenne d'Onkélos du mot ויתרו (Véyatourou) [ils (les Méraglim) explorèrent (la terre de Canaan)] ויאללון (Vi-aléloun). L'«exploration» de nos actes en cette fin d'année, suivie du renforcement de notre attachement à Hachem, conduira inexorablement à réalisation des paroles prometteuses du refrain (Piyout A'hot Kétana de Roch Hachana): «Que l'année se termine avec ses malédictions (les souffrances endurées par l'homme)... Et que commence l'année avec ses bénédictions».

Collel

«Pourquoi est-il interdit de labourer avec un bœuf et un âne, attelés ensemble?»

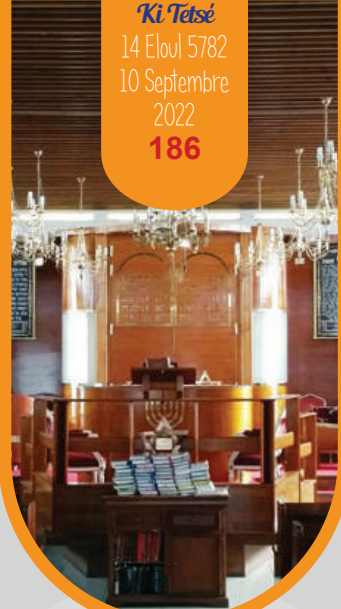
Le Récit du Chabbat

Il y a à peu près quatre cents ans vivait en Italie Rabbi Chemouël Laniado. C'était un disciple proche de notre maître Rabbi Yossef Caro, auteur du «Choul'han 'Aroukh». On l'appelle également «Ba'al HaKélim» du nom de ses livres qui portent tous des noms qui comportent le mot «Kéli»: Kéli Yakar, Kéli Hemda et Kéli Paz. (A ne pas confondre avec Rav Chlomo Ephraïm Ben Aaron Luntschitz, le Rav de Prague qui succéda au Maharal et auteur du commentaire sur la Thora nommé «Kéli Yakar»).

לעילוי נשמות

à Sassi Ben Fredj Atlani à Esther Bat 'Hanna Assayag à Dan Chlomo Ben Esther à Meyer Ben Emma à Fraoua Bat Nona à Saouda Mazal Bat Aouicha Marciano à Haziza Bat Sol Ovadia à Méir Ben Marcelle Mazal Tubiana à Moché Aboumrad Ben Chlomo

Ki Tetsé
14 Eloul 5782
10 Septembre
2022
186



Horaires de Chabbat



Hadlakat Nerot: 19h58

Motsaé Chabbat: 21h03



1) Il est certain que le fait de réciter les Séli'hot en étant seul, sans la présence d'une assemblée de dix Juifs, est aussi une bonne chose, car Hachem écoute également la prière du Ya'hid; or, les Séli'hot sont des supplications et des demandes que nous formulons auprès d'Hachem, afin qu'Il nous ramène à Lui dans un repentir sincère, qu'Il nous pardonne nos fautes, et qu'Il renouvelle pour nous une bonne année. Cependant, il y a quelques passages des Séli'hot qu'une personne ne peut pas dire lorsqu'elle est seule.

2) En effet, concernant la récitation des «Treize Attributs de la Miséricorde Divine» (Hachem, Hachem, E-l Ra'houm Vé'hanoun... qui sont inclus dans le passage de «Vaya'avor»), le Tour Choul'han Aroukh (Orakh 'Haïm 565) rapporte au nom de Rabbénou Natan Gaon qu'un particulier ne les récite pas sans la présence d'un Minyan. Maran Beth Yossef (Orakh 'Haïm 565, 5), tranche selon cette opinion, mais ajoute qu'on peut les dire comme une personne qui lit la Thora, c'est à dire avec les Ta'amim.

3) Pour les passages des Séli'hot composés en araméen, comme Ra'hamana, De'ané Le'aniyé, Ma'hé Ou-Massé, certains «décisionnaires» (Poskim) tranchent que la personne seule n'est pas autorisée à les dire. La raison réside dans le fait que lorsque les Juifs sont réunis en assemblée (Minyan), la Chékhina réside parmi eux, et leurs prières accèdent directement à Hachem, mais lorsqu'une personne du Peuple Juif est seule, la Chékhina ne l'accompagne pas, et elle a alors besoin de l'aide des Anges du Service Divin pour que sa prière soit acceptée (voir Chabbath 12b). Or, étant donné que les Anges du Service Divin ne comprennent pas l'araméen, la personne qui se trouve seule ne doit pas exprimer ses demandes personnelles en araméen, mais plutôt utiliser le meilleur moyen dans cette situation, en exprimant ses demandes et supplications en hébreu.



Il est enseigné dans notre Paracha: «**Le jour même, tu lui remettras son salaire** בְּיוֹמוֹ תִּתֶּן שְׂכָרוֹ (BéYomo Titen Sékharo) avant que le soleil se couche; car il est pauvre, et il attend son salaire avec anxiété. Crains qu'il n'implore contre toi le Seigneur, et que tu ne sois trouvé coupable» (Dévarim 24, 15). C'est un Commandement de la Thora que de payer le travailleur dans le jour même où il a effectué son travail. S'il l'a effectué le soir, on a jusqu'au lendemain dans la journée pour lui payer. On apprend que celui qui retient le salaire de l'employé et comme s'il lui enlevait son âme, la vie; car pourquoi est-il monté sur l'arbre et a risqué sa vie, n'est-ce pas pour gagner son pain? [Baba Metsia 112a]. Aussi fera-t-il attention d'accomplir cette Mitsva: «**Le jour même, tu lui remettras son salaire**», car c'est une grande Mitsva puisque le travailleur donne son âme pour ce salaire [Hida]. L'Éternel veut que nous développions en nous les sentiments de pitié et de bonté, afin d'assurer à chaque être humain ce qu'il lui faut, à l'heure du besoin. C'est ainsi que nous mériterons nous-mêmes de bénéficier de ses bienfaits [Séfer Ha'hinoukh]. Notre verset fait référence à la récompense des Temps messianiques relative au Service Divin accompli dans ce Monde-ci: «**Puisque chaque Juif a la capacité d'amener la Délivrance** (comme l'enseigne le Rambam – Lois de la Téchouva 3, 4 – lorsqu'il écrit que n'importe quelle Mitsva peut déclencher la délivrance pour le monde entier), il y a donc aussi aujourd'hui pour chaque Juif la récompense qui appartient aux Temps messianiques, et il ne lui reste qu'à la dévoiler à travers l'ajout d'une bonne action» [Likouté Si'hot]. Notre verset indique aussi à quel point il est vital d'attendre la Guéoula et de réclamer de l'Éternel qu'il hâte notre Délivrance. En effet, se référant à notre verset, le 'Hafets 'Haïm déclare: «**C'est plusieurs fois par jour que nous demandons la Délivrance. Toutefois, la seule requête ne suffit pas. Il faut exiger la Délivrance, à l'instar de l'ouvrier qui réclame son salaire. La Loi étant que s'il ne le réclame pas, rien n'oblige à le payer le jour même** [Baba Metsia 112a]. C'est dans cet esprit que nous devons réclamer notre Délivrance.» Les initiales des trois mots בְּיוֹמוֹ תִּתֶּן שְׂכָרוֹ («Le jour même, tu lui remettras son salaire») forment le mot שְׁבַת (Chabbath). Ceci indique symboliquement que si l'on s'occupe sérieusement de la Thora en semaine (le Service Divin: Thora et Mitsvot), on profite de la נְשִׁמָּה יְהִי (Néshama Yétéra – l'âme supplémentaire du Chabbath) – symbole de la récompense Divine. Et c'est le grand avantage du Chabbath, que de faire rayonner sa bénédiction sur les jours de la semaine. Deux histoires: 1) On dit au nom du Arizal que, quand il avait un journalier qui travailler chez lui, il faisait l'impossible pour trouver les sommes nécessaires à le payer avant la prière de Min'ha. Il ne la récitait pas aussi longtemps qu'il n'avait pas payé, car comment aurait-il pu réciter la «Amida» (prier devant Hachem) alors qu'il n'avait pas encore accompli cette Mitsva. 2) On raconte l'histoire suivante à propos du 'Hafets 'Haïm: un jour qu'il avait prévu de se rendre à Varsovie ville fort éloignée de Radin, sa ville de résidence, les conditions météorologiques s'annonçaient particulièrement difficiles: les routes étaient recouvertes d'une épaisse couche de neige. Soudain, on s'aperçut que son manteau de fourrure était déchiré et devait être réparé pour pouvoir être porté. On demanda à un enfant d'apporter le manteau à un couturier, en lui demandant de spécifier qu'il y avait urgence! Très vite, l'enfant revint avec le manteau recousu. Le 'Hafets 'Haïm l'enfila, se sépara de sa famille et prit la route. Alors que le cocher entraînait dans l'enceinte de la gare, à sa grande stupéfaction, le 'Hafets 'Haïm lui demanda de faire demi-tour. «**Mais pourquoi donc, après un chemin si difficile? Le train pour Varsovie est déjà là!**» s'étonna le cocher. Le 'Hafets 'Haïm lui répondit: «**J'ai oublié de payer le couturier pour son travail; nous devons vite faire demi-tour afin que je lui donne son salaire et ce, avant que le soleil ne se couche! Notre Thora nous oblige à payer notre dû le jour même**». Le cocher proposa alors d'être l'envoyé du 'Hafets 'Haïm et de remettre l'argent en question au couturier. Mais le 'Hafets 'Haïm refusa; il voulait en personne accomplir la Mitsva selon les termes du verset: «**Le jour même, tu lui remettras son salaire**»

Pourquoi Rabbi Chemouël Laniado a-t-il donné ces noms à tous ces livres? A cause de l'histoire suivante: le maître de Rabbi Chemouël, Rabbi Yossef Caro, le respectait et l'aimait beaucoup. Il l'envoya servir comme Rav en Irak. Rabbi Chemouël Laniado monta sur le bateau et fit la connaissance d'un commerçant qui transportait de nombreux récipients (Kélim) remplis de poissons. Il les surveillait attentivement afin qu'il ne leur arrive aucun dommage. Au milieu du voyage, le marchand de poissons mourut subitement, laissant derrière lui tous ces récipients remplis de poissons. Au début, le capitaine pensa les jeter à la mer, car qu'allait-il en faire? Qui voudrait d'une cargaison de poissons? Il n'était pas marchand de poissons! Mais ensuite, il se dit qu'il serait dommage de ne pas en profiter et les offrit à la vente pour un prix dérisoire. Personne ne voulut les acheter à l'exception de Rabbi Chemouël Laniado qui pensait, par cette action, aider le capitaine. Les autres voyageurs s'en étonnèrent mais il n'y prêta aucune attention. Il acheta donc les poissons et retourna à l'étude de la Thora. Dans sa concentration, il ne vérifia même pas le contenu des tonneaux avant d'arriver à terre. Quand il descendit du bateau, il y jeta un coup d'œil. Le spectacle qu'il eut alors sous les yeux le bouleversa: seule la couche supérieure était remplie de poissons. En dessous, les récipients étaient remplis de pierres précieuses. Rabbi Chemouël Laniado arriva en Irak avec une grande fortune, et en souvenir de la bonté qu'Hachem lui avait manifesté, il donna à tous les livres qu'il écrivit le nom de «Kélim»

Réponses

Il est écrit: «**Ne laboure pas avec un bœuf et un âne, attelés ensemble**» (Dévarim 22, 10), Rachi précise: «**Il en va de même pour toutes les espèces existantes qui sont différentes. Et il en va de même si on les mène harnachés par paires pour transporter quelque fardeau**» [Baba Metsia 8b]. Outre le fait que cet interdit entre dans la catégorie des préceptes correspondant à la Volonté pure du Roi («Guezérath HaMélekh») [décret du Roi], à l'appui duquel le texte ne donne pas de motifs (voir Rachi sur Vayikra 19, 19), nos Sages ont tenté quelques explications, parmi lesquelles: 1) Le Rambam écrit: «... Il me semble aussi que la défense d'associer ensembles deux espèces, pour n'importe quel travail, a pour motif de nous éloigner de l'accouplement de deux espèces; si donc il est dit: 'Ne laboure pas avec un bœuf et un âne attelés ensemble', c'est parce que, réunis ensemble, ils pourraient quelquefois s'accoupler l'un avec l'autre» [Guide des Egarés III, 49]. 2) La première raison, explique le Ibn Ezra, est qu'Hachem, qui est miséricordieux envers toutes Ses créatures, a pitié de l'âne, dont la force n'est pas celle du bœuf. Conséquence: quand le bœuf et l'âne vont labourer ensemble, le bœuf, dont la force est plus grande, va labourer plus rapidement, et donc forcera l'âne à labourer au-delà de sa capacité - c'est de la cruauté animale. 3) A cette dernière explication, le 'Hizkouni rajoute: «**Le bœuf rumine continuellement et mange, tandis que l'âne ne rumine pas. Conséquence: l'un mange et l'autre jeûne, c'est de la cruauté animale.**» 4) Le Daat Zékénim des Tossafistes écrit de même: «**Car le bœuf rumine et l'âne souffre quand il entend manger le bœuf.**» 5) Le Ben Ich 'Haï nous dit que le bœuf (animal pur) symbolise le Yétser HaTov tandis que l'âne (animal impur) symbolise le Yétser Hara. L'interdiction de «labourer ensemble le bœuf et l'âne» signifierait donc, du point de vue allégorique, qu'il est malsain de chercher un compromis entre nos deux Penchants, disant: «**Je vais à la synagogue pour prier (satisfaisant ainsi mon Yétser HaTov) cependant, je parle inutilement et prononce du Lachone HaRa autour de moi (satisfaisant ainsi mon Yétser Hara).**» [Rapportant à présent l'explication ésotérique de ce Commandement] 6) Le Rama' de Pano [Assara Maamarot, Chikour Dine, II, 8] écrit (au nom du Tikouné Zohar [V, 142a]) à propos du Veau d'Or: «**On dit de lui que sa moitié supérieure avait la forme d'un bœuf broutant de l'herbe, et sa moitié inférieure avait la forme d'un âne. Ceux-ci représentaient deux éléments de la Klipa (forces impures du Mal)... Et sur cet hybride, ils ont dit: 'Voici tes dieux, ô Israël' (Chémot 32, 8).**» Le Zohar [Béchalah, 84b-85a], concernant la raison profonde du Commandement: «**Ne laboure pas avec un bœuf et un âne attelés ensemble**» enseigne de ce fait qu'il est interdit de lier les deux forces impures, à savoir le «bœuf» et l'«âne», car, dit-il: «**Quand elles se joignent, le monde ne peut subsister.**» Aussi, le Mégalé Amoukot [Vaét'hanan 71] expliquant le commentaire du Zohar, écrit-il: «**Ichmaël, superflu d'Abraham dont l'attribut est la Bonté ('Hessed), désigne la Bonté côté Klipa, celle de l'«âne», qui chapeaute trente-cinq Nations à droite. Essav, superflu d'Its'hak dont l'attribut est la Rigueur (Guévoura), désigne la Rigueur côté Klipa, celle du «bœuf», qui chapeaute trente-cinq Nations à gauche. C'est pourquoi la Thora a interdit: 'Ne laboure pas avec un bœuf et un âne, attelés ensemble', car il y a un grand danger à les lier, étant donné qu'il s'agit là de la source de toutes les forces impures des soixante-dix Nations du monde.**» La Thora s'inscrit alors comme la principale arme efficace contre les Klipot du «bœuf» et de l'«âne». Aussi, y trouvons-nous y une allusion dans les propos de nos Sages [Avoda Zara 5b]: «**On enseignait à l'école d'Eliahou: la parole de la Thora doit être pour nous comme ce qu'est le joug pour le bœuf et la charge pour l'âne qui la porte.**» De plus, lorsque les Béné Israël affirmèrent leur acceptation inconditionnelle de la Thora: «**Naassé véNichma נַעֲשֶׂה וְנִשְׁמָע**» («nous ferons et nous écouterons»), ils obtinrent en conséquence, pour eux et pour les générations futures, l'assurance de la protection divine face aux soixante-dix Nations (trente-cinq à Essav עֵשָׂו et trente-cinq à Ichmaël יִשְׁמָעֵאל), ainsi que la promesse de l'annulation de leurs forces maléfiques. Aussi, pouvons-nous remarquer que le mot נַעֲשֶׂה (Naassé – Nous ferons) a la même racine que le nom עֵשָׂו (Essav), et que le mot נִשְׁמָע (Nichma – Nous écouterons) a la même racine que le nom יִשְׁמָעֵאל (Ichmaël). Par ailleurs, les lettres communes aux mots נַעֲשֶׂה וְנִשְׁמָע (Achane - fumée) et les lettres restantes נַח (Ma - 45: valeur numérique du mot Adam qui désigne Israël – «Vous, êtes appelés Adam» [Yébamot 61a]), ceci pour faire allusion à la disparition (en fumée) du Mal des Nations et à l'éternité d'Israël [Gaon de Vilna]

PARACHA KI TETSE 5782

NE HAIS PAS L'ÉGYPTIEN

La Paracha **Ki Tétse** traite d'un grand nombre de sujets et en particulier des réactions du peuple d'Israël envers toutes les nations avec lesquelles il était en rapport, directement ou indirectement. Amalek, l'ancêtre de tous les antisémites connaîtra un traitement particulier. La Torah lui réserve une condamnation perpétuelle.

LE DEVOIR DE RECONNAISSANCE.

Le devoir de reconnaissance est le fondement même de la relation du peuple d'Israël à l'Éternel son Dieu. La Torah et les Prophètes rappellent constamment aux Enfants d'Israël, tout ce qu'ils doivent à L'Éternel pour le remercier pour Sa bienveillance. Remercier l'Éternel pour toutes ses bontés à l'égard de son peuple est tellement important qu'il fallait le graver dans le nom même de ce peuple et dans celui de la terre qui lui était promise. C'est ainsi qu'après la mort du Roi Salomon et le schisme de 930 av., le royaume du Sud prit le nom de Judée, *Yehoudah* de la même racine que "*todah* – merci-" le mot plus courant dans la langue parlée dans le pays d'Israël et partout dans le monde, après celui de *Shalom*, la « paix ». Le royaume du Nord prit le nom d'Israël et fut détruit par les Assyriens en 722 av. Ses habitants déportés en Assyrie, constituèrent les Dix tribus perdues d'Israël, dont on ignore le sort jusqu'à ce jour.

UN « JUIF » C'EST QUELQU'UN QUI SAIT DIRE « MERCI » !

Le nom *Yehoudi*, employé pour la première fois dans la bible à propos de Mordekhai du livre d'Esther, - « *Ish Yehoudi*, un homme juif », qui signifie « de la tribu de Juda », n'a pas été choisi par hasard.

Que signifie *Yehoudah* ? Il faut remonter à la naissance des enfants de Jacob, pour voir surgir ce nom donné par sa femme Léa à son quatrième enfant ; elle dit : « Cette fois, je remercierai l'Éternel » (Gn 29, 35). C'est ce nom, attaché à la notion de remerciement, qui va désigner la descendance du troisième de Jacob/Israël. Un Juif désigne donc, une personne qui, d'une part, porte le Nom de Dieu dans son nom, *yah*, et d'autre part est toujours animé d'une reconnaissance envers Celui et ceux qui lui font du bien. Ce trait de caractère va demeurer permanent au sein de ce peuple singulier au point de devenir une seconde nature.

« NE HAIS PAS L'ÉGYPTIEN ».

Il ne s'agit pas d'histoire ancienne. Ce commandement de ne pas haïr l'égyptien et d'avoir pour lui de la reconnaissance de nous avoir accueilli quand nous en eûmes besoin, est toujours d'actualité malgré la disparition du peuple des Pharaons, et s'applique à tous les autres peuples qui ont accueilli des Juifs depuis leur sortie d'Égypte.

En inscrivant ce commandement parmi les 613 Mitzvot, la Torah a voulu nous montrer combien grand est le mérite de tout bienfait que nous accomplissons vis-à-vis de notre prochain et combien le peuple juif doit être reconnaissant vis-à-vis des nations ou des individus qui lui ont prodigué un bienfait aux jours de ses malheurs.

L'exemple le plus actuel est l'institution du *Yad Vashem* qui attribue le titre de « Juste des nations » à des individus, à des institutions ou même des nations qui ont sauvé des Juifs durant la deuxième guerre mondiale.

Et pourtant l'Égypte ne fut pas un hôtel « cinq étoiles ». Les Enfants d'Israël y ont subi un dur esclavage durant plus de deux siècles, soumis à des travaux exténuants, à l'humiliation, à des exactions, à des sévices corporels et psychologiques. N'aurait-il pas été normal pour les Enfants d'Israël de ressentir une haine éternelle pour ce peuple cruel, capable de jeter leurs nouveaux nés dans le Nil ? Peut-on oublier un tel asservissement ? Et pourtant la Torah nous dit « Ne hais pas l'Égyptien, car tu as séjourné dans son pays, tu as mangé son pain, tu as vécu à ses côtés, tu as bénéficié de son hospitalité, même si plus tard il a changé d'attitude à ton égard » !

Malgré ce dur traitement inhumain, les Hébreux n'oublient pas qu'ils ont été bien accueillis lors de la grande famine en Canaan. L'Égypte est devenu le symbole de tous ces pays hospitaliers pour les Juifs, tout au long de l'Histoire. La Torah elle-même en donne la raison « Ne hais pas l'Égyptien car tu as été étranger en son pays » (Dt 23, 8).

DES NOMS QUI PORTENT LA MEMOIRE DE L'ACCUEIL.

Toutes proportions gardées, les Juifs n'oublient pas qu'ils ont été accueillis et souvent même, qu'ils ont connu des moments de bonheur dans des pays d'où ils ont été expulsés, après avoir été souvent maltraités et même subi des pogroms. Non seulement la haine n'emplit pas leur cœur mais ils emportèrent souvent avec eux les coutumes, la langue, le folklore, même s'ils n'éprouvèrent par la suite aucune envie d'y retourner quand la possibilité leur fut offerte.

Des exemples vivants s'évalent sous nos yeux tous les jours, si nous prenons le temps d'y réfléchir. D'où viennent l'usage encore vivant des langues yiddish, judéo espagnol et judéo-arabe, si ce n'est de la nostalgie d'un certain vécu en terre étrangère depuis la destruction du Temple de Jérusalem. Et même si ces Juifs ont connu des mauvais traitements, de la discrimination, des injustices et souvent aussi des violences inouïes, leur nostalgie est au fond l'expression d'une absence totale de haine dans leur cœur et de reconnaissance pour tous ces pays d'accueil !

Ces langues, dites « juives », sont des langues d'amitié et de reconnaissance et sont comme des petits morceaux de terres étrangères qu'on porte avec soi au fil des siècles comme certains noms qui disent l'origine de telle ou telle famille. Toledano de Tolède, Bamberger de Bamberg, Pragier de Prague, Némirovski de Nemirov, ou comme le titre de tous ces maîtres qui portent le nom de leur ville : Rabbi Nahman de Braslav, Rabbi Lévi Itshaq de Berditchev, Rabbi Menahem Nahoum de Tchernobyl, ... Et bien sûr Rachi de Troyes, Rabbi Issac de Sens, Rabbi Isaac d'Orléans, Rabbi Isaac ben Samuel de Dampierre, Rabbi Moïse de Coucy, Rabbi Yehiel de Paris, Rabbi Samuel Sire Morel de Falaise...

ÉDOM, TON FRERE.

La Torah signale aussi le cas d'Édom : bien qu'il ait brandi l'épée et n'a pas laissé le peuple d'Israël traverser son territoire pour des raisons non précisées, peut-être pour des raisons politiques ou économiques, la Torah dit : « Ne prends pas en haine Édom car il est ton frère », Édom étant l'autre nom d'Esaü, frère de Jacob son jumeau. Par contre, au sujet des Ammonites et des Moabites, la Torah décrète qu'ils ne devront jamais être admis au sein de la communauté d'Israël c'est-à-dire ne jamais contracter de mariage avec eux. La raison est qu'ils sont cruels et sans pitié pour autrui, en rappelant qu'ils ont refusé de l'eau à nos ancêtres dans le désert, agissant ainsi à l'encontre des principes d'amour d'autrui de la Torah.

AMALEK, LE PARADIGME DE L'ANTISEMITE.

Quant à Amalek, il faut effacer son nom de dessous les cieux, c'est-à-dire qu'il faut le combattre pour l'éliminer totalement. Amalek est un lâche qui a attaqué le peuple d'Israël, profitant du fait qu'il était fatigué et exténué à la sortie d'Égypte, sans raison ni profit, uniquement par haine gratuite. Il est le dangereux ancêtre de tous les antisémites qui incitent au crime par lâcheté, profitant du fait que les Juifs sont en minorité et aisément reconnaissables.

Il n'existe pas de compromis ni de pitié avec les antisémites !

En définitive Amalek ayant levé la main sur le Trône divin, l'Éternel est aussi en guerre contre lui de génération en génération jusqu'à rétablir le Trône divin dans toute sa gloire (Ex. 17). Ce sera la victoire sur Amalek et sur l'antisémitisme sous toutes ses formes, qui dépend surtout selon Rachi, des efforts que le peuple juif déploiera pour se rapprocher de son Créateur.

En hommage au Rav Mimoun Ztsa''l qui aimait son prochain quel qu'il soit.



La Parole du Rav Brand

« Une femme ne s'habillera pas de vêtements masculins, et un homme ne revêtira pas d'habits de femme ; car quiconque fait ces choses est une abomination pour D.ieu. Si tu rencontres dans ton chemin un nid d'oiseau... et la mère couve les oisillons ou les œufs... renvoie la mère et prends pour toi les banim (les fils) afin que tu sois heureux et que tu prolonges tes jours » (Dévarim 22,5-7).

Pourquoi ces deux mitsvot sont-elles juxtaposées ? Et pourquoi le verset débute-t-il en parlant des oisillons et des œufs, et termine en disant de prendre les « fils » ?

En fait, une femme qui s'habille entièrement comme un homme (ou vice-versa) risque de se faire passer pour un homme (ou vice-versa), et cela pourrait conduire à l'immoralité (Nazir 59a ; Rachi). Mais il n'est pas interdit à une femme (ou un homme) qui a froid de s'habiller avec un seul vêtement d'homme, à condition qu'on puisse la reconnaître. Cependant, si elle se revêt d'un tel habit pour leur ressembler, c'est interdit (Yoré Déa 182; Chakh, Seif Katan 7). La volonté d'imiter l'autre genre est perverse et malsaine ; cette femme pourrait se sentir homme... et vouloir avoir une relation physique avec une femme... (et vice versa). Concernant le nid d'oiseau, la mère couve « les oisillons ou les œufs », puis la Torah ordonne le renvoi de la mère de manière stupéfiante : elle dit de prendre les banim, les garçons mâles ! La Torah fait peut-être ici une allusion d'une portée insoupçonnée.

En fait, seule la mère des oisillons, et non le père, est visée par cet ordre (Houlin 140b). En fait, Hachem a donné naturellement aux enfants deux parents, et ce n'est pas en vain. L'absence d'un père, qui laisserait à la femme la charge d'élever ses enfants, pourrait entraîner une conséquence dommageable, particulièrement pour les garçons. Cette absence est particulièrement dommageable, si c'est la mère qui accapare le fils, en excluant le père. Si Kaïn devient

assassin, c'est entre autres du fait que sa mère l'a appelé Kain : « car moi avec D.ieu avons acquis ce fils », dissimulant devant son fils l'importance capitale de son géniteur. Pour son développement naturel, le garçon doit pouvoir s'identifier à son père. D'ailleurs, de nos jours, les divorces sont malheureusement devenus trop courants, ce qui ne devait être qu'une solution de dernier recours. Une carence dans ce processus pourrait, dans les cas extrêmes, conduire à une féminisation, au point de vouloir s'habiller comme sa mère... et de souffrir d'une confusion quant à sa masculinité. Dans les éventualités les plus excessives, cela pourrait mener aux perversions, à la volonté de s'attacher à un homme – comme le ferait une femme – ou de changer de genre... Bien que la Torah commence « on a trouvé un nid d'oiseau où la mère couve des oisillons ou des œufs... » elle termine (par allusion) en utilisant un langage adapté aux humains... : « renvoie la mère et prends pour toi les fils... » Parfois, on rencontre une mère qui couve trop ses garçons et exclut le père... Il faut alors à la rigueur qu'un [autre] homme devienne le « tuteur » de ces fils : qu'il les éduque comme un père, en cas d'absence du père biologique...

Quant aux mariages contre nature qui se pratiquent de nos jours de plus en plus, au point qu'on soutient ces couples dans leur folie jusqu'à ce qu'ils donnent naissance à des enfants en utilisant d'autres parents, enfants qu'ils adoptent par la suite... le jour viendra, où les gens se réveilleront de leur léthargie. Ces « parents », ces médecins, et tous ceux qui ont participé à cette aberration devront alors faire face aux incriminations de ses enfants adoptés. Ceux-ci les accuseront, au moins, de leur avoir interdit, pour des desseins égoïstes et pervers, de connaître une vie saine psychologiquement, et leur avoir fait vivre un cauchemar ; voire d'avoir commis un crime contre l'humanité.

Rav Yehiel Brand

La Paracha en Résumé

➤ Nous voyons dans la première montée les sujets de la femme captive de guerre, l'héritage entre les enfants, ainsi que l'enfant

rebelle.

➤ La paracha se poursuit avec les mitsvot suivantes : rapporter l'objet perdu à son propriétaire, renvoyer la mère et récupérer l'œuf, construire une barrière, l'interdit de

mélanger le lin et la laine.

➤ Plusieurs lois concernant le mariage.

➤ Pour conclure une des Parachiyot les plus riches en Mitsvot, plusieurs lois d'argent.

Enigme 1: Selon un avis, il s'agit du prophète Yé'hezkel (Targoum Yé'hezkel Perek 1).

Enigme 2: Non, ce n'est pas intéressant pour le voisin. 2 cas possibles :
a) Sylvain gagne le pari. Le voisin ne gagne rien. Le voisin a donné 20 euros + 10 euros du pari perdu et il reçoit 30 euros en retour. Opération nulle.
b) Sylvain perd volontairement le pari. Le voisin a donné 20 euros mais Sylvain ne lui donne rien en retour. Sylvain perdant le pari, il doit donner 10 euros au voisin. Au final, le voisin perd 10 euros (20-10).

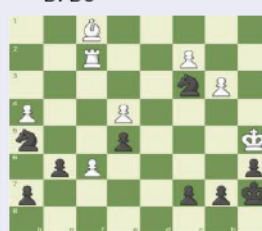
Réponses n°303 Choftim

Enigme 3:

Le « goel hadam » (le vengeur du sang) comme la Torah le dit (19-6): « de peur que le vengeur du sang poursuive le meurtrier lorsque son cœur sera chaud ... ».

Réponse Echec:

(Noirs en 2 coups)
C7C5 peu importe
B7B6



Pour aller plus loin...

1) Il est écrit (21-18) à propos du « ben sorère oumoré » (le fils rebelle) l'expression « énéou chôméa békol aviv ». Comment peut-on interpréter cette expression ?

2) Il est écrit (21-23) : « tu ne laisseras pas son cadavre passer la nuit sur l'arbre mais tu l'enterreras (kavor tikbérénou) le même jour... ».

Que vient nous apprendre la Torah en doublant le verbe « likvor » dans l'expression : « kavor tikbérénou » (enterre, tu l'enterreras) ?

3) A propos de la mitsva d'aider à recharger (redresser la charge) l'âne ou le bœuf (de son frère juif) tombé en chemin, il est écrit (22-4) : « Hakème takime imo ». Pour quelle raison la Torah a-t-elle employé le terme « imo » plutôt que « ito » ?

4) Que nous enseigne la juxtaposition de la mitsva de mettre les tsitsit à un vêtement à 4 coins (guédilim taassé lakh Al arba kanefote kessoutékha, 22-12) au passouk (22-13) dont les premiers mots sont : « ki yika'h ich icha » ?

5) Il est écrit (25-3) : « arbaïm yakénou lo yossif pène yossif léhakoto al élé maka raba vénikla a'hikha léénékha ». Pour quelle raison la Torah continue à appeler l'homme ayant transgressé un interdit (un lav passible de malkout) : « a'hikha » (ton frère), alors qu'il a pourtant commis une faute grave ?!

6) À quel merveilleux enseignement fait allusion le passouk (23-10) déclarant : « ki tétsé ma'hané al oïvékha vénichmarta mikol davar ra » ?

Yaacov Guetta

Pour dédicacer un feuillet :
Shalshelet.news@gmail.com

Ce feuillet est offert pour la Refoua Chéléma de tous les malades

A) Faut-il faire vérifier ses Tefilin ?

B) Faut-il faire vérifier ses Mezouzot ?

A) Le Minhag des gens pieux est de faire vérifier ses Tefilin chaque année au cours du mois de Elloul. Cependant, si l'on a acheté des Tefilin de bonne qualité, chez un Soffer compétent et craignant le ciel, on ne sera pas tenu de les faire vérifier.

Pour les Séfaradim :

Il faudra s'assurer également que les Tefilin soient écrits selon l'opinion du Beth Yossef. En effet, il existe une divergence d'opinion concernant la façon d'écrire les parachiyot, et selon le Choul'han Aroukh (32,36) si l'on n'a pas écrit les Parachiyot selon l'avis du Rambam, cela invalide les Tefilin.

Tandis que le Minhag Ashkénaze est de suivre l'avis du Taz qui diffère de celui du Rambam [Voir Beth Yossef Y.D Siman 288 avec le Mamar Mordekhaï 32,35].

En cas de force majeure, où la seule paire de Tefilin que l'on possède est selon le Minhag Ashkénaze (basé sur le Taz ou le Rama) on les mettra sans bénédiction.

[Caf Ha'Hayime (dans Kol Yaakov 32,168); Chout Ich Maçlia'h 1 Y.D Siman 44 ; Ye'havé Daat 4,3 ; Or Létsione 2 perek 3,7 ; Halakha Beroura 32,148

Les Tefilin des 'Habad ne posent pas de soucis à ce niveau étant donné qu'ils suivent l'avis du Admour Hazakene qui se base sur l'opinion du Rambam].

B) Toutefois, en ce qui concerne les Mezouzot, il est rapporté dans le Choul'han Aroukh (Y.D 291,1) qu'il convient de les vérifier 2 fois tous les 7 ans. Il suffira de vérifier que l'écriture est bien en place (sans pour autant vérifier si les lettres sont manquantes ou mal écrites) [Or Létsion 4 Perek 1,6].

Toutefois, plusieurs décisionnaires rapportent que de nos jours étant donné que les Mezouzot sont bien protégées de l'humidité grâce entre autres au papier cellophane qui les entoure, il ne sera donc plus nécessaire de les vérifier. [Choul'han Gavoa Y.D 291,1 qui explique ainsi la coutume (et à fortiori de nos jours); Halikhot Chelomo (Tefila Perek 5,52) ; Chout Mitsiyone Tetsé Torah Y.D 620 note 441 de Rav Nevantsel qui rapporte ainsi au nom de Rav Elyachiv.

David Cohen

Enigme 1:

Comment est-ce possible qu'avec un Choffar, un homme puisse se rendre quitte de la Mitsva si le Choffar ne lui appartient pas, par contre s'il lui appartient, il ne pourra pas se rendre quitte de la Mitsva avec ce Choffar ?

Enigme 2:

Les sièges d'un télésiège sont régulièrement espacés et numérotés dans l'ordre à partir de 1. Lorsque la place 13 croise la place 25 alors le siège 46 croise le 112. Quel est le nombre de sièges au total ?

Enigmes



Enigme 3:

Une expression de 4 mots de la Méguilat Esther se retrouve également dans notre Paracha, quelle est-elle ?

La Routh De Naomi

Chapitre 3

Chers lecteurs, après ces quelques semaines de vacances bien méritées, c'est avec plaisir que nous vous retrouvons pour notre rendez-vous hebdomadaire. Pour ceux qui, comme moi, ont subi un lavage de cerveau au cours de la période estivale, voici un petit récapitulatif du programme qui nous attend : tout d'abord, nous devons achever le récit de Routh, l'arrière-grand-mère du roi David. Nous verrons ensuite comment ses origines eurent un impact considérable sur la vie de notre souverain bien-aimé, y compris dans ses vieux jours. Ceci fait, nous pourrions enfin aborder le livre des Mélaïkhim (les rois), qui s'intéresse principalement aux descendants du roi David ainsi que leurs concurrents. Mais revenons d'abord à celle qui nous intéresse. Lorsque nous nous étions quittés, nous avions expliqué qu'étant originaire de Moav, Routh était confrontée à plusieurs

difficultés. En effet, de nombreux Israélites étaient convaincus, à tort, que sa conversion était nulle et non avenue. Par conséquent, son statut de goya lui interdisait plusieurs interactions avec nos ancêtres, notamment le droit au mariage ou ne serait-ce que recevoir la dime des champs. Pour rappel, tout propriétaire terrien, en dehors des pourcentages qu'il prélevait sur sa récolte (destinés au Cohen, au Lévy et aux pauvres), avait en outre l'obligation de réserver une parcelle (Péa) de son terrain pour les indigents de sa ville. De la même façon, ses ouvriers avaient l'interdiction formelle de ramasser les épis qui leur échappaient des mains (dans une certaine quantité) au cours de la moisson (Léket). Idem pour des tas qui auraient été oubliés (Chikheha). Ils étaient destinés exclusivement aux nécessiteux israélites.

Or, comme nous l'avons vu lors du premier chapitre de la Méguilat Routh, celle-ci était des plus démunies depuis la disparition de Makhlon, feu son



Jeu de mots

Le cauchemar des vacanciers :
que les valises se fassent la malle.

Devinettes

- 1) Avant de restituer un objet à son propriétaire, que faut-il faire ? (Rachi, 22-2)
- 2) Dans quel cas de figure la mitsva de « Chiloua'h Akène » ne s'applique pas ? (Rachi, 22-6)
- 3) D'où voit-on dans la paracha le principe qu'une mitsva entraîne une autre (mitsva gorérette mitsva) ? (Rachi, 22-8)
- 4) Qu'est-ce qu'un « mamzer » ? (Rachi, 23-1)
- 5) Pourquoi doit-on se préserver de fautes particulièrement quand on part en guerre ? (Rachi, 23-10)

Réponses aux questions

1) Selon une interprétation, cette expression vise le père du fils rebelle. En effet, Hachem a fait hériter à ce père un fils rebelle « mida kénéguéd mida » du fait que lui aussi s'écartera et se rebella dans le passé contre son propre père. ('Hida, 'Homat Anakh)

2) a. En doublant cette expression, la Torah vient nous apprendre que non seulement tu enterreras l'homme qui a été lapidé et qu'on a pendu, mais tu devras également enterrer l'arbre sur lequel il a été pendu. (Rav Chimchon Raphaël Hirsh)

b. D'autre part, cette double expression nous apprend qu'on doit enterrer 2 fois l'homme pendu. (Traité Sanhédrin daf 46)

c. Tout d'abord dans le « kever bet din », puis (une fois que toute sa chair se sera décomposée dans sa tombe), ses ossements seront alors transférés dans le kever (tombeau) de ses ancêtres. ('Hida, 'Homat Anakh, ote 5)

3) Pour nous apprendre que lorsqu'un homme aide son prochain, il mérite par le biais de cette mitsva d'être « métakène » (parfaire) sa personne.

Il bénéficie et profite ainsi lui aussi (« imo », à l'instar de son prochain ayant bénéficié pour sa part d'une « tékouna » d'ordre matériel, en voyant sa charge redressée) d'une tékouna d'ordre spirituel en voyant son être s'élever dans son tikoun hamidot. (Sfat Émet)

4) Cette juxtaposition fait allusion et nous enseigne qu'au moment où le 'hatan (sous la 'houpa) est mékadach celle qui deviendra alors son épouse (ki yika'h ich icha), on a alors la coutume de recouvrir les mariés d'un talit gadol (guédilim taassé lakh Al arba kanefote kessoutékha). (Pirouch Rabbénou Ephraïm al Hatorah).

5) Le terme « a'hikha » a pour guématria 39. Ce nombre fait allusion au fait qu'après que l'homme ayant transgressé un lav ait reçu 39 coups de fouet (en ayant fait téchouva), il peut de nouveau être considéré et appelé « a'hikha ». ('Hida, Na'hal Kédoumim).

6) Ce n'est que lorsque l'épouse juive « s'acquittera de ses Mitsvot de femme d'Israël » (ki tétsé yédé 'hovatane), lesquelles se trouvent en allusion dans chacune des lettres du mot « ma'hané » (même : Mitsvot – 'het : 'halla – noun : Nida – hé : hakdachat nérot), que sa maison sera gardée et préservée (« chémoura », mot ayant la même racine que « vénichmarta ») de toute chose mauvaise (mikol davar ra). (Rabbi David Na'hmiass, rapporté par le Séfer Maayane Hachavoua, page 459).

Rabbi Chalom Dovber Schneerson

Rabbi Chalom Dovber Schneerson fut le cinquième Rabbi de la dynastie 'Habad-Loubavitch, en ligne directe de succession de Rabbi Chnéour Zalman, auteur du célèbre « Tanya » et de nombreux autres ouvrages et fondateur du 'hassidisme 'Habad. Rabbi Chalom Dovber était le fils de Rabbi Chmouel et le père du sixième Rabbi de Loubavitch, Rabbi Yossef Its'hak Schneerson. Une nuit, sa mère, Rivka, fit un rêve. Dans celui-ci, elle vit sa mère et son grand-père avec des visages souriants. Sa mère lui dit : « Rivka, ton mari et toi devriez faire écrire un rouleau de la Torah. » Et son grand-père ajouta : « Vous serez bénis d'avoir un bon fils. » Rivka se réveilla en sursaut. Elle pensa à son rêve toute la journée, mais décida de ne pas en faire part à son mari. Puis, 9 jours plus tard, le rêve se répéta. Cette fois, son arrière-grand-père apparut également. Une fois de plus, il fut dit à Rivka de faire écrire un Sefer Torah et qu'elle aurait prochainement un bon fils. Puis sa mère se tourna vers le vieil homme, son grand-père, et lui dit : « Zeïdé, bénis-la. » Ce qu'il fit, et Rivka répondit d'une voix forte et claire : « Amen », ce qui la réveilla. Son mari lui demanda alors pourquoi elle avait crié « Amen ! » Rivka se leva, se lava les mains puis raconta à son mari ses deux rêves. Il lui dit « C'est un bon rêve, et il devrait être réalisé. » Des préparatifs furent faits pour obtenir le plus beau parchemin pour le Sefer Torah, et un scribe pieux fut engagé pour l'écrire. À Roch

Hachana, le Sefer Torah était achevé et on en célébra le siyom le lendemain de Yom Kippour. Quarante jours plus tard (en 1861), Rivka donna naissance à un garçon qui fut nommé Chalom Dovber. Quand Chalom Dovber eut 3 ans, il fut amené au 'Heder, qui se tenait dans le Beth Hamidrach du grand-père du garçon, Rabbi Mena'hém Mendel de Loubavitch (le « Tsema'h Tsedek »). Chaque jour, le garçon rendait visite à son grand-père qui prenait du temps pour jouer avec lui et l'interroger sur ce qu'il avait appris ce jour-là au 'Heder. Le garçon aimait beaucoup son père et son grand-père et, à la mort de ce dernier, il fut rempli de chagrin et devint encore plus attaché à son père. Son éducation a grandement joué sur sa piété et ses qualités inhabituelles qui transparaissent dans de nombreuses histoires. Chalom Dovber adorait ses études et, au moment où il devint Bar Mitsva, il était déjà un grand érudit. Plus il grandissait, plus il consacrait de temps à ses études pour lesquelles il avait un appétit insatiable. En 1880, lorsqu'il avait 19 ans, son père commença à faire appel à lui dans le cadre de ses engagements communautaires. Il y avait beaucoup à faire, car la position des Juifs sous les tsars de Russie était très difficile. Il était constamment nécessaire de rencontrer des personnalités influentes, aussi bien en Russie qu'à l'étranger, pour qu'elles interviennent pour protéger la vie et les biens des Juifs et pour alléger leurs difficultés économiques. C'est à cette époque que naquit son fils, Rabbi Yossef Its'hak, qui allait lui succéder par la suite. Après la mort du père de Rabbi Chalom Dovber (en

1883), celui-ci se retira pendant une année entière pour étudier et prier. Plusieurs années durant, il dut recevoir des soins médicaux dans des stations thermales car sa santé n'était pas très bonne. Au cours de ses voyages à l'étranger, il eut l'occasion de rencontrer des personnalités importantes et de servir la cause de ses frères opprimés. Il continua également d'écrire de profonds enseignements 'hassidiques, dont de nombreux volumes furent publiés et sont encore étudiés par les étudiants des yéchivot 'Habad. Malgré sa santé fragile, il se consacra à son travail communautaire, aidant matériellement et spirituellement ses frères, mais c'est seulement environ 10 ans après la mort de son père qu'il accepta officiellement la direction du mouvement, lui succédant ainsi officiellement. En 1897, il fonda la célèbre yéchiva Tom'hei Temimim à Loubavitch, en Russie, qui fut plus tard transférée en Pologne, puis aux États-Unis, et dont de nombreuses branches furent créées dans diverses parties du monde. En 1920, il quitta ce monde et fut inhumé dans la ville de Rostov-sur-le-Don, en Russie. Nombreux sont les 'hassidim et les étudiants du monde entier à être inspirés par son dévouement désintéressé pour son peuple, par sa piété et sa sainteté, qui, en tant que rabbins et dirigeants de leurs propres communautés, s'efforcent de perpétuer la tradition dont ils furent imprégnés sous sa direction. Ils sont les « lampes éclairantes » qui illuminent les endroits obscurs de la terre, comme le voulut le grand Rabbi Chalom Dovber.

David Lasry

Pélé Yoets

La Téchouva ...

Un travail au quotidien

Les moments de repentance concernent tous les jours de la vie d'une personne, depuis le début de l'année jusqu'à la fin de celle-ci. En effet, Rabbi Eliezer nous enseigne (Avot 2,10) que l'Homme doit se repentir un jour avant sa mort. Le Talmud (Chabat 153a) nous raconte que les élèves de Rabbi Eliezer lui ont demandé : Mais est-ce qu'une personne sait le jour où elle mourra ? Il leur répondit : D'autant plus que c'est un bon conseil, et qu'il faut se repentir aujourd'hui de peur de mourir demain ; et en suivant ce conseil on passera toute sa vie dans un état de repentance.

Le roi Salomon a également dit dans sa sagesse : En tout temps, tes vêtements doivent être blancs, et il ne manquera pas d'huile sur ta tête (Kohelet 9,8), ce qui signifie qu'une personne doit toujours être préparée à rendre des comptes sur ses actes.

Le Zohar (Mantoue Vol.3 178b) explique qu'il convient à chacun, toutes les nuits devant son lit, de réfléchir aux actes de la journée passée, et s'il découvre qu'il a transgressé des préceptes divins ou qu'il s'est mal comporté, il se confessera (Vidouy) pour faire Téchouva et corrigera ses méfaits quand il le peut, avec une mortification ou une obligation de donner de la charité en cas de transgression. Les personnes réalisant ce procédé, ont été appelées par le Zohar « d'experts comptables » (Maré Dé'houchbana).

La Torah (Dévarim 21,22-23) nous enseigne par ailleurs, que lorsqu'un homme aura commis un crime qui mérite la mort par pendaison, il ne faudra pas laisser séjourner son cadavre sur le gibet, mais il sera nécessaire de l'enterrer le même jour, car un pendu est une chose offensante pour Dieu. Le Tikouné Zohar (141b)

explique que l'Homme ne devra pas passer la nuit avec une faute commise dans la journée, car celle-ci est comparable à un cadavre.

Les commentateurs (Or Hah'aïm Dévarim 4,39 et d'autres) ont écrit que celui qui fait Téchouva le jour même, pourra réparer beaucoup plus facilement son erreur, qui est comme de l'encre humide qu'il pourrait facilement effacer, ce qui n'est pas le cas quand elle est sèche. Et s'il ne se repent pas ce jour-là, il essaiera de faire Téchouva au moins le sixième jour de la semaine correspondante, c'est-à-dire la veille de Chabat, qui est aussi un moment propice pour faire Téchouva. La veille de Roch 'Hodech est également un moment opportun, d'où la coutume chez certains de jeûner ce jour-là (Yom Kippour Katan) pour se faire pardonner des fautes commises dans le mois.

Si une personne s'est laissé aller tout au long de l'année, elle pourra alors profiter des jours de Clémence et de Pardon, que constituent les jours entre le début du mois de Elloul et Yom Kippour. Il est remarquable d'ailleurs de voir le nombre de personnes se lever pour réciter les Selih'ot et faire des études supplémentaires, en particulier ce mois-là. Cependant, si une fois Kippour passé, les mauvaises habitudes recommencent, on sera considéré par Hachem comme des simulateurs. C'est pourquoi, il est recommandé à chacun de prendre le Vidouy (Supplication) détaillé et de lire chaque jour une partie de ce dernier afin de rechercher s'il n'y a pas des moyens de corriger concrètement ses actions. Il pourra également consacrer chaque jour un moment à une étude d'éthique juive (Moussar).

C'est en mettant en place un véritable projet de Téchouva, qu'Hachem jugera nos efforts et acceptera de nous pardonner, car Il ne désire que notre bien. (Pélé Yoets Téchouva)

Yonathan Haïk

La Question

La Paracha de la semaine commence en ces termes : « Lorsque tu sortiras en guerre... ».

Ce verset fait immédiatement suite à la conclusion de la paracha précédente qui se terminait sur : "...lorsque tu feras ce qui est droit aux yeux d'Hachem". De cette juxtaposition, nos Sages apprennent que seuls les hommes droits aux yeux d'Hachem, étaient en mesure de partir en guerre (de rechout : facultative). (Cet enseignement permet d'appuyer l'avis que lorsque la Torah parle d'hommes ayant peur d'aller en guerre, il s'agit d'une peur liée à la faute). Et la guemara de nous spécifier, que selon Rabbi Yossi Hagalili, la simple faute consistant à parler entre les téfilin du bras et de la tête était suffisante pour disqualifier un homme de la conscription.

Nous pouvons cependant nous demander, en quoi cette interruption entre les 2 téfilin peut être si impactante, au point que son auteur soit considéré comme non "droit aux yeux d'Hachem" ?

Pour répondre à cela, il est nécessaire de comprendre ce que symbolisent les 2 téfilin. La téfila du bras que nous mettons en premier, fait référence au monde de l'action et renvoie à notre engagement du "naassé", tandis que la téfila de la tête, se rapporte à la dimension de l'étude et donc à notre proclamation du "nichma". Aussi, un homme qui ferait une dissociation entre ces 2 éléments (en pratiquant ou par habitude ou pour une raison sociétale et qui étudierait en parallèle, intéressé par le côté intellectuel de la Torah), quand bien même, il parviendrait à pratiquer l'intégralité des commandements et à ne strictement rien transgresser, sera considéré comme n'étant pas droit aux yeux d'Hachem. Ces 2 notions du naassé et du nichma étant intrinsèquement liées et totalement indissociables, requérant une recherche profonde de sens à nos actions d'une part et une concrétisation de ce que nous avons étudié de l'autre, afin d'en être totalement imprégné.

G. N.

La Force d'une parabole

Le prophète Yéchaya (55,6) dit : "Cherchez Hachem pendant qu'il est accessible! Appelez-le tandis qu'il est proche!" Cet appel prend tout son sens durant le mois de Eloul qui est historiquement prédisposé à la Techouva.

Cette formidable proximité est pour nous une opportunité mais également un véritable défi, car ne pas en profiter serait un manque de lucidité voire un outrage envers Hachem qui se tourne vers nous.

Rav Yossef Berrebi (Sage de Djerba 1851-1919) nous invite par une parabole à mesurer l'enjeu de cette période.

Un roi décide un jour d'honorer un de ses fidèles sujets en le plaçant au-dessus de tous les autres ministres du royaume. Malheureusement, cette gloire soudaine lui monte peu à peu à la tête et notre homme commence à

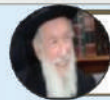
se permettre des écarts de conduite. On rapporte même au roi qu'il se permet de revenir sur certaines décisions du monarque pour imposer ses propres idées. Le roi, après une rapide enquête, s'aperçoit que les soupçons sont fondés et que l'homme a clairement perdu de vue à quel il devait tout ce qu'il est à présent. Pour l'aider à revenir à la raison, le roi appelle son scribe pour lui demander d'ordonner une saisie de tous les biens du ministre. Le bruit court ainsi dans le royaume que l'arrogant ministre s'apprête à tout perdre. Ses plus proches conseillers comprennent qu'il ne reste que très peu de temps avant que le décret ne soit signé et lui conseille de tenter le tout pour le tout en allant voir le roi pour lui demander une grâce. Il finit par accepter et appelle un de ses secrétaires pour aller plaider sa cause devant le roi. Alors qu'il s'apprête à signer le décret, le roi voit arriver le secrétaire et écoute sa demande. Mais au lieu de susciter une clémence, cette demande met au contraire le roi dans une

grande colère. "Après lui avoir tout donné, je pensais qu'il s'était juste un peu égaré, mais maintenant je comprends que c'est bien plus grave. Alors qu'il sait que je m'apprête à tout lui retirer, plutôt que de venir implorer mon pardon, il m'envoie quelqu'un à sa place ! Son effronterie a dépassé toutes les bornes.... !"

Ainsi, le cœur s'égare parfois en laissant croire à l'homme qu'il est à l'origine de ce qu'il est devenu. Lorsqu'Hachem décide de l'entendre pour y voir quelques regrets, le cœur envoie la bouche le représenter sans faire l'effort d'y aller lui-même.

Nos prières sont parfois l'expression d'une bouche qui a oublié d'amener le cœur avec elle. Durant ce mois de Eloul, nous multiplions les selihot, ce qui est une bonne chose, mais en réalisant l'enjeu du moment, n'oublions pas d'associer la sincérité du cœur à toutes ces tefilot. (Avoténou sipérou lanou)

Jérémy Uzan



La Question de Rav Zilberstein

Léïlouy Nichmat Roger Raphaël ben Yossef Samama

Ouriel habite dans un merveilleux quartier. Bien qu'il s'agisse d'un endroit populaire, l'entraide est de mise. Chacun essaye d'aider son prochain comme il le peut même si les moyens sont très modestes. Un beau jour, la machine à laver d'Ouriel tombe en panne et elle laisse dans un grand désarroi devant la pile de linge qui ne fait que grandir de jour en jour. Comme il a très peu d'économie, il ne peut se permettre d'en acheter une autre immédiatement et lave donc le linge de la famille à la main en attendant d'économiser assez d'argent pour en commander une nouvelle. Mais lorsque sa femme raconte cela à leur cher voisin Mikhael, celui-ci leur propose d'utiliser la sienne quand ils en ont besoin. Ouriel est très heureux de cette proposition et il en fait part à sa femme qui ne tarde pas à envoyer tout plein d'habits d'enfants à laver qu'elle place dans un grand sac poubelle opaque. Mikhael, heureux de pouvoir aider un juif, s'empresse de laver le linge, de le sécher et de le placer délicatement dans le fameux sac. Il se dépêche ensuite de descendre le sac et de le déposer devant la porte d'Ouriel sans y toquer pour ne pas le déranger. Mais puisqu'il s'agit d'un immeuble de Tsadikim, il ne tarde pas à Gabriel de descendre de chez lui, de voir le sac-poubelle, et de se dire : « Si déjà je descends et que je passe devant la poubelle enfouie de la rue, autant en profiter pour faire une Mitsva. » Il prend donc le sac, le porte difficilement et va le jeter dans l'ouverture de la poubelle de la rue. Les jours passent et Ouriel ose enfin demander à Mikhael des nouvelles de sa lessive. Celui-ci lui répond qu'il l'a rapidement faite puis immédiatement descendue devant sa porte. Ne comprenant pas où le linge a pu se glisser, ils décident donc de mettre un mot dans le hall pour avoir des réponses. Gabriel voyant le mot, se sent un peu concerné et les informe qu'il a jeté un gros sac-poubelle le jour J. Ils vont donc les trois trouver un Beth Din avec chacun son argument. Mikhael pense qu'il a été négligeant par le fait d'avoir déposé le sac sans en informer son propriétaire, il pense donc devoir rembourser. Gabriel pense quant à lui que c'est à lui qu'il incombe de rembourser les habits puisqu'il les a jetés de ses propres mains. Enfin, Ouriel pense que les deux ne peuvent être tenus responsables puisqu'ils pensaient bien faire et que c'est une Kapara (expiation) qui lui a été envoyée directement du ciel.

Qui parmi ces Tsadikim aura le luxe de rembourser ?

Le Rav tranche que c'est Gabriel qui sera 'Hayav car il a endommagé par ses mains les biens de son ami. Et même s'il n'avait aucunement l'intention d'endommager mais tout au contraire de rendre service, ceci ne le dédouane pas pour autant. Car même si l'intention est bonne, il faudra à chaque fois faire attention qu'il n'en découle pas de perte à autrui. Le Rav apporte une preuve à cela. Il existe une loi d'Hachem selon laquelle celui qui endommage les biens de son ami par le feu ne sera pas 'Hayav de rembourser les choses qui ont brûlé alors qu'elles étaient cachées de la vue. La Guemara Baba Kama (56a) parle d'un homme qui, voyant le feu approcher des biens de son ami, se dépêche de les recouvrir d'une bâche afin qu'ils ne brûlent pas. Cependant, ceci n'a servi à rien et le feu a tout brûlé, mais par son action il a rendu Patour celui qui a allumé le feu car les biens étaient cachés. La Guemara tranche que dans ce monde on ne pourra faire payer quelqu'un d'avoir recouvert, car il n'a pas endommagé de ses mains, il a juste entraîné que l'autre soit Patour. Mais il sera tout de même 'Hayav vis-à-vis du ciel car il lui a fait perdre le remboursement. Tossfot rajoute que même s'il a couvert dans une bonne intention, celle d'épargner les biens de son ami, il lui sera demandé des comptes aux cieus, car il aurait dû faire attention au résultat de ses actes. Cependant, dans notre cas, il sera 'Hayav même vis-à-vis du tribunal terrestre car il a endommagé de ses propres mains.

En conclusion, Gabriel sera tenu responsable car même si son intention était louable, il a endommagé son ami et aurait dû faire plus attention. Tiré du livre *Upiyyo Matok Bamidbar*, page 346.

Haim Bellity

Comprendre Rachi

« Un Amoni et Moavi ne rentreront pas dans l'assemblée d'Hachem même après la dixième génération...N'aie pas en dégoût l'Edomit car il est ton frère et n'aie pas en dégoût l'Égyptien car tu as séjourné dans son pays. Les enfants qui naîtront d'eux dès la troisième génération pourront rentrer dans l'assemblée d'Hachem. » (23/4,8-9)

Rachi explique que bien qu'il serait légitime de rejeter l'Edomi du fait qu'il est sorti nous faire la guerre et qu'il serait également légitime de rejeter l'Égyptien du fait qu'il a jeté nos garçons dans le Nil, la Torah nous apprend qu'on les accepte quand même, mais par rapport au mal qu'ils nous ont fait, ils devront attendre la troisième génération alors que les autres peuples sont acceptés tout de suite. Mais en ce qui concerne l'Amoni et le Moavi, eux ne seront jamais acceptés.

De là, Rachi en déduit un principe : est plus grave celui (Amoni et Moavi) qui fait fauter l'homme que celui (Edomi et Égyptien) qui le tue. Car celui qui tue prive sa victime de ce monde-ci alors que celui qui le fait fauter la prive de ce monde-ci et du monde futur.

On pourrait se demander :

1. Comment Rachi déduit-il ce principe ? On pourrait dire que celui qui fait fauter est de la même gravité que celui qui tue et toute la raison pour laquelle on accepte les Edomi et Égyptiens à la troisième génération est écrite explicitement dans la Torah : pour le Edomi "...car il est ton frère..." et pour l'Égyptien "...car tu as séjourné dans son pays" !? (Tiré des commentateurs)

2. De plus, du principe que déduit Rachi, il en ressort que la raison pour laquelle on n'acceptera jamais l'Amoni et le Moavi est parce qu'ils nous ont fait fauter. Or, la raison qui est écrite dans la Torah explicitement est : "...sur le fait qu'ils ne nous ont pas devancés avec du pain et de l'eau lorsque nous étions en chemin à la sortie d'Égypte et sur le fait qu'ils ont loué les services de Bilaam...pour nous maudire" et donc pas "parce qu'ils nous ont fait fauter" !?

3. Sur les mots "...sur le fait...", Rachi écrit : "Sur le conseil qu'il a donné pour vous faire fauter" Comment Rachi peut-il écrire ceci sur le passouk même où il est écrit explicitement "sur le fait qu'ils ne nous ont pas devancés avec du pain et de l'eau..." ?

4. Pourquoi Rachi cherche-t-il absolument une autre raison à travers une allusion, alors qu'il y a des raisons écrites explicitement dans la Torah ?

5. Même dans le cas où on trouverait dans ce passouk une allusion au fait que Bilaam les a fait fauter, comment Rachi sait-il que c'est cela la raison pour laquelle on ne les acceptera jamais ? A priori, il serait plus logique de dire que c'est

plutôt la raison qui est marquée explicitement !?

On pourrait proposer la réponse suivante :

On constate à la lecture des psoukim qu'il y a deux sujets :

1. Le fait de rejeter, repousser, avoir en dégoût, ne pas chercher leur bien.

2. Est-ce qu'ils peuvent intégrer le klal Israël. À présent, on peut dire que les deux raisons que donne la Torah, à savoir "...sur le fait qu'ils ne nous ont pas devancés avec du pain et de l'eau lorsque nous étions en chemin à la sortie d'Égypte et sur le fait qu'ils ont loué les services de Bilaam...pour nous maudire", c'est pour justifier le premier sujet, pour expliquer pourquoi il ne faut pas chercher leur bien, comme il est d'ailleurs écrit juste après : "Ne recherche pas leur paix et leur bien toute ta vie pour toujours." (23/7)

Cela pose une question à Rachi : Ces deux raisons sont d'ordre physique et donc l'agissement de l'Amoni et du Moavi n'est pas pire que celui des Égyptiens qui ont jeté nos garçons dans le Nil et que l'Edomi qui est sorti en guerre pour nous tuer. Et voilà que la Torah écrit de ne pas rejeter et de ne pas avoir en dégoût l'Edomi et l'Égyptien !? Pourquoi la Torah est-elle plus clémentine envers l'Égyptien et l'Edomi alors qu'ils voulaient notre mal physique tout comme l'Amoni et le Moavi ?

À cela Rachi répond effectivement que du point de vue du mal physique, l'Amoni et le Moavi ne sont pas pires que l'Edomi et l'Égyptien mais la Torah est plus clémentine à leur égard et en donne la raison suivante : pour l'Edomi "...car il est ton frère..." et pour l'Égyptien "...car tu as séjourné dans son pays".

À présent, en ce qui concerne le deuxième sujet, à savoir qui est-ce qui peut intégrer le klal Israël où on voit que la Torah a été très sévère pour l'Amoni et le Moavi puisqu'ils ne pourront jamais intégrer le klal Israël, Rachi se demande quelle en est la raison. Les raisons écrites explicitement dans la Torah ont déjà été utilisées pour expliquer qu'on ne doit jamais chercher leur bien !?

À cela Rachi répond qu'il y a une allusion dans le passouk à travers les mots (Al Dévar) : que c'est parce qu'ils nous ont fait fauter.

Il en ressort :

- La raison qu'il ne faut jamais chercher le bien de l'Amoni et du Moavi est : ils ne nous ont pas devancés avec du pain et de l'eau et ils ont loué les services de Bilaam pour nous maudire.

- La raison qu'ils ne pourront jamais intégrer le klal Israël est : ils nous ont fait fauter.

À présent, on comprend comment Rachi a déduit ce principe : Est plus grave celui (Amoni et Moavi) qui fait fauter l'homme que celui (Edomi et Égyptien) qui le tue.

Mordekhaï Zerbib

PA'HAD DAVID

Ki-Tétsé

Publié par les institutions "Mikdash LéDavid" Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsadik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsadik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsadik, auteur de miracles, Rabbi 'Haim Pinto zatsal

Les ouvrages saints soulignent la redoutable précision du jugement divin. En effet, le Saint béni soit-Il tient compte de la totalité de nos actes, bons comme mauvais. Il serait erroné de penser que D.ieu n'aurait pas vu tel ou tel de nos gestes, car « un œil voit, une oreille entend et tous tes actes sont répertoriés dans le livre ». Il est donc inutile d'entretenir une telle illusion. Tel est bien le sens de cette phrase de la prière de Roch Hachana : « Car Tu Te souviens de tout ce qui est oublié, l'oubli n'existant pas devant Ton trône de gloire. » « Rien n'est dissimulé de Toi et rien n'est caché de Tes yeux. » La plus petite pensée est, elle aussi, jugée. Dès lors, comment sortir acquittés du jugement ?

Pour ce faire, on aura l'intelligence de vivre à l'aune de la Torah et d'exploiter ses années d'existence pour observer les *mitsvot*, étudier la Torah et servir le Créateur. De la sorte, on pourra se présenter au jugement avec des mérites à son actif, muni de réponses aux questions poignantes posées par le Tribunal céleste.

De nombreux individus refusent qu'on leur parle de la fin qui les attend. Ils tentent de refouler cette pensée inconfortable. Personnellement, je pense qu'ils ont tort, car il s'agit là d'une réalité incontournable. D.ieu a créé l'homme mortel. Il nous incombe de prendre conscience du fait que ce monde est éphémère, comme l'a exprimé le roi David : « La durée de notre vie est de soixante-dix ans et, à la rigueur, de quatre-vingts ans. » En tout cas, on ne peut vivre plus de cent vingt ans.

Même un millionnaire n'est pas en mesure d'acheter ne serait-ce un seul instant de vie supplémentaire à ce que l'Éternel lui a alloué. L'homme ne peut échapper à la mort et, contre son gré, il doit un jour quitter ce monde et rendre compte de l'ensemble de ses actes. Dans ce cas, quel intérêt de fuir cette réalité en refusant d'y songer ? Au contraire, l'homme avisé gardera toujours à l'esprit le jour de la mort, pensée qui l'aidera à repousser le mauvais penchant et à se renforcer dans son service divin.

MASKIL
LÉDAVIDLe souvenir
de la mort,
plus qu'un
bon conseil

Il y a quelque temps, j'étais invité à rencontrer un des rois importants du monde. Peu auparavant, j'avais également rencontré le président d'un autre pays. Il est difficile de décrire la grande émotion que j'éprouvai à l'approche de ces rendez-vous. Je m'y préparai scrupuleusement, réfléchis et pesai soigneusement les mots que je prononcerai, afin de savoir

quoi dire et de quelle manière, le moment venu, de sorte que mes paroles soient agréées par le roi et le président. Ensuite, je me remis en question, en pensant : « Si je me prépare avec tant de soin à rencontrer un roi humain, combien plus dois-je me préparer au jour où je devrai quitter ce monde et me présenter devant le Roi des rois, le Saint béni soit-Il, pour Lui rendre compte de mes actes ? » Cette pensée introduisit en moi une grande peur et des pensées de contrition.

Comme nous l'avons dit, la plupart des gens préfèrent ne pas réfléchir à la fin qui les attend. Certains ne s'imaginent même pas qu'un beau jour, ils devront se tenir devant le Maître du monde pour comparaître en justice, car le mauvais penchant efface cette réalité de leur esprit, afin qu'ils poursuivent leur routine et n'éprouvent pas d'éveil intérieur les poussant à se repentir. Cependant, nous devons être plus intelligents que notre penchant et, plutôt que de nous laisser aveugler par lui, nous rappeler constamment qu'un terme a été fixé à notre existence. Cette conscience permanente nous aidera à exploiter de manière optimale les années que l'Éternel nous a allouées pour nous consacrer à la Torah et aux *mitsvot*.

En définitive, le souvenir du jour de la mort n'est pas uniquement un bon conseil, mais une véritable obligation incombant à tout Juif. Celui qui manquerait à ce devoir commettrait un péché pour lequel il devrait se confesser. Car ce rappel est crucial en cela qu'il détient le pouvoir de renforcer l'homme dans sa pratique de la Torah et des *mitsvot* et de l'éloigner du péché.

14 Élouï 5782
10 septembre 2022

1255

HORAIRES
DE CHABBAT

	Jérusalem	Tel-Aviv	Haïfa	Paris
Allumage des bougies	6:17	6:33	6:26	7:58
Clôture du Chabbat	7:28	7:30	7:30	9:03
Rabbénou Tam	8:08	8:07	8:07	9:53



Hilloulot

Le 14 Élouï, Rabbi Mordékhaï Berdugo

Le 14 Élouï, Rabbi Yaakov Méloul,
président du Tribunal rabbinique de Wozen

Le 15 Élouï, Rabbi Yaakov Kapel

Le 15 Élouï, Rabbi Amram Ben Diwan

Le 16 Élouï, Rabbi Its'hak haCohen Shapira

Le 16 Élouï, Rabbi Yi'hia Shneur

Le 17 Élouï, Rabbi 'Haïm Benbénisti,
auteur du *Knesset Haguédola*

Le 17 Élouï, Rabbi Chlomo 'Haïm Perlov

Le 18 Élouï, Rabbi Abdallah Somekh,
auteur du *Ziv'hé Tsédek*Le 18 Élouï, le Maharal de Prague,
auteur du *Gvourot Ari*Le 19 Élouï, Rabbi Saliman
Ména'hém ManiLe 19 Élouï, Rabbi Arié Leib Makovtsky,
auteur du *Lev Haari*Le 20 Élouï, Rabbi Yossef Chlomo
Kahanman, le Rav de PonievitzLe 20 Élouï, Rabbi Moché Arié Friand,
président du Tribunal rabbinique
orthodoxe de Jérusalem



PAROLES DE TSADIKIM

Perles de Torah sur la paracha
entendues à la table de nos Maîtres

Peut-on prendre en captivité le mauvais penchant ?

La plus grande difficulté d'un Juif, lorsqu'il découvre que la Torah correspond à la vérité, est d'admettre que, jusqu'à ce jour, son existence a été vaine. Plus il est âgé, plus c'est ardu. Par exemple, s'il a cinquante ans, il réalise le gaspillage de toutes ses années passées où il n'a mis ni les *téfillin* ni les *tsitsit*, n'a ni étudié la Torah ni récité le *birkat hamazone* ni n'a respecté le Chabbat. Quelle cruelle déception ! Comment surmonter le mauvais penchant qui, en s'appuyant sur cet argument défaitiste, nous empêche de rejoindre la voie de la vérité ?

Au début de notre section, il est écrit : « Quand tu iras en guerre contre tes ennemis, que l'Éternel, ton Dieu, les livrera en ton pouvoir, et que tu leur feras des prisonniers. » (*Dévarim* 21, 10) D'après nos Maîtres, la Torah évoque ici la lutte que nous devons mener contre le mauvais penchant. Mais est-il possible de le prendre en captivité ? En outre, pourquoi est-il dit *véchavita chivio* (tu captureras ses captifs) plutôt que *véchavita oto* (tu le prendras en captivité) ?

Car il est impossible de prendre en captivité le mauvais penchant. Il continuera toujours à assumer son rôle. Toutefois, il est possible de lui reprendre ce qu'il nous a lui-même pris. Il nous a pris des jours, des années, des Chabbatot, des fêtes, de nombreuses *mitsvot* de la Torah.

À travers le verset précité, l'Éternel souligne qu'il existe une manière de reprendre à cet adversaire ce qu'il nous a pris : en le combattant. Le cas échéant, non seulement D.ieu nous donnera les forces nécessaires pour cette lutte, mais, en plus, Il nous permettra de récupérer tout ce qu'on a perdu. De plus, si on aide un autre Juif à reconnaître le Créateur, chaque *mitsva* qu'il accomplit nous sera créditée.

Si un homme autrefois éloigné du judaïsme a eu le mérite de se soumettre au joug divin et, ensuite, encourage ses connaissances et d'autres Juifs éloignés à l'imiter, en leur faisant goûter la saveur de ses découvertes, les *mitsvot* observées par ces derniers représentent pour lui d'innombrables mérites, qui comblent le vide de ses années passées.

Rabbi Réouven Elbaz *chelita* affirme : « Je vois des jeunes gens, enfants du Saint béni soit-Il, que le mauvais penchant a pris sous sa coupe. Ils ont des âmes saintes, mais sont malheureusement déjà tombés dans le quarante-neuvième degré d'impureté. Pourtant, ils recherchent D.ieu. Ils arrivent chez nous comme des gouttes d'eau, à la quête d'une lumière éclairant leur vie. Les âmes de nos frères s'exclament : "Ramenez-nous au judaïsme, à la Torah et aux *mitsvot* !" Si seulement nous entendions leur appel provenant de Tel-Aviv ou de Ein 'Haroud, nous serions incapables de poursuivre notre routine !

« À une certaine occasion, je fus invité à parler au *kibouts* Mazra, situé dans le Nord, où l'on élève malheureusement des porcs. Je m'y rendis et pris la parole. Je peux attester qu'à travers les questions du public, j'ai entendu l'appel de leur âme juive. Ils étaient si intéressés qu'un groupe de jeunes acceptèrent d'aller à la *Yéchiva* pour en entendre davantage sur le judaïsme. Du plus profond de l'impureté d'un *kibouts* pratiquant l'élevage d'un animal défendu surgirent des âmes perdues. Demeurons-nous sourds à leur supplication ? »



GUIDÉS PAR La émouna

Étincelles de émouna
et de bita'hon
consignées par
le Gaon et Tsadik
Rabbi David 'Hanania
Pinto *chelita*

Les nombreux émissaires de l'Éternel

La veille des élections municipales, je manquai beaucoup de sommeil, car les deux nuits précédentes, je n'avais presque pas fermé l'œil, à cause d'un déplacement à l'étranger, long et épuisant. Avant d'aller dormir, je demandai à Monsieur Mikaël Bensoussan – que l'Éternel le protège – de venir me chercher à huit heures, le lendemain matin, afin de me conduire à la synagogue pour la prière de *cha'harit*. Il y avait également un office plus tôt, à sept heures, mais, cette fois, j'estimais que j'avais besoin de dormir un peu plus.

« Nombreuses sont les conceptions dans le cœur de l'homme, mais c'est le dessein de l'Éternel qui l'emporte. » Le lendemain, je me réveillai à cinq heures et ne parvins plus à me rendormir. Aussi, je me levai, me lavai les mains et m'assis pour étudier. Peu après, je regardai ma montre et vis qu'il était six heures et demie. Je me dis alors : « Dans une demi-heure, commence le premier *minian* et j'aimerais bien m'y joindre. Toutefois, que faire si j'ai dit à Mikaël de me rejoindre pour celui de huit heures ? » Conscient que le Saint béni soit-Il écoute toutes les prières, je m'adressai ainsi à Lui : « Maître du monde, les personnes zélées s'empressent d'accomplir les *mitsvot*. Je me suis réveillé plus tôt que prévu et je souhaiterais donc prier de bonne heure. Fais-moi un signe et dirige mes pas ! »

À peine eus-je terminé de parler que des coups retentirent à la porte. Quelle ne fut pas ma surprise de voir Mikaël sur le seuil. Étonné, je lui demandai : « Pourquoi es-tu venu avant l'heure que nous avions fixée ? » À son tour surpris, il répondit : « Il est presque huit heures. C'est ce que nous avions prévu. » Je repris : « Non, il est bientôt sept heures. » Il regarda sa montre et constata son erreur. Effrayé, il s'excusa et dit : « Il ne m'est jamais arrivé de faire une telle erreur. » Je souris et lui dis : « Cher Mikaël, tu n'as pas de quoi t'excuser. Ce n'est pas une erreur, mais un merveilleux effet de la Providence divine. J'espérais que tu viendrais plus tôt et j'ai prié l'Éternel pour que je puisse participer au premier office. Allons-y, à présent ! »

Il commenta : « L'Éternel accomplit la volonté de ceux qui Le craignent. »

Celui qui désire véritablement se plier à la volonté divine, mais rencontre des obstacles sur sa route, bénéficiera de l'assistance du Créateur, qui l'aidera à Le satisfaire en lui envoyant des émissaires.



DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude de notre Maître le Gaon et Tsadik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Reconnaître ses péchés avant le jugement

Réfléchissons à ce que fait l'homme à l'approche du jugement. Il sait pertinemment qu'il va bientôt devoir se présenter devant le Roi du monde et lui donner un compte-rendu détaillé de ses actes. Pourtant, il n'en est nullement effrayé, car sa fierté l'empêche de voir ses défauts. Ainsi, il pense ne rien avoir à corriger et se croit prêt à comparaître en justice, certain qu'il sera acquitté, que ses bonnes actions dissimuleront ses mauvais actes. Il ignore la triste réalité selon laquelle ses péchés sont très nombreux. Malheur à lui s'il arrive ainsi au jugement ! Aveuglé par sa fierté, il ne parvient pas à marquer une pause dans sa routine pour se remettre en question et reconnaître ses torts.

Pendant le mois d'Éloul, il nous incombe de nous soumettre à un examen de conscience, d'analyser scrupuleusement nos actes. Si on trouve des défauts dans son cœur et des erreurs dans sa conduite, on s'empressera de les reconnaître devant l'Éternel, de Lui demander pardon et de se repentir sincèrement. Car « celui qui reconnaît son péché et l'abandonne sera gracié ».

Le Juif, Yéhoudi, est nommé d'après Yéhouda, car, à l'instar de ce dernier, il vérifie la justesse de ses actes et reconnaît ses manquements. Le patriarche Yaakov loua son fils ainsi : « Pour toi, Yéhouda, tes frères te loueront. » (*Béréchit* 49, 8) Le Targoum explique : « Tu as reconnu et n'as pas eu peur. » Yéhouda eut en effet le courage de reconnaître publiquement son erreur concernant l'épisode avec Tamar. Il n'eut pas honte d'avouer « Elle est plus juste que moi ». La Guémara souligne : « Yéhouda reconnut et n'eut pas honte. Qu'advint-il finalement ? Il mérita la vie du monde à venir. »

Dans son *Messilat Yécharim* (chap. 2), le Ram'hal écrit : « La prudence consiste, pour l'homme, à veiller à ses actes, c'est-à-dire à y réfléchir et à les surveiller pour vérifier s'ils sont bons ou non. Il évitera ainsi d'abandonner son âme au danger de perte, à D.ieu ne plaise, et de poursuivre sa routine comme un aveugle cheminant dans l'obscurité. »

Tout Juif a pour devoir de méditer sur ses actes et d'y chercher d'éventuelles scories. S'il en trouve, il les reconnaîtra aussitôt et commencera à les réparer, sans laisser le temps à sa fierté de reprendre le dessus. Car ce vice provient du mauvais penchant, qui y a recours pour cacher à l'homme ses défauts. En particulier, nous profiterons de ces jours de miséricorde pour nous extirper de notre torpeur et établir un bilan honnête de notre situation spirituelle.

De la sorte, nous serons prêts à nous présenter au jugement.

LE CHABBAT

La bénédiction des anges et la louange de la femme



1. Nos Sages ont affirmé (*Chabbat* 119b) : « Le vendredi soir, lorsque l'homme rentre chez lui de la synagogue, il est accompagné par deux anges, un bon et un mauvais. Arrivé chez lui, s'il trouve les lumières allumées, la table mise et son lit arrangé, le bon ange dit : "Puisse-t-il en être de même le prochain Chabbat !" et le mauvais ange est contraint de répondre "Amen". S'il ne trouve pas tout cela, le mauvais ange dit : "Puisse-t-il en être de même le prochain Chabbat !", tandis que le bon ange doit répondre "Amen" contre son gré. »

2. Quand l'homme rentre chez lui, il dira avec joie et le visage chaleureux : « Chabbat chalom ! » Ensuite, tous les membres de la famille se réuniront autour de la table pour chanter ensemble « Chalom alékhém ». On a la coutume de le répéter trois fois.

3. Puis, dans toutes les communautés juives, on a la coutume d'entonner « Echet 'Haïl ». Certains maris ont l'habitude, lorsqu'ils arrivent au verset « Bien des femmes se sont montrées vaillantes », de désigner du doigt leur épouse en prononçant la fin du verset, « tu leur es supérieure à toutes ». Il se souviendra ainsi que, pour lui, sa femme est la meilleure qui puisse être et, simultanément, celle-ci aspirera à l'être. On raconte que Rav Elazar Ména'hém Shakh *zatsal* prononçait ce verset avec une grande emphase.

4. Lorsque les enfants d'Israël se trouvaient dans le désert, le Saint béni soit-Il leur faisait quotidiennement tomber la manne du ciel. Le vendredi, ce pain céleste tombait en double quantité, pour vendredi et pour Chabbat (cf. *Chémot* chap. 16). En souvenir de cela, nous prenons deux pains pour chaque repas de Chabbat.

5. Nos Sages affirment (*Mékhilta*) que le vendredi, deux mesures (*omérim*) tombaient du ciel. À partir de chaque *omèr*, ils confectionnaient deux pains ; en tout, ils en avaient donc quatre. Le premier était consommé le vendredi matin, le second le vendredi soir, le troisième le Chabbat matin et le quatrième à *séouda chlichit*.

6. Les deux *'halot* doivent être couvertes en dessous et au-dessus. Plusieurs raisons sont données à cette pratique. Tout d'abord, cette présentation atteste l'importance et le respect que nous accordons au repas du Chabbat. Par ailleurs, elle évoque la manne, précédée et suivie, sur terre, d'une couche de rosée, dont elle était donc entourée, comme si elle se trouvait dans une boîte. Enfin, a priori, on aurait dû sanctifier le jour saint en récitant la bénédiction sur le pain, plus important que le vin, puisqu'il le précède dans l'énumération des sept fruits d'Israël ; aussi, afin de ne pas « faire honte » au pain, on le recouvre, comme s'il ne se trouvait pas là. On peut ensuite réciter le Kidouch sur le vin, puis la bénédiction sur le pain.



en SOUVENIR DU JUSTE

**Rabbi
Ovadia
Abdallah
Somekh
zatsal**

La famille Somekh était l'une des plus prestigieuses de Babylone. D'après la tradition, elle descendait de Rabbénou Nissim Gaon, qui remplissait les fonctions de *Roch Yéchiva* de Naharda, à Bavel.

Rabbi Abdallah Somekh, fils de Rabbi Avraham, naquit en 5573. Il apprit essentiellement la Torah auprès de Rabbi Yaakov ben Rabbi Yossef Harofé. Rabbénou Yossef 'Haïm, le Ben Ich 'Haï, était l'un de ses fidèles élèves de Torah exotérique. Dans son ouvrage *Rav Péalim*, il mentionne Rabbi Yaakov Harofé par ces termes « Le grand Rav, l'éminent décisionnaire ».

Au départ, Rabbi Somekh tirait son gagne-pain du commerce. Mais, lorsqu'il constata le relâchement de sa génération dans l'étude, il décida d'abandonner son travail pour se consacrer à la diffusion de la Torah. Il prit dix jeunes hommes, animés de crainte de D.ieu et d'un haut niveau en

Torah, et la leur enseigna gratuitement. L'un des célèbres notables de la ville de Bagdad, Yéhezkel ben Réouven Ménaché, soutint Rabbi Somekh dans cette tâche. En 5600, il acheta une grande cour, dans laquelle il fit construire un *beit hamidrach*, qui fut nommé d'après lui, « Midrach abou Ménaché ». Il combla tous les besoins du Maître et de ses disciples.

Ce notable mettait un point d'honneur à soutenir ces étudiants tout au long de leur vie et à se soucier que rien ne leur manque. Aux célibataires, il remettait une bourse mensuelle fixe et, quand ils étaient en âge de se marier, il assumait les frais des noces. Même après leur mariage, il continuait à les soutenir, ainsi que les membres de leur famille.

Lorsque le Ben Ich 'Haï commença à devenir célèbre et à donner des cours à la synagogue le Chabbat, Rabbi Somekh s'efforçait de s'y rendre avant lui, afin de se lever en son honneur à son arrivée. L'immense assistance, qui emplissait la pièce de la grande synagogue, restait interdite face à ce spectacle d'un Maître se levant devant son disciple. Tous en déduisirent le considérable niveau de ce dernier.

Il décéda un soir de Chabbat, le 18 Élou 5649. On raconte que les Juifs voulurent l'enterrer dans la cour de la sépulture de Yéhochoua ben Yéhotsadak Cohen Gadol – située dans la partie ouest de Bagdad –, près de son Maître, Rabbi Yaakov Harofé. Cependant, les non-Juifs les en empêchèrent. Leur gouverneur, Al-Karakh, se rendit sur place et leur interdit de continuer à

creuser. Les Juifs firent appel au chef de Bagdad, sympathisant envers eux, et c'est ainsi que deux camps adverses se formèrent. Les discussions furent violentes et aboutirent même à des affrontements physiques.

Le gouverneur de Bagdad accusa les Juifs d'avoir frappé des Musulmans et mit plusieurs Sages derrière les barreaux. Les Juifs se rendirent dans la ville pétrolière de Mossoul et, de là, envoyèrent des émissaires dans la ville turque de Constantinople, ainsi qu'au comité des émissaires communautaires, à la famille Sasson de Londres et à encore d'autres communautés européennes. Ils les informèrent du fait que le gouverneur de Bagdad se conduisait cruellement envers les Juifs, alors qu'ils étaient innocents.

Ces efforts furent couronnés de succès, puisque le gouverneur fut démis de ses fonctions. Pour apaiser les non-Juifs, on sortit le corps du Rav de sa tombe. Les Rabbanim qui s'en chargèrent furent surpris de constater qu'il était intact, exactement dans le même état que le jour où il avait été déposé.

On raconte que, suite à cet incroyable spectacle, de nombreux non-Juifs se convertirent. Quand le nouveau gouverneur de Bagdad, Wali, constata ce miracle, il descendit de son cheval et ordonna à ses hommes d'en faire de même, expliquant que pour les funérailles d'un homme saint, méritant un tel miracle, il n'était pas approprié de monter à cheval et il existait un devoir moral de l'accompagner à pied.

**Désirez-vous donner du mérite au grand nombre
en contribuant à la diffusion de l'hebdomadaire
Pa'had David dans votre quartier ?**

Adressez-vous à nous, dès aujourd'hui,
à l'adresse : mld@hpinto.org.il

Vous recevrez la bénédiction du Tsadik
Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

**Pour recevoir quotidiennement
des paroles de Torah**

prononcées par notre Maître,

l'Admour Rabbi David 'Hanania Pinto chelita,

envoyez-nous un message

Anglais +16467853001 • Français +972587929003

Espagnol +541141715555 • Hébreu +972585207103



« Goûtez et voyez que l'éternel est bon ! »

Bonne nouvelle : Avec l'aide de D.ieu, il est désormais possible de suivre les cours de notre Maître l'Admour Rabbi David 'Hanania Pinto chelita en hébreu, anglais, français et espagnol

sur le site Kol Halachone ou en composant le numéro 073-371-8144

Il sera prochainement possible d'obtenir un catalogue détaillé des cours où chaque cours correspond à un numéro direct. Pour le recevoir : mld@hpinto.org.il

Les cours suivent l'ordre des sections hebdomadaires et des fêtes, ainsi que divers sujets. Écoutez et votre âme revivra !



Ki Tetse (231)

כִּי אֶת הַבְּכֹר בֶּן הַשְּׁנוּאָה (כא. יז)

« Mais il reconnaîtra pour premier-né le fils de celle qui est haïe » (21,17)

Le Gaon de Vilna fait remarquer que les seules lettres de l'alphabet hébraïque dont la valeur numérique est le double de la précédente, sont : le ב (bét), le כ (kaf) et le ר (réch). En effet, le bét (2) vaut le double du aléph (1) ; le kaf (20) le double du youd (10), et le réch (200) le double du kouf (100). Ces mêmes lettres forment le mot : בכר (fils premier-né). Cela reflète le droit conféré au premier-né de recueillir le double dans la succession paternelle.

כִּי תֵצֵא לְמִלְחָמָה עַל אִיְבֶיךָ וַיְהִי אֶלֶיךָ בִּיָּדְךָ וְשָׂבִיטְךָ שְׂבִי

« Quand tu sortiras en guerre contre tes ennemis, et que Hachem ton D., le livrera en ta main » (21,10)

Pourquoi le verset ne dit-il pas simplement : « Quand tu combattras contre tes ennemis » ? Pour le Ktav Sofer explique : La Torah envisage ici la guerre que l'on doit mener contre son yéter ara, au sujet duquel nos Sages (Guémara Soucca 52) ont affirmé : Le yétser ara de l'homme se dresse constamment contre lui, et si Hachem ne l'aidait pas, il ne pourrait pas le maîtriser. Voilà pourquoi le verset commence par : « Quand tu sortiras pour la guerre », si tu accomplis ce qui t'incombe, et il se termine par : « Hachem ton D., le livrera en ta main ».

כִּי יִהְיֶה לְאִישׁ בֶּן סוֹרֵר וּמוֹרֵד אִיָּנֻנוּ שְׁמַע בְּקוֹל אָבִיו וּבְקוֹל אִמּוֹ

Si un homme a un fils dévoyé et rebelle, qui n'écoute pas la voix de son père ni la voix de sa mère ... » (21; 18)

Si tu vois un enfant désobéissant, tu pourras, d'une façon générale, trouver l'origine du problème dans : « la voix de son père et la voix de sa mère. » Ils élèvent sûrement la voix un peu trop fortement, et s'ils parlaient plus calmement, avec plus de patience, alors leur enfant serait plus calme et obéissant, comme il est écrit : « Une parole douce brise la résistance la plus forte » (Michlé 25; 15).

Dans le même ordre d'idées, la Guémara (Ménahot 37a) explique que l'on place les Téfilin de la tête, à l'endroit même où le cerveau de l'enfant est mou (il n'est pas dit simplement qu'on les place à l'endroit du cerveau). Cela nous enseigne que l'éducation se fait chez le jeune enfant, alors qu'il est encore souple, afin de l'orienter dans le sens que nous désirons. Mais si nous attendons trop, nous risquons de ne plus pouvoir corriger ses imperfections, à l'image d'un bois tendre qui peut

encore être redresser, mais qui cassera, une fois qu'il aura grandi.

Aux Délices de la Torah

בְּיוֹמוֹ תִּתֵּן שְׂכָרוֹ.... כִּי עֲנִי הוּא... וְלֹא יִקְרָא עָלֶיךָ אֵל ה' וְהָיָה כָּךְ חָטָא

« Le jour même tu donneras sa paie (à ton employé) ..., car il est pauvre ... et il n'implorera pas Hachem sur toi, et ce sera pour toi une faute » (24,15)

Le sens simple de ce verset est que l'on doit payer le salaire de son employé le jour même, pour ne pas que dans la détresse de sa pauvreté, il n'implore Hachem "Sur toi", c'est à dire contre toi. Ce verset conclut : « Et ce sera pour toi une faute » = d'avoir entraîné sa détresse.

Le Imré Shéfer ajoute que l'on peut expliquer ce verset autrement. Quand quelqu'un est pauvre et manque du nécessaire, cela le trouble et le perturbe, et il ne peut plus servir Hachem sereinement. Une des conséquences de cela est que ses prières régulières manqueront de ferveur et de clarté, car il sera perturbé par ses besoins qui lui manquent. Ainsi, la Torah recommande de payer le salaire de son employé le jour même, car comme il est pauvre, s'il lui manque le nécessaire, « Il n'implorera pas Hachem sur toi », c'est-à-dire qu'il ne pourra pas implorer Hachem et prier vers lui sereinement. Puisque sa prière en sera perturbée, alors cela sera "Sur toi", à comprendre dans le sens de "à cause de toi". A cause du fait que tu ne l'auras pas payé, il sera préoccupé par ses besoins, et à cause de toi, il ne pourra pas prier comme il se doit. « Et ce sera pour toi une faute », c'est-à-dire que le fait d'avoir provoqué qu'il ne puisse pas prier convenablement, cela aussi te sera compté comme une faute. Et sur ce détail aussi, tu devras rendre des comptes.

זְכוֹר אֶת אֲשֶׁר עָשָׂה לְךָ עַמְלֶק בְּיָדְךָ...וַיִּזְנֹב כָּךְ כָּל הַנֶּחֱשָׁלִים אַחֲרֶיךָ....וְלֹא יֵרָא אֱלֹדִים...תִּמְחָה אֶת זְכַר עַמְלֶק מִתַּחַת הַשָּׁמַיִם לֹא תִשְׁכַּח. (כה. יז-יט)

« Souviens-toi de ce que t'a fait Amalek sur le chemin ... qu'il a frappé en toi ceux qui étaient en arrière ... et il n'a pas craint D. ... Tu effaceras le souvenir d'Amalek de dessous le Ciel, n'oublie pas ! » (25,17,19)

Dans ce verset, il y a une contradiction apparente : effacer le souvenir d'Amalek et « N'oublie pas ». Le Ktav Sofer explique la différence : « Tu effaceras le souvenir d'Amalek » nous devons

totalelement faire disparaître Amalek et tout ce qu'il représente.

Le Rokéah dit que nous devons prier Hachem de supprimer Amalek à l'extérieur et en nous. « **N'oublie pas** », mais cependant, n'oublie jamais ce qui a donné à Amalek la capacité et la force d'attaquer le peuple juif. C'est parce qu'ils se sont affaiblis dans leur étude de la Torah et qu'ils n'avaient pas de crainte de Hachem. Nous ne devons jamais oublier que nous pouvons être attaqués par d'autres nations du monde à partir du moment où nous abandonons la Torah et que nous manquons de crainte de D. En effet, sinon, nous sommes toujours protégés de toutes les nations du monde, quel que soit leur puissance.

Eloul

Le mois d'Elloul est le sixième mois de l'année, il est à mettre en parallèle avec la veille de Chabbat, qui est le sixième jour de la semaine. De la même façon que l'on se prépare pour Chabbat, la veille de Chabbat, on doit également se préparer aux Yamim Noraïm durant le mois d'Elloul. De même que plus on aura fait de préparations pour Chabbat, plus il sera agréable et rempli de sens, de même les efforts que nous faisons en Elloul nous assurent d'avoir une année pleine de bonté et de bénédictions."

Chem miChmouël - Choftim

L'importance de faire Téchouva avant Roch Hachana :

Il faut savoir qu'il est bien plus facile de se repentir et d'avouer ses fautes avant Roch Hachana qu'après. En effet : Si un homme avoue lui-même un délit punissable d'une amende, il est dispensé de la payer. En d'autres termes, lorsqu'un homme reconnaît sa faute au tribunal avant le témoignage de témoins accusateurs, il ne paie pas d'amende. S'il confesse sa faute seulement après leur témoignage, il doit s'acquitter de l'amende. Ainsi en est-il du Jugement. Les anges accusateurs ne témoignent des méfaits de l'homme qu'à Roch Hachana et Yom Kippour. Si pendant le mois d'Elloul qui précède, l'homme confesse ses fautes et se repent, il pourra se disculper au jour du jugement. Par contre, s'il s'amende après Roch Hachana, ses efforts n'auront pas le même effet.

Méam Loez – Nasso

L'homme doit se repentir au début du mois d'Elloul également pour la raison suivante : la formation de l'âme ressemble à celle d'un embryon qui dure 40 jours. L'homme repent est semblable à un nouveau-né. Il faudra 40 jours à son âme pour se renforcer complètement. Si l'homme se repent au

début du mois d'Elloul, son âme sera complète à Yom Kippour.

Méam Loez - Ki Tissa

Halakha : Les couches pendant Chabbat

Au sujet de l'utilisation de couches pendant Chabbat, il y a de nombreuses discussions parmi les décisionnaires. Afin de se comporter en conformité avec tous les avis, voici comment il faudra faire : Bien que cela ne soit pas une obligation, il sera bien de défaire la languette autocollante et la coller sur la couche avant Chabbat. Il ne faudra pas recoller la languette sur la couche après utilisation lorsqu'on les jettera à la poubelle, mais les jeter lorsqu'elles sont détachées. Il faudra faire attention ; lorsque l'on décolle la languette pour retirer la couche du Bébé, de ne pas déchirer la couche elle-même .

Rav Cohen

Dicton : La confiance est le chemin le plus court vers le bonheur.

Simhale

שבת שלום

יוצא לאור לרפואה שלימה של דינה בת מרים, הדסה אסתר בת רחל בחלא קטי, אברהם בן רבקה, מאיר בן גבי זויריה, אליהו בן תמר, ראובן בן איזא, ששא בנימין בין קארין מרים, ויקטוריה שושנה בת ג'ויס חנה, רפאל יהודה בן מלכה, אליהו בן מרים, שלמה בן מרים, שמחה ג'וזת בת אליז, אבישי יוסף בן שרה לאה, אוריאל נסים בן שלמה, אלחנן בן חנה אנושקה, רבקה בת ליהוה, ריש'רד שלום בן רחל, נסים בן אסתר, מרים בת עזיזא, חנה בת רחל, דוד בן מרים, יעל בת כמונה, חנה בת ציפורה, ישראל יצחק בן ציפורה, יעל רייזל בת מרטין היימה שמחה. זיווג הגון : לאלודי רחל מלכה בת חשמה, ולציפורה לידיה בת רבקה, ליוסף גבריאל בן רבקה, למרים בת רבקה. הצלחה לחנה בת אסתר וליונתן מרדכי בן שמחה ברכה זרע של קיימא ללבנה מלכה בת עזיזא וליאור עמיחי מרדכי בן ג'ייזל לאוני. לעילוי נשמת : אליהו בן זהרה, ג'ינט מסעודה בת ג'ולי יעל, שלמה בן משה, מסעודה בת בלח, יוסף בן מייכה. מוריס משה בן מרי מרים. משה בן מזל פורטונה. שמחה בת קמיר. מיכאל צ'רלי בן ג'ולייט אסתר





Rav Haimel Cohen,
Rosh Yeshiva Yeshivat Haratzon
et du Col El-Hor Moché

Sortie de Chabbat Réé, 1 Elloul
HaRahamim 5782



בית נאמן

COURS DE NOTRE MAITRE MARAN
CHALITA

Possibilité
d'écouter le cours
de Maran Chlita en
Direct ou en Replay sur
<https://www.yhr.org.il/video-ykr>

Sujets de Cours :

1. Faire les Sélihot 2. Parler seulement en bien sur Israël 3. Les gens à qui cela fait mal de transgresser Chabbat 4. Ceux qui combattent contre le Chabbat, combattent en réalité contre leurs parents, contre la transmission, contre le peuple et contre la Torah 5. La caisse de donation pour les navettes vers Nétivot 6. Les signes des oiseaux purs ont une allusion dans le verset « 7 » כל צפור טהורה תאכלו. Les lois concernant le Prouzboul 8. Une preuve que la Chémitta de nos jours est un commandement des sages 9. Cas pratique concernant la cuisson de pains pour Chabbat 10. Mettre un sac de riz dans de l'eau chaude la veille de Chabbat 11. Enfouir pendant Chabbat quelque chose de froid dans quelque chose qui n'ajoute pas de chaleur

C'est comme un fils qui se confie à son père

Hodesh Tov Oumévorakh. Que ce mois soit une source de bénédiction et de bonté pour tout le peuple d'Israël dans tous leurs lieux de résidence. A partir de la semaine prochaine Bli Neder, nous allons commencer le cours à 21h30, car nous avons les Sélihot. Nous sommes heureux des Sélihot (il y a des gens pour qui les Sélihot sont comme un fardeau) et chacun fera comme il peut. S'il peut se lever et faire les Sélihot à l'aube, c'est le meilleur moment. S'il peut rester réveillé jusqu'au milieu de la nuit et faire alors les Sélihot, c'est bien aussi. Mais s'il ne peut pas, il fera avant Minha, c'est bien aussi. Seulement, il ne faut pas faire au début de la nuit. Nos Sélihot sont pleines de miséricordes, pleines de supplications, pleines de belles expressions, pleines de prières qui n'ont pas d'égales. Une fois, le Rav Binyamine Basri est allé voir le maire de Béér Shéva – Yaacov Turner, et il lui a dit : « je veux organiser un soir de Sélihot dans la plus grande salle de Béér Shéva. Il lui a répondu : « Elle sera vide ». Il lui a dit : « Si tu m'autorises, je peux la remplir ». Il lui a répondu : « C'est impossible, combien y'a-t-il de religieux à Béér Shéva ? Trois cents ? Quatre cents ? ». Finalement, le soir des Sélihot, l'endroit était plein à craquer, il n'y avait pas de place où s'asseoir. Les gens sont restés debout de loin. Parce que les gens aiment les Sélihot, ils aiment aussi la musique et les mots de « אדון הסליחות, בוחן לבבות ». Les mots adoucissent le cœur et rafraîchissent l'esprit. En particulier les mots de nos Sélihot, ils sont écrits dans un langage simple, il n'y a pas de profondeur, il n'y a pas de choses compliquées, d'explications ou de notes. Non. C'est comme le langage utilisé par un homme pour parler à son ami ; comme un fils qui se confie à son père – qui est attaché à son père et que son père le chéri. Bien que ce fils ne s'est pas bien

comporté toute l'année, malgré tout son père le reçoit.

Parler seulement en bien sur Israël

Il y avait une histoire avec l'Admour de Belz. Il avait dix fils, et ils ont tous disparus pendant la Shoah. Sa femme aussi avec ses enfants. Lorsqu'il est arrivé ici, il était déjà brisé en morceaux. Lorsque les nazis ont pris son premier fils et qu'ils l'ont brûlé dans le feu, dès qu'il a entendu ça, il a dit : « שהוא נתן את חלקו » - « Béni soit Hashem qui donné ce qui lui appartient devant tout le monde ». Mais savait-il que tous ses fils allaient terminés comme ça... Lorsqu'il s'est échappé, il l'a fait d'une manière unique en son genre. J'ai lu dans un livre que c'était le soir de Chavouot 5704 (il me semble), et il y avait plusieurs Hassidim qui étaient venus pour écouter ses paroles. Lorsqu'ils avaient terminé et s'apprêtaient à partir, il avait déjà préparé un carrosse pour venir le chercher, et il a rasé sa barbe pour qu'on ne le reconnaisse plus du tout (car les nazis le surveillaient, ils disaient sur lui « le faiseur de miracles de Belz », ils l'appelaient « וונדר »). Mais il était devenu méconnaissable, tel un vieil homme, affaibli, déprimé (alors qu'il aurait dû être vraiment déprimé après tout ce qui lui était arrivé), donc les gens ne l'ont pas reconnu. Il a rencontré l'un de ses Hassidim en chemin, et il lui a dit : « je suis l'Admour de Belz ». Le Hassid ne l'a pas cru, il lui a dit : « Toi tu es l'Admour de Belz ?! Tu n'es qu'un simple escroc et menteur ». Alors le Rav s'est assis dans un coin et commençait à lire « הללויה אודה ה' בכל לב » (Téhilim 111) avec ferveur comme il en avait l'habitude. L'homme entendit cela, il dit : « Tu es l'Admour de Belz ! ». Il tomba à terre devant lui dit : « tu es l'Admour ». Puis la situation commençait à s'empirer, le Rav alla d'endroit en endroit, il arriva en Hongrie, et il était interdit pour lui de leur dire que le danger s'approchait d'eux. Il disait seulement : « יהי »

"Nous vous prions de respecter la sainteté du feuillet, ainsi de ne pas le transporter durant Chabbat"

All. des bougies | Sortie | R.Tam

Paris 20:13 | 21:19 | 21:41

Marseille 19:55 | 20:55 | 21:22

Lyon 20:02 | 21:02 | 21:30

Nice 19:48 | 20:48 | 21:16

baft.netmar@gmail.com

1

הנהגות חובות ופיקודים
הנהגות חובות ופיקודים
הנהגות חובות ופיקודים

הנהגות חובות ופיקודים
הנהגות חובות ופיקודים
הנהגות חובות ופיקודים

טוב רצון שיהיה לכם טוב », c'est tout. Puis le malheur a fini par s'abattre aussi sur eux, et il s'est enfui en Syrie (là-bas, il a vu des juifs séfarades, et il a dit : « c'est la première fois de ma vie que je vois un juif séfarade »). Lorsqu'il est arrivé en Israël, il a appris qu'il ne fallait jamais dire même un mot mauvais sur Israël. Les gens lui disaient : « Rav, il y a ici des sionistes Récha'im, qui prennent la voiture pendant Chabbat ». Il leur répondait : « il est interdit de dire Récha'im, c'est péché. Ils transportent sûrement un malade ou une personne en danger ou une femme enceinte etc... ». Il ne faut pas parler mal sur Israël, il faut en dire que du bien. Il a eu des prodiges inégalables. Il y avait un très beau journal qui paraissait pendant plusieurs années, mais ils l'ont arrêté, il s'appelait « בשנה טובה ». Là-bas, ils racontaient tous les prodiges et miracles que l'Admour avait fait. C'est par le mérite qu'il apprenait aux gens à dire du bien d'Israël.

Nous sommes tous les enfants d'Hashem

Revenons à nos Sélihot, le Rav Basri a dit qu'il allait remplir la salle, et c'est ce qui s'est passé, c'était plein. Les enfants d'Israël se rassemblent pour atteindre Hashem. Ils l'aiment. Sauf quelques exceptions, des fous qui le détestent, qu'Hashem nous en préserve, ils ne sont pas normaux, que va-t-on faire pour eux ?! Même pour eux, il est possible de trouver des circonstances atténuantes. Trois ou quatre générations des instructions de Mendelssohn jusqu'à nos jours, c'est ce qui les a fait devenir comme ça. Mais tout juif est supposé être Cacher. Selon Rachi à son époque, ceux qui s'étaient convertis de force au christianisme, pouvaient quand même compléter le miniane. Donc nous sommes actuellement au mois d'Elloul, et il y a un pays qui nous attend derrière la porte, l'Iran, qu'Hashem efface son nom et son souvenir, mais elle a des soutiens. Si nous prions bien et que nous apprenons à trouver des circonstances atténuantes pour chacun, en disant que nous sommes tous les enfants d'Hashem, il se passera que des bonnes choses. C'est pour cela qu'il faut toujours parler que du bien sur Israël.

Fermez les magasins, et commencez à respecter le Chabbat selon la Halakha

D'après la loi, ceux qui transgressent le Chabbat ne peuvent pas être comptés dans un miniane. Une fois, mon père était invité à prier dans la synagogue au nom de Rabbi David Perets à Chabbat au premier office. Mais au moment de Nichmat Kol Haï, c'était un homme qui travaillait dans une banque pendant Chabbat, il s'appelait M.Hobani (je ne veux pas dire son nom complet), qui a commencé à lire. Mon père a attendu, attendu et attendu jusqu'à la fin de la prière, puis il a fait également la prière au deuxième office avec un officiant qui ne transgressait pas le Chabbat. Il y en avait aussi un autre, M.Mimouni, qui travaillait à la banque pendant Chabbat. Mais ça leur faisait mal de travailler pendant Chabbat. Lorsque la loi est sortie, selon laquelle les banques devaient être fermées le Samedi, ils avaient une joie inégalable. C'était des vrais juifs, des bons juifs. Même en Amérique, où il y avait le Rav Yaakov Katsin (il a vécu 85 ans ou un peu plus). Il avait dit que ceux qui transgressent le Chabbat pour pouvoir subvenir à leurs besoins, doivent prier

pendant Chabbat à la synagogue avec miniane, et ensuite aller au travail. Ils lui ont dit : « Qu'est-ce que c'est que cela ? Que t'arrive-t-il ? Ils sont inaptes à s'associer au miniane, puisqu'ils transgressent Chabbat en public ». Il leur a répondu : « c'est pour ne pas qu'ils oublient qu'ils sont juifs ». Ces gens allaient et priaient en disant : « ישמחו במלכותך שומרי שבת וקוראי עונג, עם מקדשי שביעי », mais ces mots étaient durs pour eux car en réalité ils faisaient l'inverse dans les actes. Mais petit à petit, les mots sont entrés dans leur cœur. Ils ont dit : « pourquoi avons-nous besoin de travailler pendant Chabbat ? Nous sommes riches ». Alors ils ont fermé les magasins et ont commencé à respecter Chabbat selon la Halakha ! Si nous les avions complètement repoussés, ils seraient perdus. Si quelqu'un vient te dire qu'il veut faire Chabbat chez toi, tu dois lui dire : « Viens à la maison avant Chabbat, et nous ferons Chabbat ensemble ». Et s'il ne vient pas avant et se présente seulement le jour de Chabbat, tu dois le recevoir. Mais dans tous les cas, tu feras attention avant Chabbat à faire cuire le vin pour ne pas prendre de risque, ou à prendre un vin doux qui contient du sucre. Tu peux ensuite faire Kiddouche avec lui, et il ne se sentira pas mal à l'aise. Puis tu le sensibiliseras sur le respect de Chabbat, mais pas d'une manière brutale en lui disant qu'il est rejeté du peuple d'Israël.

Ceux qui combattent contre le Chabbat, combattent en réalité contre leurs parents, contre la transmission, contre le peuple et contre la Torah

Le Rav Avraham Ytshak HaCohen Kouk à son époque était Rav en dehors d'Israël, dans la ville de Bousik. Il y avait une synagogue de réformistes et une synagogue normale. Alors le jour de Kippour après avoir fini Moussaf, il restait un peu de temps entre Moussaf et Minha, et le Rav est sorti. Ils ne savaient pas où il allait, il était sorti avec son Talith et est revenu une heure après. Qu'a-t-il fait ? Il est allé dans la synagogue des réformistes et a parlé à leur cœur. Le lendemain, l'un des fidèles de cette synagogue est allé voir un proche de la famille du Rav Kouk et lui a dit : « votre Rav ne nous laisse pas tranquille. Nous nous sommes enfuis de lui et il vient nous sensibiliser sur plusieurs choses... » Lorsque le proche a raconté ça au Rav Kouk, il lui a répondu : « cela veut dire que mes paroles ont eu de l'effet ». Et c'est ce qui s'est finalement passé. Après quelques mois, ce juif a quitté sa synagogue réformiste et est venu dans une synagogue de chez nous ! Il faut faire le maximum pour rapprocher des juifs. Même si tu ne pourras tous les rapprocher, il faut faire le maximum et toujours répéter. Comme ça, le moment arrivera avec l'aide d'Hashem où tout Israël respectera au moins le Chabbat en public. Que dans la rue, on puisse remarquer que c'est Chabbat. Le jour arrivera où ils comprendront que leur guerre contre le Chabbat, combattent en réalité contre leurs parents, contre la transmission, contre le peuple d'Israël et contre la Torah d'Israël. Ils comprendront petit à petit. C'est pour cela que nous devons chercher en chaque juif le grain de croyance qu'il a, et essayé de l'ouvrir. Parler avec lui calmement. Si tu commences à crier, il n'y a rien de positif qui en sortira. Il détestera encore plus. Au contraire, il faut parler agréablement et convenablement.

Contactez: Pinhas Houri - Paris 06.67.05.71.91

La caisse de donation pour les navettes vers Nétivot

Maintenant, il y a un problème à Béér Shéva. De nombreux juifs sont venus de l'extérieur (en particulier de Djerba), mais il n'y a pas d'école religieuse pour leurs enfants. Il y a longtemps, ils avaient dit qu'ils feraient quelque chose de religieux pour les enfants, mais ils n'ont fait que parler sans rien faire. Il y a un moyen pour les conduire jusqu'à Nétivot (les deux villes ne sont pas loin), mais ça coûte de l'argent. Ils sont de nouveaux arrivants, soit ils n'ont pas d'argent, soit ils n'en ont plus, qui sait ? Donc si on peut faire en sorte que chacun fasse un don pour qu'ils organisent cette navette pour les enfants, c'est très important. Il y a là-bas un sage, qui s'appelle Rabbi Haïm Touitou (il a écrit plusieurs livres, « Torah WéHaïm », plus doux que le miel) qui s'en occupe, mais il faut des gens pour l'aider.

Sans éducation religieuse, tout est voué à l'échec

Ceux qui ont entendu cela doivent faire quelque chose pour les nouveaux arrivants, et aussi pour ceux qui sont là-bas depuis longtemps. Pour qu'ils sachent ce qu'est le judaïsme. Est-ce seulement voir toutes les bêtises du monde ?! A l'école, lorsqu'ils arrivent au verset : « D... créa l'homme à son image » (Béréchit 1,27), ils mettent des images horribles. Adam et Hawa mettent des images comme ça ?! Aussi, lorsqu'ils terminent le Houmach Béréchit, ils leur donnent un livre vide et leur disent : « écoute, Moché Rabbenou a écrit ses générations, donc à toi de remplir ce livre en écrivant ce que tu veux... ». Des fous, des pauvres imbéciles, des perdus, tout le monde étudie notre livre – le Tanakh ! Nous savons qu'aujourd'hui il y a des écoles où ils donnent une éducation religieuse, et sans cette éducation religieuse, tout est voué à l'échec.

Tout oiseau pur vous mangerez

Dans la paracha de la semaine, on trouve quelque chose de très intéressant. Il est écrit "Tu mangeras tout oiseau pur" (Deutéronome 14:11). Et comment savoir lequel est pur ou impur ? Le verset ne dit pas comment savoir. Il n'y a qu'une liste de volailles qu'il est interdit de manger, "l'aigle et l'orfraie et la valerie", "le faucon, le vautour, l'autour selon ses espèces;" (versets 12-13), etc., etc. Mais la Mishna (Houlin page 59a) a donné des signes pour les reconnaître: tout oiseau qui a un doigt supplémentaire, a un goitre, et son gésier peut être pelé, et n'est pas vorace, est pur. Qu'est-ce qu'un doigt supplémentaire ? Il a plusieurs significations. Il y a ceux qui ont dit qu'un doigt en plus signifie qu'un coq (par exemple) a un doigt qu'il n'utilise pas du tout, qui est juste là, en plus. Et autre chose, il a un goitre. Et le gésier du poulet peut être pelé à la main ou avec un couteau. Et il y a un autre signe qui est plus difficile que tout - non prédateur. Il y a des oiseaux de proie. Et la Guemara (dans Houlin, page 62b, voir Rashi) apporte qu'il y avait une fois une "espèce de poulet" dont on pensait qu'elle n'était pas prédatrice, mais il s'est avéré qu'elle l'était.

Les signes de pureté

Certains sages sont alors dit qu'on pouvait retrouver ces

signes dans les versets. Il est écrit "טוהור צפור-oiseau pur- sans la lettre waw au mot צפור. Et les secondes lettres de chacun des signes sont les lettres פ, צ, ר. On avait 3 signes: אצבע-le doigt, גוטר-goitre, קרקבן-gésier. Les secondes lettres forment le mot צפור, sans waw. Il nous manque plus que le 4e signe, le fait de ne pas être prédateur. Le waw est la deuxième lettre du mot דורס-prédateur. Et comme un oiseau pur ne doit pas être prédateur, alors le waw, seconde lettre du mot דורס n'est pas. Surtout que cette 4e caractéristique n'est pas évidente. Comme nous l'avons vu, dans la Guemara, des oiseaux peuvent sembler être simples, alors que ce sont des prédateurs, donc interdits à la consommation. C'est pourquoi, aujourd'hui, nous ne mangeons les espèces d'oiseaux, seulement par tradition. Il peut y avoir des polémiques à ce sujet.

Le waw est de reto ur

J'avais enseigné cela, et félicitations aux élèves qui ont vérifié. Un grand érudit, Rabbi Yaakov Cohen s'est aperçu que ce n'était pas si juste. J'avais vu ce commentaire intéressant, dans le livre Maskil Ledavid, de Rabbi David Idan, en 5721, c'est ce que je m'en suis souvenu. Mais, le Rav Yaakov m'a fait remarqué que le mot צפור est marqué avec le waw. Et j'ai vérifié sa remarque qui est totalement justifiée. En fait, ce n'est pas le mot צפור qui est marqué sans waw, mais le mot טוהור.

Le mot צפור

Alors, j'ai voulu vérifié dans le livre Maskil Ledavid. En réalité, le Rav ne dit pas qu'il n'y avait pas de waw. Il disait que le waw du mot צפור ne s'entend pas, dans la prononciation du mot. C'est comme s'il était absent. Et c'est pourquoi le commentaire reste valable. Je m'étais trompé. Le waw n'est pas absent dans ce mot, mais, ne s'entend pas. Il ramène ce commentaire, au nom du Rav Moché Khalfoun a'h, qui l'a trouvé dans les enseignements du Ari Hakadoch.

Un commentaire existant

Ensuite, qu'à-y-on trouvé? Que le Rav de Sokhotchov (auteur du Avné nezer) a rapporté ce commentaire à ses élèves, en leur faisant remarqué que le Ari était le seul à pouvoir trouvé un tel commentaire. Et les élèves ont remarqué que le Rachbats avait rapporté cet enseignement. Or, le Rachbats a vécu avant le Ari, puisque le Rachbats a quitté ce monde en 5204, et le Ari est né en 5294, 90 ans plus tard. Le Rachbats avait écrit cela dans son livre, Maguen Avot. Ceci dit, le commentaire du waw n'est écrit que dans le livre Abir Haroim, qui traite du Rav de Sokhotchov. C'était donc un commentaire écrit, avant le Rav Idan. Il faut savoir que beaucoup de nos commentaires ont déjà été écrits.

Le Prousboul

Autre chose. Le Ben Ich Hai raconte qu'un érudit avait un enfant commerçant. Le soir de Pessah, alors que le fils lisait, durant le korekh (sandwich) « en souvenir d'Hilel, le sage... », le père lui a dit « n'oublie pas Hilel, même à Roch Hachana ». Le fils demanda « quel rapport ? À Roch

Hachana, on mange un sandwich ? ». Son père lui répondit « non. Cette année, c'est la Chemita. Et Hilel a institué le prousboul à faire, à la fin de l'année de Chemita. En théorie, celui qui a des créances qu'un camarade lui doit, ne peut plus les réclamer après la chemita. Sauf qu'Hilel a institué le prousboul qui permet de confier ses créances au tribunal rabbinique. Et cela peut être retrouvé, dans la paracha ידך תשמת לך את אחיך תשמת לך - « ce que tu as chez ton père, la Chemita enlève de ta main » (Devarim 15;3). Pourquoi la Torah précise « dans ta main » ? C'est pour enseigner que seul les créances qui sont entre tes mains sont annulées. Mais, celles confiées au tribunal restent effectives. C'est le principe du prousboul. Et celui qui a des sous chez un camarade ou à la banque, devra faire le prousboul. Mais, cela ne concerne que celui qui a des sous épargnés à la banque. Si c'est juste un compte courant, ce n'est pas nécessaire.

La Chemita

Certains disent que cette solution de prousboul n'est valable que de nos jours où la Chemita n'est qu'une obligation rabbinique. Mais, cela n'aurait pas marché si la Chemita était une obligation de la Torah. La Guemara ramène la polémique (Guittin 36a).

Le prousboul, en fin d'année

Quand on étudie la Torah, il faut prêter attention à chaque mot, chaque lettre. Nous l'avons vu, précédemment, dans la réflexion sur le verset « tout oiseau pur ». Une fois, le Hazon Ich (avant d'être reconnu) étudiait avec un groupe de personnes. Un sage leur avait dit qu'il était interdit d'écrire le prousboul au milieu de l'année de Chemita, il fallait impérativement le faire le dernier jour de l'année, le 29 Eloul. Sinon, il n'était pas valable. Ils écoutaient ses réflexions. Puis, le Hazon Ich avait écouté, et de son coin, avait dit qu'une Michna contredisait cela. Laquelle ? Dans Moed Katan (18b), il est écrit qu'il est autorisé d'écrire le prousboul durant Hol Hamoede. Or, existerait-il des jours de Hol Hamoed en fin d'année ? Non. Forcément, cela fait référence au Hol Hamoed de Pessah, et cela nous apprend qu'il est possible d'écrire le prousboul au milieu de l'année. Et du coup, tout le raisonnement émis auparavant coula. Le sage, à un moment pareil, doit savoir ne pas s'entêter et admettre qu'il a tort. J'imagine qu'après l'intervention du Hazon Ich, c'est ce que le sage a dû faire. Certains sont prêts, pour ne pas avoir tort, à déraciner des montagnes de leur place. La Michna autorise donc à écrire le prousboul au milieu de l'année. Ceci dit, il ne sera effectif que pour les créances réalisées auparavant et non celles qui arrivent après l'écriture du contrat. C'est pourquoi, il est plus judicieux d'écrire le prousboul, le plus tard possible, dans l'année.

Du pain enfourné

La Guemara Chabbat (117b) parle de celui qui a enfourné du pain, avant Chabbat, mais qu'il n'a pas cuit avant Chabbat, que faire. Il est écrit qu'il sera possible de récupérer les pains, une fois cuits, pour les 3 repas de Chabbat. Et Maran écrit (chap 254) que, de nos jours, où faire sortir les pains du four n'est plus si complexe, il sera permis de retirer tous les pains. Mais, le Maguen

Avraham écrit que ce n'est permis que pour le besoin de Chabbat, et non pour la semaine. Cela veut dire que s'il y a 100 pitas au four, les sortir toutes serait interdit. Mais, le Élia Rabba n'est pas d'accord avec le Maguen Avraham, et pense qu'il serait permis de tout récupérer, car cela n'est pas compliqué, et tout s'abîmerait en restant jusqu'à la sortie du Chabbat. L'essentiel est comme ce dernier, dont l'avis est d'ailleurs suivi par le Kaf Hahaim.

Sac de riz

Mettre un sachet de riz ou de blé dans du nylon ou de l'aluminium, et les insérer dans la casserole de daf (avant Chabbat), est-ce permis ? Le Rav Moché Lévy tend pour interdire car cela ressemble au problème de Hatmana (conserver la chaleur). C'est également ce qu'écrit le Aroukh Hachoulhan (chap 258), et le Chevet Halevy. Mais, le Rav Ovadia a'h (Hazon Ovadia Chabbat 1 p61) se montre plus indulgent, en expliquant que le principe de Hatmana n'existe pas dans un ustensile. Et d'autres raisons encore. Il ajoute également l'avis du Rama (chap 257) qu'un aliment déjà cuit n'a pas de souci de Hatmana, l'avis Rabenou Yechaya que le fait de faire une Hatmana le soir pour le lendemain ne pose pas problème, ainsi que l'avis du Ramban que le fait que le feu maintienne la chaleur n'est pas considéré comme de la Hatmana. C'est pourquoi cela est donc permis.

Maintenir le froid

La Guemara Chabbat (p51) autorise également de entretenir un aliment froid pour qu'il ne se refroidisse pas plus ou pour qu'il reste froid. C'est ce que dit Maran, également (chap 257). La Guemara ramène que Rav Nahman avait agi de la sorte et avait été critiqué par Rav Ami, non pas parce que c'est interdit, mais, juste car ce n'est pas un comportement adéquat à un homme du rang de Rav Nahman. Mais, aucun décisionnaire ne demande à des hommes importants d'être plus stricts. Seulement le Méiri et le Kaf Hahaim ont rapporté l'opinion précédent et en ont déduit qu'il convenait que les personnes importants se montrent plus stricts. Mais le Rambam et le Tout n'ont pas rapporté cela. Pourquoi ? Tout d'abord Rav Nahman a agi de la sorte. Et même quand il a été reprise nous n'avons pas vu qu'il s'était repris ou excusé.

L'eau bouillie par un non juif

Autre chose concernant Rav Nahman. Il avait vu de l'eau bouillie par un non-juif. Il voulait montrer par cela qu'il n'y a pas de souci de boire de l'eau bouillie par un non juif. Et cela est connu aujourd'hui. Tout ce qui peut être consommé cru peut être cuit par un non juif. Est-ce qu'aujourd'hui, un homme penserait qu'un érudit doit éviter cela ? Non. Baroukh Hachem leolam amen weamen.

Celui qui a béni nos saints patriarches, Avraham, Itshak et Yaakov, Moché, Aharon, Yossef, David et Chlomo, bénira toute cette sainte assemblée ici présente, et ceux qui écoutent à la radio ou lisent le feuillet Bait Neeman. Qu'Hachem les bénisse, les fasse mériter, les multiplie 1000 fois-ci et accorde toutes leurs demandes favorablement, ainsi soit-il, amen.

MAYAN HAIM

edition

KI TETSE

samedi

14 ELOUL 5782

10 SEPTEMBRE 2022

entrée chabbath : entre 18h56 et 19h59

selon les horaires de votre communauté

sortie chabbath : 21h03

FUIR

Le mois de Eloul est un appel à fuir. C'est ce qui ressort de l'allusion que met en lumière le Arizal au sujet de ce mois dans l'un des versets du livre de Chémot. Il y est question de la loi s'appliquant au meurtrier involontaire. «Celui qui ne s'est pas mis en embuscade mais Hashem l'a placé dans cette situation (de tuer involontairement) Je t'aménagerai un endroit où il pourra fuir» (Chémot 21,13). Les initiales des quatre mots de la phrase «Ina LéYado VéSamti Lé'kha-A placé dans sa main Je t'aménagerai» forment les lettres du mot ÉlouL. Ainsi, selon l'allusion proposée par le Arizal, le mois d'ÉlouL apparaît-il comme un refuge vers lequel nous devons fuir.

Rabbénou Yona, en introduction à son livre Cha'aré Téhouva- Les portes du repentir, s'exprime dans les mêmes termes s'agissant de la Téhouva. «Parmi les bienfaits qu'a prodigués Hashem à Ses créatures figure l'aménagement d'un chemin qui leur permet de s'extraire de leurs actes dégradants et de fuir du piège tendu par leurs fautes». Rabbénou Yona rapporte à ce propos une parabole exposée par Les Sages du Midrash (Qohélet Rabba 7,32): «Ceci peut être comparé à une bande de brigands que le roi aurait arrêtés et emprisonnés. Une fois en prison ces brigands s'emploient alors à y creuser une issue. Menant à bien leur entreprise les prisonniers arrivent à s'échapper. Cependant l'un d'entre eux refuse de les suivre. Resté docilement en prison le brigand "respectueux" est alors repéré par le geôlier. Loin de le féliciter ce dernier au contraire décide de le frapper lui reprochant de ne pas avoir profité de la brèche pour s'enfuir».

Ce Midrash illustrant l'absence coupable d'éveil à la Téhouva, absence d'éveil comparable à la passivité d'un prisonnier se complaisant dans son enfermement, présente un scénario surprenant; celui d'un condamné obéissant qui refuse d'entrer dans l'illégalité et qui se voit administrer en récompense de son honnêteté des coups de bâton. Rav Moché Shapira (Chi'ouré Leyl Chichi ÉlouL) lève le voile sur ce Midrash. Si le gardien frappe le prisonnier bien qu'il n'ait pas suivi les fuyards c'est du fait même de son attitude passive. En effet celle-ci porte atteinte à la raison d'être essentielle d'une prison. Une prison est un endroit duquel on doit aspirer à fuir. Le fait d'y rester alors même que l'opportunité de s'en évader se présente vide ce lieu, censé être un lieu de privation de liberté, de son sens. En frappant le brigand discipliné le gardien de la prison fait savoir à sa victime que, d'une certaine manière, il est entrain de démolir purement et simplement sa geôle.

La faute est une prison. Elle constitue une réalité qui doit nous pousser à fuir. Se complaire dans celle-ci c'est lui accorder un

statut de lieu d'accueil qui masque son caractère réellement néfaste. En ÉlouL l'homme doit éprouver le sentiment qu'il se trouve en un endroit où il ne peut continuer à être. Il doit ressentir le besoin de s'extirper de son enfermement spirituel, enfermement produit par la faute elle-même. Ainsi la Guémara rapporte-t-elle en plusieurs occurrences (confer Yoma 86b) l'enseignement de Rav Houna selon lequel dès lors qu'un homme réitère la faute qu'il a commise celle-ci lui apparaît comme permise. Car en s'habituant à la faute son auteur va contraindre parallèlement peu à peu sa conscience au silence. Cherchant à échapper aux appels de celle-ci et afin de faire taire le refus qu'elle oppose à la réalisation de ses volontés coupables il finit par se construire une morale factice dont il pose lui-même les règles.

C'est le fait de s'arracher à cette logique pernicieuse qui confère au Ba'al Téhouva, selon le Rambam (Hil'khot Téhouva 7,3), un rang supérieur à celui du juste parfait (confer Béra'khot 34b). Ainsi l'auteur du Michné Torah écrit-il: «La récompense réservée au Ba'al Téhouva est élevée car après avoir pris goût à la faute il a réussi à s'en défaire et à soumettre son penchant... son niveau est supérieur à celui de ceux qui n'ont jamais fauté car il a dû échapper à l'emprise de ses penchants nuisibles». Pour le Messilat Yécharim échapper à cet enfermement passe par la capacité à se défaire de la pulsion qui a conduit à la faute. Cette aptitude que le Ram'hal appelle 'Aqirat HaRatson traduit cette idée de déracinement à laquelle fait référence la fuite du meurtrier involontaire vers une ville de refuge. Se défaire de la pulsion qui a conduit à la faute caractérise la Téhouva dans ce qu'elle a de plus essentiel, c'est-à-dire celle d'une vision repoussante de la transgression.

Parvenir à cette vérité requiert cependant le préalable de la fuite. L'homme ne peut, dans un premier temps, faire face à l'emprise de la faute en cherchant à la combattre avec les armes de l'esprit. Contaminé par ses erreurs et ses errements il ne peut trouver en lui les forces spirituelles capables de repousser les assauts et les arguments qui sont autant de leurres de son mauvais penchant. C'est pourquoi le mois d'ÉlouL l'appelle en tout premier lieu à fuir afin de se créer de nouveaux repères. La réponse divine à cette entreprise d'arrachement à laquelle va s'atteler le Ba'al Téhouva viendra plus tard. Au déracinement de la volonté qui fut à l'origine de la faute, Hashem, écrit le Ram'hal, offrira comme un cadeau au repentant l'effacement de l'acte qui en a découlé.

- 01 Fuir
Elie LELLOUCHE
- 02 Un vin aigre
Yossef-Shalom HARROS
- 03 Les faux poids, une brèche pour 'Amaleq !
Yo'hanan NATANSON
- 04 Naviguer avec la haftara
Michaël Yermiyahou ben Yossef

Rav Elie LELLOUCHE

À la fin de notre Parasha, Hashem s'adresse aux Bénei Israel et demande à ce que l'on se souvienne de l'action de 'Amaleq, puis qu'on efface jusqu'à son souvenir.

Sur ce passouk au paradoxe intéressant, le Midrash rapporte que les Benei Israel ne comprirent pas tout de suite l'injonction divine.

Ils interrogèrent Moshé : « Comment peut-on, il y a à peine quelques versets, nous demander de nous souvenir du Shabbat pour le sanctifier, et maintenant, le même esprit qui doit garder cela en tête, doit se rappeler de 'Amaleq et l'effacer ? Ce sont deux pensées antinomiques. »

Moshé leur répondit : « On ne peut comparer deux verres identiques, l'un contenant du bon vin et l'autre du vinaigre. Certes, ce sont les mêmes verres, mais Il ne faut pas les mélanger. »

Ce Midrash paraît surprenant. Tout d'abord, quelle est cette question que le peuple Juif pose à Moshé ? Il est évident que l'esprit humain peut effectuer ces deux opérations distinctes. La preuve, c'est que jusqu'à nos jours, on se souvient des deux dans les dix zehirot que l'on mentionnons à la fin de la prière du matin.

La réponse de Moshé est tout aussi surprenante. En quoi la mention de ces deux verres aiderait le peuple juif à faire le tri mémoriel qui lui est demandé ? N'avaient-ils pas déjà bien compris ces deux notions avant de questionner Moshé ?

Pour tenter de répondre, abordons la mitsva de Zakhor, du souvenir.

Le mot Zakhor a la même étymologie que le mot zakhar, qui veut dire masculin.

En quoi la mémoire peut-elle être associée au caractère masculin ?

Lorsque la Torah nous ordonne de nous souvenir, cela ne veut pas dire qu'il suffit simplement de ne « pas oublier ». La Torah attend de nous un effort actif, non seulement pour nous rappeler, mais aussi pour vivre le souvenir. Il faut donner un sens à une mémoire qui n'est pas un simple site de stockage d'informations

venues d'un passé plus ou moins lointain.

D'où le lien avec le masculin, la dimension active, émettrice, coopérant avec le féminin, qui est en position réceptrice.

Donc, la question des Benei Israel revient : s'il s'agit de faire exister sa mémoire, de vivre le souvenir, comment peut-on demander de vivre celui du Shabbat, d'avoir cet état d'esprit de sainteté, et parallèlement, de vivre aussi le souvenir de 'Amaleq ?

Il est quasiment impossible de faire cohabiter ces deux modalités de la pensée. En effet se souvenir du Shabbat, c'est témoigner de la toute puissance de HaQadosh Baroukh Hou, tandis que 'Amaleq fut celui qui connut D' et le combattit. C'est l'archétype du rejet de l'omnipotence de Hashem.

Alors que penser ? Soit nous vivons avec l'idée que Hashem maîtrise tout, soit avec l'idée de la rébellion, du doute, de la remise en question.

Et la réponse de Moshé nous fournit un enseignement extraordinaire sur le mois de Eloul dans lequel nous nous trouvons

Cette période se caractérise par l'expression « Hamelekh bassadé – le Roi est dans les champs. » C'est un temps de très grande proximité de l'homme avec son Créateur, qui devient beaucoup plus accessible qu'à d'autres périodes de l'année. Une fois les fêtes passées, Hashem rentrera dans Son palais et il sera plus difficile de retrouver cette disponibilité.

Mais si le concept de ce mois de Elloul est cette accessibilité, on peut se demander pourquoi on ne peut pas Le rencontrer sans filtres. Pourquoi Hashem n'ouvre-t-Il pas les portes de Son palais ? Pourquoi prend-Il la peine de se déplacer ?

En réalité, « Hamelekh bassadé – le Roi est dans les champs. » ne signifie pas que Hashem vient pour qu'on puisse Le « voir ». Si c'était le cas, Il nous aurait invités dans Son palais.

« Hamelekh bassadé » veut dire que le Roi vient à notre rencontre.

C'est Lui qui désire nous voir dans les champs. Il a besoin, si l'on peut dire, de voir comment nous vivons dans les champs. Lorsqu'on va Le voir, à Yom Kippour, nous mettons la cravate, le costume, et ce n'est pas dans cet état que Hashem veut nous voir.

Il préfère descendre nous rendre visite quand nous nous trouvons dans la boue, dans le doute, dans la contestation. Et voir comment nous nous comportons avec nos faiblesses, dans la vie de tous les jours, dans les champs.

Et c'est exactement l'allusion contenue dans la réponse de Moshé :

Un verre de vinaigre et un verre de vin. Moshé dit au peuple juif, le verre du Qiddoush, celui du Shabbat, renvoie au palais de Hashem, tout y est splendide, Il maîtrise tout. Mais il y a un autre verre que D' veut voir, c'est celui du vinaigre. Il représente le juif une fois qu'il a enlevé son costume et sa cravate. Un juif qui est triste, qui se remet en question.

Durant le mois de Elloul, D' désire trouver le vin qui se cache derrière le vinaigre, pas le vin qui est en vitrine. Il veut voir comment, dans notre vinaigre quotidien, nous arrivons à extraire un peu de bon vin.

Tiré d'un cours de rav Shmouel Lewin

« Souviens-toi de ce que t'a fait 'Amaleq, lors de votre voyage, au sortir de l'Égypte »

Devarim 25,17

Rashi écrit : « Si tu fraudes dans les poids et les mesures, redoute les provocations de l'ennemi, comme il est écrit : "Les balances de tromperie sont une abomination pour Hachem" (Mishlei 11, 1), et au verset suivant : "Vient l'orgueil et vient la honte". »

Le Maharal de Prague est surpris de la relation que Rashi établit entre les faux poids et l'assaut barbare de 'Amaleq. N'y a-t-il pas bien d'autres transgressions qui pourraient mériter une telle attaque ?

Il ne faut pas s'étonner, répond l'auteur du Gour Aryé : il y a quelque chose de particulièrement destructeur dans l'utilisation de poids inexacts, qui devrait émouvoir tout croyant. Le monde, autour de nous, est fait de l'équilibre constant de forces opposées, qui travaillent sans relâche les unes contre les autres. Comme elles interagissent dans un équilibre constamment maintenu par HaShem, un cosmos, un monde ordonné émerge du chaos. Nous savons, ou du moins toute personne sensée devrait savoir, que troubler cet équilibre peut avoir des conséquences catastrophiques.

Nous devons donc intégrer dans nos vies, et dans nos relations avec autrui quelque chose du vaste projet divin. C'est ce que HaShem attend de nous. Tricher sur les unités de mesure devrait nous rappeler ce que nous Lui devons, la manière infiniment subtile dont Il a agencé Sa Création. Combien de temps la vie résisterait-elle sur terre s'Il modifiait tant soit peu la manière dont Il « mesure » ce dont nous avons un besoin vital. À notre époque, nous pouvons mesurer les conséquences d'une augmentation de la température terrestre de seulement un ou deux degrés.

Par conséquent, outre la malfaisance sociale qu'est le vol, l'utilisation de faux poids s'en prend à notre foi en un Créateur qui a créé (et crée à chaque instant) un univers à l'équilibre parfaitement réglé.

Un aspect de ce « réglage », c'est la fixation de frontières et de limites aux activités hostiles des royaumes rivaux. Lorsque HaShem, pour des raisons qui Le concernent, souhaite que la paix règne entre deux peuples, il les empêche de s'affronter.

Lorsque quelqu'un agit comme si la rigoureuse exactitude des poids n'avait pas d'importance pour lui, il manifeste en quelque manière qu'il se moque de la précision avec laquelle HaShem a agencé Son monde. En retour, HaShem relâche la contrainte qu'Il avait imposée à l'adversaire. Libre de ces restrictions, l'ennemi attaque !

Nos Sages de mémoire bénie font une analogie entre les poids inexacts et les guilouyé 'arayot (les relations interdites). Rabbi Lévi enseigne que la sanction pour des poids inexacts est plus sévère que celle encourue pour les 'arayot. La Torah parle des relations interdites en disant « haël » [« Ki ète kol hatò'èvot hael – Car toutes ces abominations-là » Wayiqra 18,27], tandis que pour les faux poids, elle se sert du terme « Éléh » [« Kol 'assou éléh – quiconque fera ces choses-là. » Devarim 25,16]. La lettre «*h*» supplémentaire à la fin du mot « Éléh » sert à l'intensifier, et à indiquer qu'il désigne une plus grande sévérité du châtement. (Baba Bathra 88b)

La Guémara explique que l'utilisation de poids inexacts est plus grave que les relations interdites (qui sont pourtant un des trois interdits pour lesquels on doit sacrifier sa vie plutôt que les transgresser) en ce qui concerne la Téchouva. Il est impossible de réparer le mal commis par l'usage de faux poids, parce que le fauteur ne peut pas savoir qui il a volé, et par conséquent ne peut pas rendre ce qu'il a indûment acquis. Une véritable Téchouva est donc impossible !

On peut mentionner d'autres aspects par lesquels la gravité de cette faute est plus grande que les relations interdites.

Les deux transgressions ont un élément en commun. Elles ont à faire avec les limites qui ont été fixées à l'homme par HaQadosh Baroukh Hou, et par lesquelles Il dit : « Jusqu'ici... Mais pas plus loin. » Ces frontières, ces restrictions

décrivent la manière dont Il souhaite que le monde qu'Il nous a confié fonctionne.

C'est ainsi qu'Il indique qui nous pouvons (ou ne pouvons pas) épouser, car certaines unions franchiraient les limites, même si nous ne comprenons pas toujours pourquoi de telles limites ont été fixées. Dans cette organisation, nous gardons une marge de manœuvre, et la Torah insiste sur le fait que des conjoints doivent se choisir l'un l'autre. Mais les frontières ne peuvent être franchies sans conséquences. Il en va de même des poids et mesures qui servent à une transaction commerciale.

Les relations interdites n'ont certes pas de rapport direct avec la précision des mesures. Transgresser ces lois est absolument interdit, certes, mais manifeste le rejet d'une unique prohibition.

La tricherie sur les poids, au contraire, porte sur l'équilibre même de la Création. Faire passer le mensonge pour de la précision, c'est mettre le monde sens-dessus-dessous, et rejeter l'idée même d'un univers dont les limites sont dictées par la Volonté divine.

Une nation, ou une communauté capable d'ouvrir une telle brèche devra se confronter à un ennemi impitoyable, qui n'a rien à faire avec la Création divine, ni avec la singularité de Son peuple !

(adapté d'un maamar de Né'hama Stampler – Torah.org)

« Réjouis-toi, femme stérile qui n'as point enfanté ! Fais éclater ton allégresse et chante, toi qui n'as pas été en mal d'enfant ! Car plus nombreux seront les enfants de la femme délaissée que de la femme mariée, a dit Hashem » (Ibid. 54:1).

Yeroushalaim, dépeuplée suite à l'exil des enfants d'Israël, est ici comparée à une femme stérile en mal d'enfants et délaissée par son époux, en opposition à la femme mariée, faisant référence à la nation de Edom, nation à la population nombreuse.

La paracha de Ki Tetsé est extrêmement riche en nombre de mitsvot (ordonnances et commandements) et les sujets traités sont nombreux. Une grande partie de la Paracha est consacrée au mariage, au divorce, ainsi qu'à d'autres sujets reliés.

Dans sa prophétie, le navi reprend l'image du couple souvent employée pour désigner la relation entre Hachem et les enfants d'Israël. Tour à tour, fiancée, femme, femme rejetée et abandonnée, la constante demeure néanmoins l'amour indéfectible que D. porte à son peuple.

A l'inverse d'une relation humaine, Israël n'a jamais eu le statut de femme dédaignée (Icha Sénoua - Dévarim ch. 21 v.15) comme évoqué dans la paracha Ki tetsé. Bien au contraire, D. ne se dédit pas, il ne renie pas son serment et les promesses faites aux patriarches restent intemporelles.

Certes il existe une période d'éloignement extrêmement longue que nous vivons au travers de l'exil entre nous et le Maître du monde, ou plus exactement entre nous et l'émanation de sa Shék'hina sur la terre d'Israël.

La promesse présente au sein de ce texte vient nous rappeler qu'au moment de la guéoula, la délivrance finale, les exilés seront de retour, non pas seulement sur la terre d'Israël, mais à Yeroushalaim particulièrement. Et pour cela Hachem accomplira à nouveau un miracle, la ville sainte s'étendra vers la droite et vers la gauche pour accueillir ses enfants : « Élargis l'emplacement de ta tente, qu'on déploie les tentures de ta demeure, n'y épargne rien ! Allonge tes cordes, fixe solidement tes chevilles ! Car de droite et de gauche tu déborderas, et tes enfants recueilleront l'héritage des nations, peupleront des villes devenues solitaires » (ibid v.2 et 3).

Bien que surprenante comme image, cela n'est pas sans rappeler le miracle qui se produisait dans l'enceinte du Beth Hamikdash au moment où les bné Israël se retrouvaient dans la Azara (le parvis) sans espace entre les fidèles debout. Néanmoins au moment où ils devaient se prosterner, chaque fidèle possédait alors un espace d'une Ama (environ 60 cm) tout autour de lui.

Ce miracle n'est donc pas anodin, c'est au moment de la prosternation, au moment de la reconnaissance de la royauté divine, traduit généralement par les commentateurs par « tomber sur sa face », c'est-à-dire la soumission au Tout-Puissant que ce miracle se réalisait.

De la même façon l'image de Yeroushalaim s'étendant de chaque côté pour accueillir ses enfants, est à rapprocher de cette notion de reconnaissance de D. dans toutes ses dimensions. La Guéoula, que nous appelons de nos vœux, est une libération spirituelle qui s'accompagne de la reconnaissance universelle du Très-Haut. C'est donc naturellement que nous pouvons comprendre que la ville sainte aura la capacité à répondre au miracle attendu et s'étendra comme la peau du cerf pour faire place à ses enfants.

L'autre point que nous pouvons également remarquer dans ces versets, c'est la notion de tente employée par le prophète. Yaacov, était « Yoshev Ohalim », un homme simple assis sous la tente, c'est-à-dire versé dans l'étude et insensible au monde matériel extérieur. Yeroushalaim se voit donc intimer l'ordre suivant « Élargis l'emplacement de ta tente », déploie tes lieux d'études, tes Baté Midrashot et tes Yéshivot pour permettre d'abreuver les bné Israël en Torah.

Enfin nous pouvons également comprendre cette métaphore comme celui d'un abri protégeant du soleil, et des intempéries ceux qui sont abrités sous la tente. Jérusalem deviendra alors un lieu de paix et de refuge pour tous les opprimés et cette promesse est également confirmée par le verset suivant.

« Ne crains pas, car tu ne seras plus humiliée; ne sois pas confuse, car tu ne subiras plus d'outrage; car la honte de ta jeunesse, tu l'oublieras, le déshonneur de ton veuvage, tu ne

t'en souviendras plus » (ibid v.4) .

Hachem promet donc le repos aux outragés, les combattants pourront déposer enfin les armes, les opprimés trouver un sanctuaire et un havre de paix. Yeroushalaim retrouvera son statut de ville abritant la Shék'hina, et la Shék'hina ne peut résider que dans le Shalom, elle ne saurait être bafouée par le conflit.

Le Shalom implique donc une alliance avec les autres nations du monde, qui, dans une prise de conscience de la réalité divine, accepteront également le joug divin et appelleront Hachem le D. de toute la terre : « Oui, ton époux ce sera ton Créateur, qui a nom l'Etemel-Cebaot, ton sauveur sera le Saint d'Israël, qui s'appelle le Dieu de toute la terre » (ibid v.5).

Le lecteur avisé aura remarqué le paradoxe présent dans le début de ce verset. « Ton époux ce sera ton Créateur »...

Le couple, tel que décrit dans la Torah, est l'union d'un homme et d'une femme, créés par D. et qui se doivent de travailler leurs midot pour créer au sein d'une harmonie et d'une empathie de chaque instant une relation digne d'être désignée par le terme de « couple ». Cette image est rattachée à l'humanité, il n'y a ni créateur, ni engendré, c'est l'union de deux âmes complémentaires qui peut donner naissance à une troisième entité appelée couple.

La relation décrite par notre texte entre Hachem et le peuple juif est bien différente. Le lecteur aura pris soin de noter que le texte emploie le féminin pour désigner ici le Am Israël, pour justement accentuer la dimension d'épouse dans cette relation. Mais D. est le créateur, il a donc également le rôle de père, et si un homme et une femme peuvent en arriver à se séparer, un père ne peut renier sa création. Comme nous l'avons vu dans la Haftara Ekev D. interroge son peuple et lui demande de produire devant lui l'acte de divorce supposé (Yeshaya ch.50 v.1). Mais de sefer kritoit il n'y a point car D. ne divorce pas de son peuple, sa promesse est éternelle, il supporte et accepte d'être méprisé, rejeté, mais Il ne renie pas son serment.

« Dans un transport de colère je t'ai, un instant, dérobé ma face; désormais je t'aimerai d'une affection sans bornes, dit ton libérateur, l'Etemel » (ibid v.8).

Comme le dit le roi David dans le Tehilim 126 « Quand l'Etemel ramena les captifs de Sion, nous étions comme des gens qui rêvent » le peuple sortira de la torpeur et des affres de l'exil comme un homme se réveille d'un mauvais rêve, les millénaires de souffrance sembleront n'avoir été que quelques instants d'un mauvais rêve et D. accomplira les miracles pour réaliser cela.

Et comme la paracha traite de l'importance des vœux, et de la nécessité absolue pour un juif de donner à sa parole la force d'un engagement non négociable « Mais la parole sortie de tes lèvres, tu dois l'exécuter religieusement, une fois que tu auras voué à l'Etemel, ton Dieu, une offrande volontaire, promise par ta propre bouche » (Devarim ch. 23 v.24), le prophète nous rassure avec le rappel du serment fait par Hachem de ne plus détruire le monde au moment du déluge. « Certes, je ferai en cela comme pour les eaux de Noah : de même que j'ai juré que le déluge de Noah ne désolait plus la terre, ainsi je jure de ne plus m'irriter ni diriger des menaces contre toi. Que les montagnes chancelent, que les collines s'ébranlent, ma tendresse pour toi ne changera pas, ni mon alliance de paix ne sera ébranlée, dit Celui qui t'aime, l'Etemel » (ibid v.9 et 10).

C'est cette promesse faite par un D. miséricordieux qui refrénera sa colère qu'il nous faut expliquer. Pourquoi donc le prophète vient-il engager Hachem en transmettant ce serment ?

Les Bné Israël ont-ils réalisé réellement leur repentir sincère et complet ?

Autre point, pourquoi le Maboul (déluge) est-il appelé « eaux de Noa'h » ? Noa'h est-il responsable du déluge ? C'est plutôt la génération de Noa'h qui en est responsable, lui ayant trouvé grâce aux yeux de Hashem comme il est dit : « Noé trouva grâce aux yeux de l'Etemel. » (Ber. 6:8)

Le Zohar Haqadoch (Parachat Noa'h Daf 67) apporte une réponse des plus surprenantes. Comment est-il possible que le Tsaddiq de la génération, « un homme juste, irréprochable, entre ses contemporains » (Ber. 6:9) n'ait pas prié pour son époque ? Le Zohar de répondre que cette attitude traduit un sentiment d'égoïsme profond, égoïsme induit par la demande faite par D. à Noah de construire une Téva, une

arche pour s'abriter. Dès lors, ayant compris qu'il allait être sauvé, Noa'h ne se soucia plus du reste de l'humanité.

Le message prophétique apporte à un premier éclairage, sur la mission qui incombe au peuple d'Israël : « unir les coeurs et renforcer la prière pour chacun de nos semblables ».

Il n'aura pas échappé au lecteur que les prières et demandes quotidiennes exprimées dans la 'amida (chémoné esré), sont formulées pour la quasi-totalité au pluriel.

Ramène-nous, Pardonne-nous, Vois notre misère, Sauve-nous, Guéris-nous, Bénis-nous, Rétablis nos juges et nos conseillers, Brise nos ennemis, Confirme ton appui aux différents membres et composantes du peuple, Écoute notre voix, Nous te sommes reconnaissants, Déverse la bonne paix et la bénédiction, la vie, la grâce et la charité, la justice et la miséricorde sur nous...

Le judaïsme a cela de particulier qu'il ne peut tolérer l'égoïsme. Les demandes adressées à D. ne peuvent être formulées au nom d'une seule personne, et pour le compte d'un seul groupe d'individus.

Le caractère universaliste du judaïsme ponctue nombre de prières par des demandes adressées également pour les nations et terres dans lesquelles nous nous trouvons.

« Kol Hamitpalél la'havéro, Naanéh téhila - Celui qui prie pour son prochain sera exaucé en priorité. » Ce point essentiel, cher à mon cœur et auquel je voudrais sensibiliser la communauté, n'est pas un appel égoïste à prier pour l'autre, malgré la tournure du texte.

D'aucuns pourraient croire effectivement qu'il suffirait de prier pour l'autre pour être soi-même écouté et exaucé, et donc finalement ne mettre rien de plus qu'une bonne dose d'égoïsme dans la prière faite à D. avec l'espoir de vite se voir en position plus favorable. L'idée est bien entendu tout autre.

Le texte exact de cette promesse est : « Tout celui qui prie pour son prochain, pour le même sujet que celui pour lequel il prie pour lui-même, celui-là est exaucé en priorité. »

La dimension de la prière revêt alors un caractère beaucoup plus complexe qu'il n'y paraît. Aussi, l'homme ou la femme, qui arrivera à se dépasser, pour prier avec autant de ferveur qu'il le ferait pour lui-même en demandant soit la réussite matérielle de son ami(e), l'établissement d'un foyer caché ou encore la joie de le voir avoir des enfants, et qui est capable de se faire passer en arrière plan, par l'intensité qu'il met dans les demandes pour son prochain, alors celui là sera écouté et exaucé en premier.

Sur quoi ? Sur ses demandes, et non forcément sur les demandes similaires.

Le secret dans l'épisode du déluge et dans la notion de téva (arche) est donc bien un message d'amour fraternel qu'il nous faut lire entre les lignes. Du confort de l'arche, comprendre du confort de notre matérialité, de notre suffisance, de notre tranquillité, le monde peut se retrouver détruit et ramené à l'état de néant, peu nous importe. « Après moi le déluge » comme le dit le dicton français.

C'est ce qui causa la perte de Yeroushalaim, l'indifférence à l'égardement de l'autre qui nous empêcha de nous maintenir en Israël. C'est l'indifférence face à la pauvreté comme le rapporte le texte « Tu seras affermie par la justice » (Is. 54:14). « Bitsdaka », par la tsédaka, se traduisant par la justice, ou l'ouverture de sa main à celui qui en a besoin, ce qui revient, ni plus ni moins, au rétablissement de LA justice. Alors « tu seras comblé de bienfaits, sauvé de tes ennemis et n'auras plus besoin de les craindre. »

Car D. réside en chacun de nous, et s'il est vrai que nous sommes tous animés d'une étincelle divine, l'homme qui prendra soin de s'occuper de ses semblables, de prier pour eux, cet homme là aura eu la chance de comprendre qu'il s'est occupé de plus de parcelles de D. que s'il n'avait prié que pour lui-même.

Puisse Hachem nous aider à nous dépasser pour amener la guéoula par le mérite de l'étude de sa Torah et des téfilot que nous faisons pour l'autre.

Ce dvar Thora est dédié à la réfova chéléma de tous les malades d'Israël et parmi eux de la jeune princesse Romy Rahel H'anna bat Stéphanie Liat, et le zivoug Agoum, le Nahat Rouah et la sérénité dans la joie véritable de Caroline Myriam Ruby bat Géraldine H'ava. - Shabbat Shalom

CE FEUILLET EST OFFERT A LA MEMOIRE DE ELICHA BEN YA'ACOV DAIAN.





❧ Parachat Ki-tetsé ❧

Par l'Admour de Koidinov chlita

כִּי תֵצֵא לְמִלְחָמָה עַל אֹיְבֶיךָ וַנִּתֵּן יְהוָה אֱלֹהֶיךָ בְּיָדְךָ וְשִׁבִּיתָ שְׂבִיּוֹ. דְּבָרִים כ"א

“Lorsque tu iras en guerre contre tes ennemis, qu’Hachem, ton Dieu, les livrera en ton pouvoir, et que tu captureras des prisonniers...”



Les livres de 'Hassidout expliquent que c'est une guerre livrée contre le mauvais penchant, car tout ennemi cherche à ôter la vie de son adversaire, par contre le yetser hara (mauvais penchant) cherche à tuer son âme, et nos sages disent : « *c'est plus grave de faire fauter une personne que de la tuer* » ; ainsi il s'avère que le mauvais penchant constitue le réel ennemi de l'Homme.

En effet, le Yetser hara tente de séduire l'Homme à chaque instant afin de l'attirer dans ce monde de désirs et de plaisirs. Or il est possible et recommandé d'orienter toutes les forces générées par ces passions pour se rapprocher d'Hachem, comme le bat Ayin nous ramène au nom des sages *que la nature de l'Homme est que s'il a 100, il veut 200*, autrement dit il en veut toujours plus matériellement. Par contre, l'Homme a été ainsi créé pour servir Hakadoch Baroukh, et il devra utiliser ce trait de caractère pour la avodat Hachem, à savoir de ne pas être satisfait spirituellement, mais tout au contraire, d'aspirer à s'élever davantage.

Il en est de même pour tous les désirs du corps dont il faut effectivement utiliser l'énergie pour se languir d'Hachem, bien que le mauvais penchant s'acharne à assujettir le corps à ses passions. C'est la raison pour laquelle, à priori, il faut dominer le yetser hara et ignorer ses conseils, pour pouvoir ensuite inverser ce potentiel et le diriger vers le service divin.

Cela constitue la tâche que doit effectuer chaque juif durant Elloul et les dix jours de repentir (entre Roch Hachana et Yom Kippour). Durant le mois d'Elloul, il nous faut déraciner de notre âme les forces du mal, afin de ne pas être attiré par les plaisirs de ce monde, et ensuite durant les dix jours de téchouvah, orienter nos passions vers le bien. C'est ce à quoi fait allusion notre verset : « *lorsque tu iras en guerre contre tes ennemis* », que l'on peut comprendre ainsi : il nous faut sortir en guerre contre le yetser hara afin de ne pas lui être soumis, et lorsqu'ensuite Hachem *“livrera l'ennemi en son pouvoir”*, en soumettant les forces du mal, l'Homme ne sera donc plus attiré par les plaisirs de ce monde ; alors « *tu captureras des prisonniers* », c'est-à-dire **qu'il saisira et emprisonnera les forces développées par les passions matérielles, les redigera vers la sainteté pour être à nouveau passionné et vouloir se rapprocher d'Hachem.**

📱 Abonnez-vous à la Paracha par WhatsApp au +972552402571 📞

Ou par téléphone au +33782421284

📱 Pour aider les institutions, cliquez sur :

<https://www.allodons.fr/les-amis-de-koidinov>

Publié le 07/09/2022

KI TÊTSÉ

www.OVDHM.com - dafchabat@gmail.com

Recevez la "Daf de Chabat"
054 976 54 17



Réflexion sur la Paracha

Rav Mordékhai Bismuth

« **Tu verras le bovin de ton frère, ou son mouton égaré, et tu ne te détourneras pas d'eux ; rapporter, tu les rapporteras à ton frère.** » Dévarim (22 ; 1)

Le Rambam écrit (Sefer Hamitsvot, Mitsva 269) : « **Il nous est interdit de nous détourner d'un objet perdu, au contraire, nous devons le prendre et le ramener à son propriétaire**, ainsi qu'il est dit (Dévarim 22 ; 3) : « Tu n'as pas le droit de t'abstenir... »

Le Sifri nous enseigne que **tout celui qui ne le ramène pas, enfreint à la fois un commandement positif et un négatif**. Positif, parce qu'il doit ramener l'objet perdu et qu'il ne le fait pas ; négatif, parce qu'il lui est interdit de se détourner de cet objet, de faire comme s'il ne l'avait pas vu, et qu'il le fait malgré tout.

Nos Sages s'étonnent de la rigueur de la Torah au sujet d'une perte financière que subirait notre prochain dans un tel cas. En effet, s'il a perdu quelque chose, c'est à cause de sa négligence, s'il l'avait mieux gardé, cela ne serait pas arrivé. Or cette négligence va entraîner que celui qui trouvera sa bête sera obligé par la Torah de s'en occuper. C'est-à-dire de prendre sur son temps, de s'occuper de la bête, de la nourrir... jusqu'à retrouver son propriétaire afin de la lui remettre.

Ils élaborent un raisonnement « a fortiori » afin de résoudre cette question. Si la Torah est tellement rigoureuse en ce qui concerne la perte

LE RETOUR DES ÉGARÉS

financière de mon prochain due à une négligence, à fortiori l'est-elle en ce qui concerne sa perte spirituelle. Ainsi à fortiori doit-on nous occuper de notre prochain non pratiquant ou non croyant, qui a perdu son lien à la Torah. Quel que soit le milieu d'où il vienne, il se retrouve à présent coupé de La Source, « empêché » de s'intéresser ou de se rapprocher des merveilles de la Torah.

Le Rambam appelle ces Juifs égarés : « **Tinok Chénichba** », un enfant qui a été capturé, arraché à sa famille, et élevé par ses ravisseurs dans un esprit étranger à celui de la Torah, il faut donc par ignorance. Il existe un autre type de Juifs égarés, celui qui a reçu une éducation Juive convenable, mais qui s'est laissé prendre aux mailles du filet de la tentation du monde extérieur, sa faiblesse l'a donc peu à peu éloigné de la Torah.

Quelle que soit l'histoire de notre prochain, il incombe à chacun de nous de ne pas nous « détourner » de sa perte spirituelle, et de lui « rapporter » ce qu'il a perdu. Il existe malheureusement dans toutes les familles ou entourage proches, une personne qui s'est égarée, la perte peut être plus ou moins grande, mais dans tous les cas, même pour une perte minime, nous avons l'obligation de nous en soucier et de lui rapporter ce qu'il a perdu. La Torah nous dit : bovin ou mouton, (c'est-à-dire grande ou petite perte), **tu devras le ramener à son propriétaire...**

Suite p3



Autour de la table de Chabat

Rav David Gold

Lorsque tu trouveras un nid d'oisillons, alors que tu es en chemin et que la mère couve ses oeufs, tu ne prendras pas la mère, mais tu devras la faire fuir. Seulement après, tu prendras les oisillons afin qu'Hachem te prodigue du bien et que tes jours s'allongent. » De ces versets, les commentateurs apprennent qu'il existe une mitsva de faire partir la mère de son nid, pour prendre ses oeufs. Sur cette mitsva, il existe de nombreuses règles.

En fait, c'est le cas d'un homme qui se rend en forêt et découvre un nid d'une espèce de volatile pure (comme les colombes ou les pigeons) tandis que la mère couve ses oeufs (il s'agit d'un nid trouvé dans la nature et non dans un endroit gardé). Pour effectuer la mitsva il faudra dans un premier temps faire fuir la mère (par exemple en frappant des mains ou à l'aide d'un bâton. Cependant, il existe un avis plus strict expliquant, qu'il faut prendre la mère dans ses mains) puis, après que la mère ait fui le nid familial on devra prendre les oeufs dans la main (tout le temps où la mère a fui) et les soulever (30 cm) au-dessus du nid. En cela on aura accompli la mitsva (il existe une discussion entre les Poskims pour savoir si l'on doit faire une bénédiction, finalement, on s'en abstiendra). On pourra replacer les oeufs dans le nid sans avoir besoin de les manger et la mère pourra revenir. Si la mère revient avant qu'on ait pu soulever les oisillons, il faudra à nouveau faire fuir la mère avant de prendre les oeufs dans la main. Le verset

DES ŒUFS D'OR...

énonce : « Tu feras partir la mère de son nid... », les Sages apprennent qu'il s'agit précisément de la mère qui couve (et non le mâle). Donc pour accomplir la mitsva il faudra vérifier qu'il s'agit bien de la femelle. Or, pour les oisillons, dans la journée, c'est d'une manière générale le père qui couve les petits. Vers la fin de la journée, à partir de 18 heures et jusqu'au matin 7 heures c'est la mère qui couve ses petits.

Pour les poules, qui sont dans la nature, c'est la femelle qui reste à longueur de journée auprès de sa portée, donc on pourra faire la mitsva à tout moment de la journée. Fin de la partie « technique » de la mitsva.

Je m'attarderai sur un Midrach des Sages (voir commentaire des Ba'alé-haTossafot sur le verset). Ils enseignent que cette mitsva amène la félicité pour celui qui l'accomplit. En effet il est marqué : « afin que tes jours se rallongent ». C'est l'assurance de la longueur des jours de sa vie. Seulement puisque la section qui suit notre passage est la mitsva du Ma'aké (la barrière que l'on doit placer sur son balcon pour ne pas tomber), c'est une allusion au fait que celui qui fait la mitsva du nid aura le droit d'inaugurer sa nouvelle maison (afin de faire la mitsva du Ma'aké). Puis il est question de l'interdit de faire labourer un âne et un boeuf en les attelant à sa charrue : c'est une deuxième allusion afin que notre homme connaisse également le mérite d'avoir une bénédiction dans ses affaires (les ânes et boeufs...). **Suite p4**





RÉDUIRE LA CONSOMMATION DE SEL

Comment réduire la consommation de sel ?

Il n'est pas facile de se débarrasser d'un excès de sel, car celui-ci occupe une place de première importance dans la nourriture moderne. A titre d'exemple, voici une liste d'aliments riches en sel : crackers, légumes en conserve, charcuteries, sauce de soja, jus de fruit en conserve, olives et cornichons au vinaigre, aliments frits vendus en sachets ou qui contiennent de la farine avec levure chimique incorporée, graines grillées et salées, sardines, chou en conserve ou vinaigré, ketchup, poisson ou viande fumés etc.. Les producteurs refusent de réduire la quantité de sel dans la nourriture et de produire des aliments moins salés, parce qu'ils auraient du mal à changer les (mauvaises !) habitudes des consommateurs. Leur combat ressemble à s'y méprendre à celui des producteurs de cigarettes contre les ligues anti-tabac. Comme eux, ils incitent les gouvernements à faire paraître dans les journaux médicaux des articles qui tendent à contredire les conclusions des nombreuses recherches effectuées dans ce domaine. Ce devrait être le contraire ! Si les producteurs veulent ajouter du sel dans notre nourriture pour améliorer son goût, ils doivent prouver que c'est sans danger pour nous !

Comment limiter, la consommation de sel ?

Il est recommandé de diminuer d'au moins cinq grammes (= une cuillerée) la consommation quotidienne de sel. De prime abord, ce n'est pas une tâche difficile : on peut arrêter d'ajouter du sel lors de la cuisson et au repas, mais ce n'est pas suffisant ! Comme indiqué précédemment,



la plus grande quantité de sel (environ 80%) se trouve, de nos jours, dans les produits alimentaires que nous achetons au supermarché. Nous n'en avons même pas conscience, parce que nous sommes habitués au goût salé. Le pain emballé contient aussi du sel un peu moins de 1% dans le pain courant, soit une demi-cuillerée de sel pour une ration quotidienne de 250 de pain. Autre exemple : d'après la notice inscrite sur les sachets, une assiettée de soupe au poulet préparée à partir d'une poudre lyophilisée ou de petits cubes peut contenir une cuillerée entière de sel !

Certes, les fabricants sont tenus d'indiquer sur l'emballage le taux de sel contenu dans leurs produits, mais ils le font d'une manière qui n'est guère compréhensible pour le consommateur moyen (probablement pour la raison expliquée plus haut, à propos de « l'opposition des producteurs »). Au lieu de mentionner explicitement « le taux de sel », ils indiquent le taux de sodium. Or chacun n'est pas censé savoir que le sel est constitué de deux composants, sodium et chlorure. Seuls les spécialistes en chimie savent qu'il y a 2,5 gr. de sel pour chaque gramme de sodium. De la sorte, les producteurs empêchent, sciemment ou non, les consommateurs de comprendre réellement toutes les données. Pourquoi le ministère de la Santé ne les oblige-t-il pas à indiquer le taux de sel après celui du sodium ? Par exemple, après avoir noté sur le paquet de corn-flakes : « sodium 1,1 % ». Ils devraient ajouter : « sel 2,7 % » ! A suivre...

Extrait de l'ouvrage « Une vie saine selon la Halakha »

du Rav Yé'hezkel Is'hayek Chlita

LES 13 ATTRIBUTS DE MISÉRICORDE

La Guémara Roch Hachana 17b, nous enseigne ce qui suit : Rabbi Yo'hanan dit : « ...Hachem s'enveloppa d'un Talit tel un officiant, et révéla à Moché la structure de ses attributs, qu'ils fassent devant

Les 13 attributs expliqués et commentés mot à mot

Télécharger



Au puits de la Paracha

Hagaon Harav Elimélekh Biderman

«Si un homme a deux femmes, l'une qu'il aime et l'autre qu'il n'aime pas, qui lui ont donné des fils, celle qu'il aime et celle qu'il n'aime pas et il se trouve que l'aîné soit de celle qu'il n'aime pas. Le jour où il partagera entre ses fils ce qu'il possédait, il ne pourra pas traiter en aîné le fils de la femme qu'il aime au détriment du fils de la femme qu'il n'aime pas, qui lui est l'aîné. Mais l'aîné, le fils de la femme dédaignée, il le reconnaîtra en lui donnant double part(...)» (Devarim 21, 15-17)

Ces versets peuvent être commentés allusivement de la manière qui suit : Nous connaissons en effet ce que Rabbénou Tam écrit dans son Sefer Hayachar au sujet des différentes périodes de l'existence : chacun dans sa vie traverse alternativement des jours "d'amour" et des jours de "haine", des jours où il trouve goût et envie au Service d'Hachem, où il ressent que toutes les portes s'ouvrent devant lui et au contraire, des jours de "haine" où tout travail spirituel lui semble insurmontable, où il n'a aucun goût ni plaisir au point d'en être dégoûté. C'est dans cette optique que l'on peut comprendre ce verset : «Si un homme a deux femmes », à savoir deux périodes, « une qu'il aime et une qu'il n'aime pas, qui lui ont donné des fils », ce sont les bonnes actions qu'il peut accomplir (qui sont ses véritables enfants) et vers lesquelles son cœur le porte ("qu'il aime") ou pour lesquelles au contraire il ressent une répulsion ("qu'il n'aime pas"). On a l'habitude de penser que les périodes "d'amour" constituent l'essentiel de l'existence d'un homme puisqu'il jouit alors de lumière et qu'il accomplit les



Mitsvot avec ferveur. En revanche, les "jours de haine" n'ont à ses yeux pas grand intérêt puisqu'il n'y ressent pas la proximité d'Hachem et que tout y est accompli sous la contrainte en brisant son Yétser. Mais en réalité, c'est exactement le contraire : Hachem éprouve un immense plaisir à chaque fois qu'il surmonte son mauvais penchant et ses tendances naturelles. L'essentiel du progrès spirituel se situe précisément dans ces périodes. C'est ce que vient évoquer la suite des versets : «Le jour où il partagera entre ses fils ce qu'il possédait, il ne pourra pas traiter en aîné le fils de la femme qu'il aime au détriment du fils de la femme qu'il n'aime pas », un juif ne doit pas mieux estimer les Mitsvot qu'il a accomplies durant les périodes fastes, « mais l'aîné, le fils de la femme dédaignée, il le reconnaîtra en lui donnant double part », car au contraire les "jours de haine" sont les plus importants et ce sont eux qui ont la pré-séance. Le Baal Chem Tov commente à ce sujet le verset de l'Ecclesiaste : « La sagesse du pauvre est méprisée » (9, 16) en faisant un jeu de mot avec le terme "méprisée" qui se dit en hébreu "Bézouya" et qui peut se découper en deux mots : Bézou-ya, qui veut dire "en cela, D.". Ce découpage permet de comprendre ce verset allusivement de la manière suivante : "la sagesse du pauvre", de celui qui avance dans l'obscurité et se débat difficilement avec son mauvais penchant, est de savoir que "Bézou-ya", qu'en cela D. (est présent), qu'il est proche de lui et qu'il l'aime plus que jamais.

Rav Elimélekh Biderman

L'étude de cette semaine est dédiée pour:

Vous désirez participer à l'édition et la diffusion de "La daf de Chabat" veuillez prendre contact dafchabat@gmail.com

La réussite spirituelle et matérielle de Raphaël ben Simcha Joëlle Esther bat' Dina Qu' Hachem leur accorde brakha vé hatslakha

La réussite spirituelle et matérielle de Patrick Nissim ben Sarah Martine Maya bat' Gabry Camodina Qu' Hachem leur accorde brakha vé hatslakha

MERCI HACHEM pour tous ces Nissim et Nilaot que Tu réalises chaque jour envers Ton peuple

La guérison complète et rapide de tous les malades de Am Israël à travers le monde

Dédicacez la prochaine « Daf » et permettez sa diffusion au plus grand nombre.



Une invitation à la Téchouva

Rav Mordékhai Bismuth

ANTICIPER LA PEUR DU JOUR DU JUGEMENT

Dans une grande communauté, **tous les Chabat après la prière de Arvit, tous les fidèles passaient devant le Rav pour lui souhaiter « Chabat Chalom »** et recevoir sa bérahka en retour. La queue et l'attente étaient longues, mais il était inconcevable de rentrer chez soi sans saluer le Rav.

Dans cette communauté, **un certain fidèle** n'arrivait jamais à souhaiter « Chabat chalom » au Rav, car il **bégayait**. Après avoir attendu comme tout le monde son tour, face au Rav, pas un mot ne sortait de sa bouche sauf « ch... ch... chaaa... chaa-abb... »

Alors que derrière lui, tout le monde poussait, **ce n'était qu'une minute plus tard qu'un « Chabat chalom » clair et distinct** se faisait entendre. Voyant la même scène se répéter chaque semaine, un ami lui conseilla **de commencer à souhaiter « Chabat chalom » au Rav avant de se trouver face à lui**. De cette façon, une fois devant lui, le « Chabat chalom » clair et distinct émanera de ses lèvres. La semaine suivante, il mit ce conseil en pratique et, à sa grande surprise et à celle du Rav, il put lui souhaiter « Chabat chalom » rapidement et reçut la plus belle bérahka en retour. **Nous aussi, utilisons le mois d'Elloul et ses séli'hot pour arriver à Roch Hachana et Kippour sans bégayer. Nous pourrions prier d'une façon claire et distincte devant Hakadoch Baroukh Hou et obtenir le meilleur décret en retour.**



SE LEVER AVANT L'HEURE

L'histoire se passe dans **un village polonais** où un membre de la communauté avait l'habitude, chaque matin des séli'hot, de venir crier aux fenêtres **« Séli'hot ! Levez-vous ! Séli'hot !... »**

Grâce à son initiative, tout le monde arrivait à l'heure pour réciter les séli'hot.

Mais voilà qu'une année, **la voix de cet homme ne se fit plus entendre**, ce qui réduisit considérablement le nombre de fidèles. Les fidèles qui n'arrivaient plus à se lever allèrent lui demander pourquoi il ne venait plus les réveiller.

Il leur répondit tout simplement qu'il se faisait vieux ; ce n'était pas par manque de volonté, mais son corps ne répondait plus... Malgré tout, il trouva une solution : **il leur proposa que chaque matin, chacun d'entre eux lui apporte sa fenêtre pour qu'il puisse y crier « Séli'hot ! Levez-vous ! Séli'hot !... »**

Ce récit, qui peut nous faire sourire, doit nous faire prendre conscience de notre responsabilité. Même si parfois nous trouvons des personnes pour crier à notre fenêtre et nous aider à nous réveiller, il y a un moment où **il faut savoir nous prendre en charge nous-mêmes**. Même s'il est vrai que le mois d'Elloul est propice à la Téchouva et que la Chékina [Présence divine] y est plus perceptible, n'attendons pas qu'il vienne frapper à notre porte !

Réveillons-nous tout seuls, car il est toujours plus agréable de se lever de soi-même qu'après la sonnerie du réveil...

Diffusez la Torah ! Prenez part à l'édition de ce feuillet



Réflexion sur la Paracha

Rav Mordékhai Bismuth

Il nous semble parfois à tort que le combat est perdu d'avance, que nos paroles seront vaines et ne feront que maintenir voire renforcer les positions de ce pauvre Juif égaré. Alors **on n'essaie même pas, et on se contente de nos mérites personnels** : notre Chabbat, notre cacherout, nos enfants... **On avance tout seul** et on laisse l'autre sur le bas côté, détruire sa vie et son Monde Futur.

Essayons de mieux comprendre ce processus grâce au récit suivant : Comme cela arrive de temps à autre, la ville Plonit, une nuit d'hiver, se trouva **totaletement privée d'électricité** à cause de violents orages. D'habitude après quelques minutes, le courant est rétabli, et les habitants retrouvent la lumière, mais ce soir-là, après une heure, deux heures... toujours rien.

Pourtant les équipes de secours travaillaient dur, et après avoir effectué toutes les vérifications d'usage, **elles n'avaient toujours pas compris d'où provenait la panne**.

Les ouvriers montèrent alors dans la grande salle de contrôle, où se trouvait le chef de la sécurité du secteur, **et à la grande surprise de tous, ils le virent avec un livre à la main, et une lampe posée sur le front**, en train de lire tout tranquillement. L'un d'entre eux lui demanda s'il était au courant que toute la ville était sans lumière, et que depuis deux heures tous attendaient qu'il relève les fusibles ! Il leur répondit d'un air nonchalant que **ce n'était pas un drame** puisque lui avait de la lumière.

Ce n'est pas parce que nous faisons pénétrer la Chékina dans nos maisons, grâce à nos efforts personnels, et que la Présence Divine, la lumière céleste, inondent nos foyers, **qu'il ne faut pas se préoccuper de ceux qui demeurent dans le noir complet** : le chaos spirituel. Nous pouvons, comme le montre notre exemple, essayer de relever les fusibles afin de partager notre lumière.

Cependant, de même que pour une vache perdue, nous devons respecter certaines lois afin de la rendre en bon état, **de même il faudra ramener la spiritualité perdue sans casse ni fracas**.

C'est-à-dire qu'il faudra déployer nombre d'efforts pour faire aboutir notre démarche, mais avec **l'art et la manière** ! En effet, lorsque l'on se trouve dans une pièce totalement obscure, on ne peut pas tout d'un coup sortir en plein jour par un soleil éblouissant, car alors, notre première réaction serait de fermer les yeux. **Redonner une vie spirituelle, raviver cet éclat que tout Juif recèle en lui, doit se faire progressivement.**

Si nous le bousculons, si nous voulons le réveiller en ouvrant d'un coup

PENSE À TON FRÈRE (suite)

les volets, **sa réaction sera de se cacher sous la couverture et nous n'aurons rien gagné**.

Pour lui rendre ce qu'il a perdu, nous allons devoir entrer en **connexion avec son cœur**, qui est la source de tous nos faits et gestes, comme nous l'explique Rabenou Mi Bartenora (Avot 2 ; 9).

Or voici à quels types de réponses nous nous trouvons le plus souvent confrontés dans ce genre de contexte : **« Moi je suis un Juif dans le cœur, pas besoin de tout ça.. »**

Ce à quoi nous pouvons lui répondre que **la pensée ne suffit pas**. Nous avons des enfants et nous les aimons de tout notre cœur, mais si nous ne nous en tenons qu'à cela, nos enfants risqueraient de manquer de tout. **Nous les aimons avec le cœur mais nous agissons pour leur bien**, c'est-à-dire que nous les nourrissons, les habillons, les consolons et les grondons, chaque fois que c'est nécessaire et par amour.

Et bien pour Hachem, c'est la même chose. Nous L'aimons avec le cœur, nous Lui sommes reconnaissants de tout ce qu'il nous offre à chaque instant, pourtant cela ne suffit pas : **Pour aimer, il faut passer à l'acte, DONNER, sinon l'amour s'étirole...** Mais alors **c'est quoi être Juif ?** Une nationalité ? Une religion parmi d'autres ? Non, c'est avoir reçu l'héritage Divin, le préserver, et le considérer comme le plus précieux des trésors.

On voit par exemple que Hachem a **« endurci le cœur de pharaon »**, ce qui l'empêcha de raisonner.

De là nous comprenons qu'il faut, pour **atteindre le cœur** de l'autre et le mettre en action, **l'attendrir**. Un homme sensible, c'est un homme qui pourra agir vers le bien. Il n'y a pas un Juif au monde qui puisse dire qu'il ne croit pas en Dieu sans qu'il soit en train de se mentir à lui-même.

Qu'Hachem n'ait pas à nous faire subir de dures épreuves, mais que lorsqu'elles surviennent, si elles surviennent, et que la main de l'Homme devient faible et inefficace, notre cœur cherche l'issue. Et la seule porte qui puisse encore s'ouvrir lorsque toutes les autres sont fermées à double tour, est celle qui conduit **vers notre Père qui règne dans les Cieux, Qui nous ouvrira tout grands « Ses Bras », après que nous ayons versé des larmes de repentir.**

Rav Mordékhai Bismuth 00.972 (0)54.841.88.36
mb0548418836@gmail.com



"Wort" sur la Paracha

pour toujours avoir quelque chose à dire

« **Lorsque tu iras en guerre (...)** » (21, 10)

Un Juif affirma une fois à l'auteur du Tiféret Chlomo, de mémoire bénie, qu'il se sentait à bout de forces dans la lutte contre son mauvais penchant. En effet, arguait-il, la veille, il l'avait combattu courageusement, et Hachem l'avait aidé à le vaincre, tandis que ce jour-là, il était tombé dans ses filets. Le Tsadik rétorqua qu'il n'est pas écrit : « Lorsque tu iras vaincre », mais « lorsque tu iras en guerre ». Car ce n'est pas la victoire que D.ieu attend de nous, mais la lutte, même s'il nous faudra la mener toute notre vie. Une leçon que nous devrions nous répéter fréquemment...

« **Quand tu bâtiras une nouvelle maison, tu feras à ton toit un parapet ; ainsi tu ne mettras pas de sang en ta maison, si en tombe celui qui devrait tomber.** » (22, 8)

Le Hida donne une belle explication de saison sur ce verset. Pendant le mois d'Elloul, tout juif analyse son comportement et essaie de faire « Téchouva » en rompant avec ses mauvaises habitudes, et en se construisant une « nouvelle maison ». Mais, s'il souhaite que ses efforts soient couronnés de succès, il se doit de faire « au toit, un parapet », c'est-à-dire de se créer des limites et des barrières pour être assuré de ne pas revenir à son état antérieur.

« **Qu'il ne voie pas de chose inconvenante chez toi, sans quoi il se retirerait derrière toi.** » (23, 15)

Lorsque quelqu'un se présente au restaurant ou à l'hôtel, le serveur ou maître d'hôtel le précède pour le mener jusqu'à sa table. Par contre, lorsque le criminel est emmené en prison, le gardien marche derrière lui pour s'assurer qu'il ne s'échappe pas. De même, souligne Rabbi Chaoul Nathanson, lorsque les enfants d'Israël suivent la voie de l'Eternel, il les précède. Mais, lorsqu'ils fautent, il les suit et c'est pourquoi nous avons été avertis : « Qu'il ne voie pas de chose inconvenante chez toi, sans quoi il se retirerait derrière toi » – qu'il n'ait pas besoin de marcher derrière toi !



L'anecdote de la semaine

Rav Moché Benichou

« **Afin que ta maison ne soit pas la cause d'une mort** » (22-8).

Dernièrement, nous avons été témoins d'un nombre important de tragédies dont une partie se sont terminées par des miracles.

Il s'agit de petits enfants, âgés de trois ans environ, qui sont tombés par la fenêtre de leur appartement. Un des cas s'est fini par un miracle. L'enfant est tombé sur un tas de terre molle destiné au jardinage et fut sauvé. Dans d'autres cas, la chute de l'enfant a été ralentie grâce à des cordes servant à étendre le linge au dernier étage. Toutefois, "les miracles ne se produisent pas tous les jours". D'autres tragédies ont eu lieu, morales et matérielles, dont les dégâts sont pratiquement irréparables, que Dieu nous en préserve.

L'accident est souvent relaté de la manière suivante: l'enfant a grimpé sur un tabouret placé sous la fenêtre ou s'est mis debout sur le bord du lit et s'est penché. Ces malheureux parents qui ont placé le tabouret à cet endroit étaient convaincus de la maturité suffisante de leur enfant de trois ans et pensaient qu'il était raisonnable; ou bien, ils n'ont même pas imaginé qu'une tragédie pourrait survenir. Le syndrome "Moi, cela ne m'arrivera jamais!" entraîne une certaine insouciance.

Ainsi, la première obligation qui est une mitsva de la Torah est de placer une rambarde, ainsi qu'il est écrit: "pour éviter que la maison soit cause d'une mort si quelqu'un venait à en tomber". Installer des barreaux aux fenêtres n'exige pas un investissement financier exagéré. Si cela permet d'éviter ne serait-ce qu'une seule chute, cela sauvera au moins une personne qui vaut le monde entier, cela sera déjà suffisant!

Les barreaux ne sont qu'un exemple parmi tant d'autres. Il est arrivé plus d'une fois qu'une mère donne le bain à son bébé quand soudain le téléphone sonne ou que le plat sente le brûlé. Elle court pour éteindre le gaz mais quand elle revient, il est déjà trop tard.

Que pensait-elle? Que le bébé pouvait se rattraper seul? Ou bien "Moi, cela ne m'arrivera jamais"? S'est-elle fondée sur les statistiques concernant ces tragédies? En ce qui concerne le

SOYONS PREVENTIF

danger, "on ne suit pas la majorité" (Yoma 84B). Il y a une obligation d'envisager que le danger puisse se produire et faire tout pour éviter une situation qui peut être dangereuse.

Il faut savoir que pour chaque accident, il y a plusieurs situations qui entrent dans la définition de "danger éventuel". Il est formellement interdit de se mettre en danger!

Cela ne concerne pas seulement les bébés.

Le danger de laisser un bébé seul dans la baignoire ressemble au danger de laisser un groupe de jeunes adolescents se baigner sur une plage sans surveillance. De même, un enfant qui grimpe sur une fenêtre sans barreaux ressemble au cas de randonneurs inexpérimentés qui escaladent des falaises dans le désert de Judée.

Si les dangers sont grands sur le plan physique, ils ne le sont pas moins sur le plan spirituel.

L'enfant est un gage, un trésor précieux. Il dépend de la bonne éducation qu'il reçoit dans sa maison. Il est influencé par l'exemple personnel des parents, de l'école. Tout paraît idéal. Il rentre à la maison, mange puis repart. Où? Dans la rue, avec ses copains. Qui sont-ils? Quel est leur langage?

Un langage châtié ou vulgaire? Que

font-ils? Où vont-ils se promener? Un enfant qui sort sans raison dans la rue ne ressemble-t-il pas au bébé qui grimpe à la fenêtre sans barreaux? Les parents se reposent-ils sur un miracle ou sont-ils les victimes du syndrome "Moi, cela ne m'arrivera jamais", ou bien sont-ils tout simplement insouciantes?!

Nombreux sont les parents responsables qui "installent des barreaux aux fenêtres": ils vérifient les fréquentations de leur fils ou de leur fille, filtrent les amis, guident leurs enfants, les surveillent, et leur travail porte des fruits et leur apporte la bénédiction.

En effet, nos enfants sont de merveilleuses plantes, des fruits splendides. Dans tout jardin, l'une des principales tâches du jardinier est d'enlever les mauvaises herbes pour qu'elles ne se mélangent pas aux fleurs et ne les empêchent pas de pousser comme il faut.

Nos enfants ne devraient-ils pas recevoir le même traitement que ces fleurs? (Mayane HaChavoua)

Rav Moché Benichou

DES ŒUFS D'OR... (SUITE)



Autour de la table de Chabat

Rav David Gold

Par ailleurs, le Yalkout Chim'oni (Devarim 930) enseigne que **grâce au mérite d'avoir renvoyé la mère, la suite du verset est « et tu prendras les oisillons »** c'est l'allusion qu'on aura des enfants (l'homme ou la femme qui a fait la mitsva) ! Toute cette pluie de bénédictions peut être comprise d'après les paroles du Rabbénou Be'hai et du saint Zohar.

Le Rabbénou Be'hai explique que lorsque la mère est jetée de son foyer, elle est pleine d'angoisse car son nid peut être détruit. Or, du fait de sa grande détresse, le prince, au niveau spirituel, représentant les oiseaux de ce monde demande la miséricorde de D'. Il dira : « L'Eternel est miséricordieux avec toutes Ses créatures » (verset des Psaumes) et sa plaidoirie amènera la miséricorde dans ce monde. La base de ce commentaire provient du saint Zohar. Il est dit (Tikuné Zohar 6. Dh Ruth) : « Grâce à cette mitsva, Hachem épanchera une grande mansuétude sur le monde entier. En effet, lorsque la mère est rejetée de son nid, elle est prête à en finir avec la vie. Et à cause de sa grande peine, le prince des oiseaux plaidera sa grâce devant D'. A ce moment Hachem réunira tous ces princ-

es et dira : **'Le prince des oiseaux, ainsi que beaucoup d'autres, demande grâce pour tous les volatiles... Et parmi vous, qui demande grâce pour Mes enfants (les fils d'Israël) et aussi sur la Chekhina (la Présence divine) Qui est en exil ? A ce moment Hachem « S'éciera » : « En mon Nom... J'épancherai de Ma miséricorde sur ce monde... »** . Continue le Zohar : A ce moment la générosité de D' se déverse sur toutes **les âmes affligées seules qui parcourent le monde d'ici et de là sans toit ni maison dont le cœur est brisé, sans force...** Toutes cette grande miséricorde a été actionnée par le mérite du Chiloua'h Haken/Le rejet du nid...

On apprend de ce formidable passage qu'Hachem agit dans ce monde en fonction de nos actions. L'homme a la faculté d'agir à sa guise et de faire naître la mansuétude divine. De plus, on voit qu'Hachem connaît parfaitement la situation de tous, et même pour certains leur solitude et leur détresse. Il attend de nous qu'on éveille sa générosité, **afin d'arriver à sa propre libération et plénitude.**

Rav David Gold ☎ 00 972.390.943.12



OVDHM Retrouvez-nous sur le www.OVDHM.com

Ne pas transporter ce feuillet dans le domaine public le Chabat - Ne pas lire ce feuillet pendant la tefila et la lecture de la torah
VEILLEZ A DEPOSER CE FEUILLET DANS UN ENDROIT COMPATIBLE AVEC SA KEDOUCHA

Autour de la table de Shabbat n° 349 ki-Tétsé



Lorsque tu partiras en guerre...

"Je suis pour mon aimé et Il est pour moi...", Elloul!

Notre Paracha de cette semaine est riche en Mitsvots. On s'attardera sur le début qui traite de **certaines** lois concernant la guerre. Par exemple, les premiers versets indiquent le cas d'un soldat qui s'éprend d'une prisonnière : la "Yeffet Tohar". La Thora nous indique la voie à suivre. Dans un premier temps, le soldat devra amener la captive dans sa maison pour une durée d'un mois. Durant cette période elle devra enlever **ses beaux habits attirants** ainsi que de tous ses autres artifices. Le verset indique que **durant trente jours elle pleurera** d'être loin de la maison de son père et de sa mère. Si après tout ce cérémonial notre homme continue à la désirer, elle devra faire un processus de conversion en bonne et due forme (immersion dans un Miqué et acceptation des Mitsvots...), **seulement après** elle sera permise. Cette période, des trente jours, représentait une épreuve afin que notre homme se détourne d'elle, car la Thora préfère qu'il choisisse une fille de la communauté. Seulement sa liberté lui est entièrement accordée, il pourra décider de consacrer son union.

De ce court passage on apprendra que **les lois de sainteté** (séparation et conversion) doivent être respectées même lorsque tous les garde-fous s'estompent. Car dans ces moments difficiles des combats et surtout de l'enivrement de la victoire, d'une manière générale la moralité et l'éthique sont mises de côté. Or la Thora jalonne notre chemin et ne laisse pas l'homme entièrement libre de faire n'importe quoi.

Le saint Or Ha'haïm explique le phénomène d'une manière plus profonde. Au tout début de la Création, Adam a fauté **en mangeant du fruit de l'arbre de la connaissance**. Les Kabbalistes enseignent que suite à cela **des myriades d'âmes** se sont retrouvées "capturées" par la Sitra Ara (les forces du mal). En effet, le premier homme "rassemblait", en lui, les âmes de toutes les générations à venir. Or, en fautant, son âme s'est désagrégée et de multiples étincelles divines se sont "perdues" dans le monde (absorbées par les

forces du mal). Depuis, elles recherchent à revenir à leur racine. C'est l'explication du phénomène des prosélytes qui, au cours des générations rejoignent la communauté. Comme par exemple la convertie Ruth ou Chmaï et Avtalion. Ces âmes reviennent d'elles même car elles sont attirées par la Thora et les Mitsvots. C'est une des raisons pour lesquelles la communauté juive s'est éparpillée sur tout le globe terrestre, afin de faire revenir ces âmes (grâce à la pratique de la Thora qui agit comme un aimant vis-à-vis de ces étincelles). Dans le même esprit, la captive fait un peu allusion à ce même phénomène (pour plus de détail voir le commentaire du Or Ha'haïm, "Véyech").

Cependant la Thora a d'autres niveaux d'interprétation. Le Saint Zohar (Zohar Hadach 72.) explique que les 30 jours de pleurs de cette belle captive est une allusion au mois de Elloul. C'est le dernier mois du calendrier, juste avant Roch Hachana. D'après les écrits du Zohar, la captive est une allusion au fauteur qui se repend (de ses fautes) durant le mois de Elloul. Cet homme pleure amèrement ses péchés qu'il a pu commettre durant l'année passée. Et lorsque le verset indique que la Yeffet Tohar se dévêtira de ses habits et se coupera les cheveux, il s'agit du symbole de l'homme qui se sépare de tous les plaisirs qu'ils l'ont poussé à mal agir. Cette introspection est la condition sine qua non pour recevoir le pardon de D.ieu. Et lorsque il est dit : "elle pleura la maison de son père et de sa mère", le père c'est D.ieu (car notre D.ieu est notre Père dans les Cieux), tandis que la mère c'est le symbole de l'assemblée des Bné Israël (la collectivité juive). Car lorsqu'un homme faute, il entache sa relation avec Dieu et affaiblit la communauté juive (car nos âmes forment une seule entité).

D'après ces paroles profondes on aura compris que le mois de Elloul n'est pas une période ordinaire. C'est un moment propice à la Téhouva pour chacun d'entre nous. La raison principale vient du fait que le 1^{er} du mois de Elloul, Moshé Rabénou est monté au Ciel pour demander le pardon de la faute du veau d'or. Et

Ne pas jeter, mettre dans la guéniza, ne pas lire pendant la prière et la sortie de la Thora

pendant 40 jours consécutifs (le mois de Elloul et les 10 premiers jours de Tichri) Moshé Rabénou priera en faveur de la communauté. C'est le 10 Tichri (Yom Kippour) qu'il descendra sur terre et amènera le pardon de D.ieu. Depuis lors, **et cela fait 3300 années que cela dure...**La période est propice pour recevoir le pardon de D.ieu de ses propre fautes.

Donc cette semaine mes lecteurs de plus en plus nombreux (Ken Yrbou) auront compris que c'est le moment d'améliorer son comportement (**et peut-être même d'avoir la chance de faire Téchouva, car pourquoi attendre les jours de notre vieillesse pour se rapprocher de la pratique ?**)

LES PETITS PAPIERS NOUS FONT GAGNER LE JUGEMENT!

Le Rav Yoel Tatelbaum Zatsal (mort en 1976), l'Admour (Rav) de Satmar à la fin d'une Téphila d'un jour du mois d'Elloul, vit qu'une partie de ses fidèles se pressaient de sortir de la synagogue afin d'être à l'heure pour leur travail.

Le Rav avait l'air courroucé et se tourna vers le public en disant : **"Voyez-vous tous les gens qui nous ont quittés cette année ou qui sont tombés malades ?**

S'ils avaient su cela lors du Roch Hachana de l'année précédente, c'est sûr qu'ils auraient vraiment beaucoup mieux prié lors des jours de jugement !

Donc, pourquoi gaspiller ces jours exceptionnels qui ne reviennent plus au cours de l'année ?"

L'Admour raconta une allégorie liée à ces journées Saintes. "Il y a longtemps quelque part en Europe Centrale, vivait un Roi qui avait l'habitude de sortir UNE FOIS par an, le jour de son anniversaire, en calèche dans les rues de la capitale. Et celui qui avait une demande préparait un petit papier/Pétek avec sa demande et le jetait dans la calèche du Roi.

Avec un peu de Mazal, le Roi lirait la feuille et accorderait la demande !

Un des Juifs de la capitale avait une demande très importante.

Donc le jour dit, il prépara avec beaucoup de soin son Pétek, le plia et lorsque la calèche royale passa près de lui, il lança le petit papier directement dans le carrosse.

Cependant les journées passèrent, mais la réponse du Roi n'arrivait pas !

L'année suivante, même chose, le papier soigneusement plié fut lancé dans la calèche.

Mais là encore pas de réponse du Roi !

Et pour cause, c'est que les gens de la cour royale haïssaient le peuple du livre, et lorsque le Roi déployait le petit papier pour le lire, les conseillers repoussaient la demande en évoquant toutes sortes d'accusations.

Finalement notre homme découvrit le stratagème et décida d'agir.

Le jour de l'anniversaire du Roi, il n'attendit pas le passage du monarque avec son carrosse. Notre homme se leva tôt, se pointa au portail du palais pour

glisser directement sa demande, avant même que les conseillers ne soient présents. Et grâce à D. ieu cela porta ses fruits.

Fin de l'allégorie.

Et le Rav Yoel expliquait que le Roi qui passe en calèche c'est à l'image des jours de jugement de Roch Hachana et Kippour. Or les accusateurs sont nombreux dans le Ciel. Ils examinent scrupuleusement la Thora et les Mitsvots de l'homme.

Les Mitsvots sont examinées attentivement par le Beth Din du ciel.

Pour réussir le jugement, il faut beaucoup de mérites.

Tandis que la période d'avant ce jugement, les accusateurs ne sont pas là encore pour faire leur réquisitoire. Donc lorsque notre homme s'est présenté très tôt le matin c'est le symbole de notre Téchouva des jours d'Elloul.

Donc, il nous reste à bien se préparer durant les jours précédant Roch Hachana. Grâce à la prière on réussira à éveiller la Miséricorde Divine sur nous et tout le Clall Israël !



Shabbat Chalom et à la semaine prochaine SI D.ieu Le Veut.

David Gold

Une bénédiction à Mikael Ben Chettrit et à son épouse (Elad) à l'occasion de la naissance de leur fille Mazel Tov !

Tous ceux qui souhaitent dédicacer le feuillet pour une réussite ou un souvenir, peuvent prendre contact par mail à l'adresse suivante : 9094412g@gmail.com, ou par téléphone 00 972 55 677 87 47



sous la direction
du Rav **Israël
Abargel Chlita**

Haméïr Laarets

- Apprendre le meilleur du Judaïsme -

Ki Tetsé
5782

|171|

Parole du Rav



Le Chabbat du 3 Tamouz, c'était la hilloula du Rabbi de Loubavitch qui était le tsadik de la génération. Mon père nous a raconté à maintes reprises que lorsqu'il était en train d'étudier avec Baba Salé et qu'ils évoquaient le Rabbi, Baba Salé se levait de toute sa stature.

Un jour un homme est arrivé des Etats-Unis, de chez le Rabbi amenant à Baba Salé un petit morceau de gâteau nommé Leikah distribué au mois de Tichri. Alors Baba Salé s'est immédiatement mis debout en disant : «Une bénédiction du juste de la génération est arrivée !» Il a appelé la Rabbanite en lui disant d'émietter ce petit morceau de gâteau, dans un grand gâteau qu'elle préparera en l'honneur du chabbat. Et de ce gâteau, elle prendrait un petit morceau et chaque fois elle émiettera un petit morceau dans le suivant... Alors, un jour, à table avec mon père, il lui a dit : «C'est le Tsadik, tout lui revient !» Baba Salé lui-même, lorsqu'il était dans une certaine détresse était habitué à consulter sa sainte bouche ! C'est la force des tsadikimes !

Alakha & Comportement



Il est vivement recommandé aux hommes de s'immerger dans un mikvé la veille de Roch Achana. Par cette immersion, l'homme méritera d'expulser de son âme et de son corps les dures klipotes qui se sont attachées à lui à chaque fois qu'il a commis une faute tout au long de l'année et qui l'entourent matériellement et spirituellement.

En se plongeant dans le mikvé avec de bonnes intentions et en prenant soin de faire une tchouva sincère, l'homme purifiera alors son corps et son esprit. Cette immersion le fera renaître spirituellement car en étant recouvert de toutes parts de cette eau, l'homme sera comme un embryon dans le ventre de sa mère avant sa venue au monde, pur et saint en étant propre de tout péché. Il sera considéré dans les cieux comme un nouvel homme. Etant donné qu'il se sera purifié, il sera plus facile maintenant pour lui de se rapprocher de son saint créateur et de recevoir un jugement miséricordieux pour Roch Achana.

(Hélév Aarets chap 11 - loi 8 page 205)

La modestie est le mode de vie des enfants d'Israël



Dans notre paracha, la Torah nous enseigne que lorsque le peuple d'Israël est forcé d'entrer en guerre contre les ennemis, les soldats ainsi que le peuple, n'ont pas besoin d'avoir peur ni de s'inquiéter ! Bien que l'ennemi puisse posséder un nombre supérieur de soldats entraînés, des armes de pointe et qu'ils soient prêts à attaquer, nous n'avons rien à craindre parce qu'Hachem nous précède, nous garde, nous sauve et nous protège !

Il est rapporté dans la paracha : «Car Hachem, ton Dieu marche au milieu de ton camp pour te sauver et te délivrer de tes ennemis devant toi. Par conséquent, votre camp sera saint, et rien d'impudique ne doit être vu parmi vous, de peur qu'il ne se détourne de vous» (Dévarim 23.15). Expliquons les différents termes du verset : «Te sauver et te délivrer de tes ennemis» - Le peuple n'aura pas à courir après ses ennemis, Hachem les mettra devant eux, et ils trébucheront devant Israël dans la peur. «Ton camp sera saint» - La condition pour tout cela est la sainteté qui réside dans le camp. Quand il y aura de la sainteté dans le camp, Hachem sortira devant les enfants d'Israël, et quand Hachem est avec nous, il n'y a rien à craindre ! Le danger ne commence que lorsque notre sainteté est altérée. «Et rien d'impudique ne doit être vu parmi vous, de peur qu'il ne se détourne de vous» - Dès que les enfants d'Israël

perdent leur modestie, Hachem disparaîtra de l'intérieur du camp. Et si Hachem n'est pas avec nous, nous ne pouvons rien faire. Par conséquent, nous devons tous prendre sur nous d'agir modestement dans tous les aspects de notre vie, et grâce à cela, Hachem ne nous quittera jamais ! Voyons maintenant ce qu'est vraiment la modestie. Le monde a tendance à attribuer le concept de «modestie» à la façon dont quelqu'un s'habille, ce qui est vrai, cependant, ce n'est qu'un des nombreux éléments de la modestie. La vérité est que le concept de modestie est multiforme et touche à de nombreux sujets.

La modestie est un mode de vie. La règle générale est que la modestie signifie ne pas se démarquer de quelque manière que ce soit. L'un des principaux traits de caractère du peuple d'Israël est sa modestie. C'est ce qui témoigne que nous sommes les enfants d'Avraham, d'Itshak et de Yaacov. Comme le dit la Guémara : «Quiconque n'a pas honte, c'est sûr que ses ancêtres ne se sont pas tenus debout au Mont Sinaï». Rabbénou Béhayé a écrit qu'Hachem a créé le monde entier et nous a donné, sa Torah pour que nous embrassions la vertu de la modestie. Par le mérite de notre modestie, Hachem a fait tous les miracles pour nous lorsque nous avons quitté l'Égypte ! Il y a beaucoup de personnes qui gardent les mitsvot et évitent les transgressions uniquement parce

>> suite page 2 >>

Photo de la semaine



Citation Hassidique



"Comme une rose entre les ronces, telle est mon amie entre les jeunes filles. Comme un pommier au milieu des arbres de la forêt, ainsi est mon bien-aimé parmi les jeunes gens; j'ai brûlé de désir de m'installer sous son ombre et son fruit est tendre à mon palais. Il m'a conduit dans la réserve, il a étendu son étendard sur moi, c'est l'amour.

Consolez-moi par des pâtisseries au raisin, réhabilitez-moi avec des pommes, car je suis plaintive d'amour. Sa main gauche maintient ma tête et sa droite m'enlace. Je vous en supplie, chères filles de Jérusalem, par les biches et les gazelles des champs : n'éveillez pas, ne recherchez un amour impossible."

qu'ils se sentent gênés. Si ils pouvaient éliminer leur embarras, ils quitteraient complètement la Torah et feraient tout ce qu'ils auraient envie de faire, se retrouvant finalement dans des endroits très sombres. Tout comme les prophètes ont réprimandé les enfants d'Israël, comme il est écrit : «Ils devraient avoir honte des horreurs qu'ils commettent; malheureusement ils ne possèdent plus aucune pudeur, et ne savent plus rougir. Aussi tomberont-ils avec ceux qui succombent à l'heure où j'aurai à les

châtier,...» (Yirmiyaou 6.15). De toutes ces sources, nous voyons que la honte, l'embarras et l'humilité font aussi partie de la modestie.

Le 15 Nissan, 2448 ans après la création du monde, les enfants d'Israël ont quitté l'Égypte. Ils se sont approvisionnés en matsotes et ont commencé leur voyage dans le désert. Pendant quelques jours, ils mangèrent des matsotes, puis, un jour, au cœur du désert, les matsotes furent épuisées ! La pression augmenta énormément comme il est écrit : «Les enfants d'Israël murmurèrent contre Moché et Aharon, dans ce désert et ils leur dirent : Pourquoi ne sommes-nous pas morts de la main d'Hachem, dans le pays d'Égypte, assis près des marmites de viande en nous rassasiant de pain, alors que vous, vous nous avez amenés dans ce désert, pour faire mourir de faim tout le peuple!» (Chémot 16.2-3). Moché Rabbénou leva les yeux au ciel et Hachem lui révéla qu'il n'y aurait plus de problème de nourriture comme il est écrit : «Je vais faire pleuvoir pour vous une nourriture céleste, le peuple ira en ramasser chaque jour sa mesure» (Chémot 16.4).

Moché Rabbénou répéta les paroles d'Hachem au peuple d'Israël puis ajouta : «Car que sommes-nous ? Vos murmures ne nous sont pas destinés, c'est Hachem qu'ils atteignent» (Chémot 16.88), et Rachi interprète les mots «Que sommes-nous» comme «Quelle importance avons-nous». Moché et Aharon possédaient la modestie de la pensée. Bien que tout ce qu'ils ont fait était dû à l'illumination divine, aucune bonne action qu'ils ont faite ne les a amenés à laisser leurs pensées prendre le dessus et à exiger l'honneur ou la gloire. Tout ce qu'ils faisaient était complètement conforme à la volonté d'Hachem, et immédiatement après, ils cachaient leurs bonnes actions, même à eux-mêmes. Ils se regardaient toujours comme s'ils commençaient leur service divin à ce moment, et que l'acte

qu'ils allaient faire était comme leur première bonne action. C'est une vraie modestie de pensée.

La mesure principale d'une personne dans l'autre monde sera en fonction du degré de modestie qu'elle avait sur terre. Par conséquent, la Torah ne peut habiter à l'intérieur, ni être obtenue que par un cœur humble et modeste. C'est le secret du vrai succès ! Et c'est ainsi que le Rambam nous l'a enseigné : Sachez que que quelqu'un, désireux d'obtenir la couronne de la Torah, doit être diligent sur deux aspects :

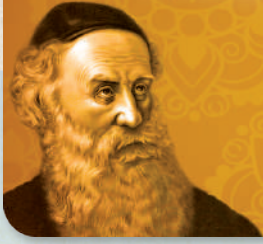
A) Étudier spécifiquement dans une maison d'étude, car nos sages ont dit : «Quiconque apprend dans une maison d'étude n'oubliera pas vite son apprentissage. B) Apprendre la modestie sans se faire remarquer par les autres. Par conséquent, qu'ont fait nos ancêtres et nos rabbanimes tout au long des générations ? Ils passaient la plupart de leurs nuits à étudier la Torah. La nuit est un temps où le monde dort, le monde est immobile, le monde est pacifique. Il n'y a pas de bruit. Il n'y a pas de travail, pas d'école... La plupart de la population est inactive. Justement dans ce moment d'accalmie, ils plongeaient dans la mer de la Torah.

Le Rav Yoram Zatsal nous a dit qu'avec le bruit et l'agitation, rien n'est réalisé. Depuis le jour où le peuple d'Israël a commencé à être exposé aux publications, exposé au monde, aux ordinateurs et aux bureaux, les choses n'ont jamais été les mêmes. Beaucoup d'hommes ont été détruits. Les enfants se sont malheureusement écartés du chemin de la Torah et des mitsvot. Le peuple d'Israël a commencé à s'effondrer. Le secret d'Israël est la modestie. Lorsque les murs de la modestie sont endommagés, toutes les forces extérieures peuvent prendre le relais pour nous nuire.

"Tous les grands du peuple d'Israël possédaient la vertu de modestie"

C'est ce qui s'est passé pendant la Askala. Il y avait de si grands érudits tels que le Rama de Pano, le Maharal de Prague, le Kéli Yakar, le Chlah Akadoch, et d'autres grands dans cette génération. Soudain, la Askala est arrivée avec ce principe : «Vous pouvez étudier la Torah, mais concentrez-vous sur l'obtention d'un statut social, d'un rang important, pour devenir connus et célèbres...» Cela a causé d'innombrables dommages auxquels nous sommes encore confrontés aujourd'hui. Si les juifs de la askala avaient suivi le modèle de nos ancêtres nous n'en serions peut-être pas là aujourd'hui. Il faut se rappeler que la clé du succès de chaque juif est la modestie !

”בִּי קְדוֹב אֱלֹהֵי דַּרְבֵּר מֵאֵל בְּפִי וּבִלְבָבִי לְעִשְׂתִּי”



Connaître la Hassidout



Le succès viendra en fonction de la capacité à se réaliser

Dans le Choulhan Aroukh du Rav, l'Admour Azaken écrit (Loi de l'étude de la Torah 82, section 12) que chaque personne doit faire attention à ce que son étude sorte de ses lèvres et qu'il entende tout ce qu'il apprend, que ce soit dans le Houmach, la Michna ou le Talmud, sauf au moment de l'étude en profondeur, là cela n'est pas nécessaire pour avoir une meilleure concentration et une meilleure compréhension. Et sur tout ce qui sera appris juste par la seule pensée, qui ne sortira pas de la bouche avec les lèvres et qui ne sera pas entendu, l'homme ne remplira pas par cette étude la réalisation de la mitsva de «Et vous l'étudierez» et le commandement de «Ce livre de la Torah ne doit pas quitter ta bouche, tu le méditeras jour et nuit» (Yéochoua 1.8), et comme pour toutes les mitsvot qui dépendent de la parole, dans lesquelles il ne suffit pas d'y penser pour être acquitté de sa réalisation, à moins qu'il n'entende de la bouche de celui qui parle et que l'auditeur réponde ensuite en faisant sortir les mots de sa bouche.

C'est-à-dire que celui qui n'apprend la Torah qu'en pensée, il ne l'observe pas «Et vous l'étudierez», un homme peut s'asseoir pendant une journée entière pour étudier la Torah et l'approfondir, mais selon l'Admour Azaken, il n'aura pas réalisé la mitsva de l'étude de la Torah, car il aurait dû faire sortir les mots avec ses lèvres, et au lieu de cela il a étudié avec la méditation du cœur seulement. Parce que l'étude de la Torah s'accomplit lorsque les paroles sortent de la bouche, et comme les Sages l'ont exigé (Erouvin 54a) «Car elles sont un gage de vie pour qui ceux qui les prononcent» (Michlé 4.22). Bien que le fait même d'obtenir la Torah ne se fait que dans la pensée, quand vous la mettez dans votre bouche, vous serez en mesure de l'obtenir à la perfection.

Sortir les mots de sa bouche est similaire à un homme qui veut préparer le déjeuner, il a mis dans la casserole tout ce qui était nécessaire pour cuisiner, et la casserole



elle-même est placée sur le dessus de la cuisinière, mais un seul petit détail a été oublié, celui d'allumer le gaz, bien sûr la nourriture ne sera pas comestible. C'est ce qui est rapporté dans le Zohar (Chémot page 29) au sujet de Rabbi Hiya s'adressant à Rabbi Yossé Akatan : «Excusez-moi, ce n'est pas comme ça qu'il faut parler des enseignements, d'abord il faut cuisiner les choses, puis demander clairement ce que vous souhaitez savoir». A l'époque des Tanaim, si une personne posait une question qui n'était pas pertinente, elle était sortie de la maison d'étude.

Il est rapporté dans le Talmud (Baba Batra 23b) qu'une fois Rabbi Yirmia a posé une question incorrecte, ils l'ont sorti de la maison d'étude, et quand il leur a reposé correctement la question, ils l'ont réintégré, comme expliqué dans la Guémara (Ibid. 165b). La question de quelqu'un qui étudie c'est déjà la moitié de la réponse. Il faut savoir que poser une question, c'est plus difficile que d'y répondre, car la question témoigne du niveau de connaissance de la personne.

Et en particulier, l'examen de la sagesse et de la connaissance qui dans son âme sont vêtus de la réalisation de la Torah qu'il obtient dans le Pardess - le Pchat, le Remez, le Drach et le Sod. Un homme

qui étudie le Pchat de la Torah avec l'aide d'Hachem, c'est-à-dire le Houmach, qu'il apprend les Michnaïote, qu'il apprend la Guémara d'une manière très ordonnée, qu'il apprend le Choulhan aroukh correctement, puis la pnimioute de la Torah, tout cela viendra en fonction de sa capacité à se réaliser. L'Admour Azaken laisse entendre ici que tout le monde n'atteint pas la même réalisation. Il y en aura certains qui réussiront plus que d'autres. Par exemple, s'il y a 100 hommes assis dans un cours de Tanya, seulement trente d'entre eux comprendront, les autres sont là juste pour regarder. L'un dira :

«Cela ne me parle pas du tout», un autre dira : «Quelles sont ces choses dites ici ? Est-ce un nouvel enseignement ?» et un troisième dira : «Que puis-je faire ? Ce n'est pas beau de partir au milieu du cours».

Mais il sera récompensé pour cela, parce que l'idée du livre du Tanya, est que même si vous l'avez touché involontairement, vous ne quitterez pas ce monde sans avoir fait téchouva, comme ce que les sages ont exigé (Roch Achanah 25a) : Après tout, il est dit : «Vous, vous, vous» trois fois, vous - même sans faire exprès, vous - même exprès, vous - même par erreur. Dans tous les cas, le contact avec ce livre vous rendra saint. Comme rapporté dans la Michna (Mikvaot 85.46), et ainsi a statué le Rambam (Alachot Mikvaot 89.17) : Si une vague a été arrachée de la mer et est tombée sur un homme ou sur des ustensiles et qu'elle est constituée de quarante Séa, ceux-ci sont purs pour consommer les sacrifices Houlin car l'immersion pour les Houlin ne nécessitent pas d'intention. C'est-à-dire que même si cet homme qui était impur n'avait pas l'intention de s'immerger, le fait même que la vague soit passée sur lui, le purifie, donc le fait même de toucher le livre de Tanya est extrêmement bénéfique pour l'âme de l'homme.

|| suite la semaine prochaine ||

Extrait tiré du livre : Bétsour Yaroum enseignement sur le Tanya - Chapitre 4
du Rav Yoram Mickaël Abargel Zatsal



Horaires de Chabbat

	Entrée	sortie
Paris	19:58	21:03
Lyon	19:45	20:47
Marseille	19:41	20:41
Nice	19:34	20:34
Miami	19:13	20:05
Montréal	18:58	20:00
Jérusalem	18:13	19:29
Ashdod	18:35	19:31
Netanya	18:34	19:31
Tel Aviv-Jaffa	18:35	19:30

Hiloulotes:

- 16 Eloul : Rabbi David Laaziz
- 17 Eloul : Rabbi Moché Tolédano
- 18 Eloul : Le Maarale de Prague
- 19 Eloul : Rabbi Sliman Ménahem Mani
- 20 Eloul : Rabbi Eliaou Lopiane
- 21 Eloul : Rabbi Itshak Ashkênazi
- 22 Eloul : Rabbi Eliaou Ilouz

NOUVEAU:

Faites la dédicace de votre choix dans l'édition prochaine du livre Imré Noam Volume 2 en français sur les enseignements du Rav Yoram Abargel Zatsal



Contactez nous au : +972-54-943-9394

Histoire de Tsadikimes

Il était une fois un jeune homme vivant à Jérusalem qui étudiait la Torah jour et nuit. Lorsqu'il rencontra sa future femme, il lui demanda de pouvoir continuer à apprendre, même après le mariage. Bien sûr, elle accepta et ils se marièrent. Ils donnèrent naissance à sept filles, et le mari continua à étudier sans interruption...

Un jour, sa fille aînée ayant atteint l'âge adulte, sa femme lui dit : «Jusqu'à présent, tu as appris, mais maintenant nous devons marier notre fille. Va chercher l'argent nécessaire pour cela». Le mari prépara son périple. En quittant la ville, il n'alla pas bien loin avant de remarquer un vieil homme devant lui souriant joyeusement. Le vieil homme le salua : «Chalom Rabbi! Pourquoi pars-tu pour une autre ville ?» Il lui répondit : «Ma fille aînée doit se marier, qui paiera pour le mariage ? C'est une mitsva !» Le vieil homme répondit : «Et ton étude de Torah ?» Le rabbin resta silencieux. Le vieil homme dit : «Je te donnerai tout ce qui te manque si tu retournes à tes études!» Le vieil homme sortit alors un épais portefeuille en cuir de sa poche et lui tendit dix mille pièces d'or ! Le rabbin entra chez lui de bonne humeur et plein d'optimisme.

Quand il rentra chez lui, sa femme lui demanda ce qu'il faisait déjà là. "Il lui raconta tout ce qui s'était passé avec le vieil homme. Ils marièrent leur fille, et avec ce qui restait de l'argent, ils purent vivre confortablement. Le jour où sa deuxième fille devait se marier arriva. Il sortit de la ville pour chercher l'argent. Hors de la ville, il rencontra à nouveau le même vieil homme et encore une fois la même scène se produisit. L'histoire se répéta pour les mariages de six de ses filles.

Le jour où sa dernière fille devait se marier arriva. Sa femme lui dit : «Va et reviens vite». Il quitta la ville, sachant qu'il serait bientôt de retour à la maison. Quand il atteignit la périphérie de la ville, il regarda dans toutes les directions mais ne vit pas le vieil homme. Pensant qu'il avait peut-être péché et qu'il ne méritait plus d'aide, il se mit à pleurer. Alors qu'il était presque arrivé à la sortie de la ville, il le vit soudain debout, les bras croisés et souriant... Il se précipita vers lui et s'exclama : «Chalom!» Le vieil homme lui répondit passivement «Bonjour». Il lui demanda : «Pourquoi m'as-tu quitté ?» «En quoi tes problèmes me concernent-ils !» répondit le vieil homme. Le rabbin était désemparé. «Qu'ai-je fait pour être traité de cette façon?» Le vieil homme tourna son visage et ne dit rien. «Dis-moi ton nom pour que je puisse au moins te remercier».

Le vieil homme répondit avec colère : «Pourquoi as-tu besoin de connaître mon nom?» Le rabbin devint sérieux, et d'une voix autoritaire, lui dit : «Je t'ordonne par le pouvoir de la Torah de me dire ton nom». N'ayant pas le choix, le vieil homme dit : «Je suis le Yetser ara !» Nerveusement, le rabbin demanda : «Pourquoi m'as-tu aidé six fois pour le mariage de

mes filles?!» Il lui répondit : «Je suis passé à travers le pays et j'ai vu une grande ville, paisible avec ses citoyens complets dans leur service divin. La ville avait deux Beït Din. Les juges enseignaient la Torah aux masses, et tous les citoyens écoutaient les rabbanimes.



«Comment leur avoir permis d'avoir autant de bien sans intervenir? J'ai donc commencé à faire tourner ma toile et planifier leur chute. Au début, j'ai pénétré les personnalités des rabbins et leur ai enlevé leur humilité. Cela a amené chacun d'eux à commencer à penser qu'il était plus important que l'autre... Alors que j'étais occupé avec mes plans, j'ai remarqué que tu

approchais de la ville. J'avais peur que tu saisisse ce qui se passait et que tu leur demande de restaurer leur humilité. C'est pourquoi je t'ai rencontré et t'ai donné de l'argent pour que tu rentres chez toi. J'ai continué mon travail et j'ai réussi à provoquer des litiges entre les deux tribunaux. Chacun déclara qu'il était meilleur que l'autre et méritait plus de respect. Les citoyens regardaient avec étonnement.

Pour ta deuxième fille. Je me suis précipité pour te remettre sur le chemin du retour pour que je puisse retourner à mon travail. Cette fois, j'ai attaqué chaque tribunal séparément et j'ai réussi à amener les juges à se battre entre eux, ce qui a amené chacun à penser qu'il méritait d'être le juge en chef. A ta quatrième fille, j'avais déjà pu atteindre le point où, après que le juge ait rendu sa décision, le plaideur s'en prenait à lui en refusant son verdict. Pour ta cinquième fille, les citoyens détestaient déjà les rabbins mais leur disaient encore bonjour dans les rues. Au sixième mariage, ils avaient cessé de se dire bonjour, mais j'avais encore peur qu'ils fassent demi-tour et que tu apportes la paix entre eux. Mais maintenant, mon travail est terminé. Comme les habitants de la ville n'ont plus de rabbins sages pour les guider, ils ont cessé d'étudier la Torah et d'observer les mitsvotes. Je les ai piégés dans ma toile ! En ce qui te concerne, tu peux entrer dans la ville. Tu ne pourras plus les sauver !»

Avec son dernier mot, il disparut. Choqué, le rabbin courut rapidement vers la ville, pleurant et priant Hachem de l'aider. Quand il arriva, il chercha la synagogue centrale, et quand les citoyens se rassemblèrent, il monta sur l'estrade et regarda la foule. Rassemblant toutes ses forces il leur dit : «S'il vous plaît, écoutez ce que j'ai à vous dire! Je ne suis pas venu pour de l'argent, pas même un sou. Je n'ai qu'une histoire à vous raconter. maintenant, s'il vous plaît, écoutez-moi !» Il commença alors à leur raconter toute l'histoire du début à la fin ! «Sachez» leur dit-il que vous n'avez été piégés et ligotés, confinés et emprisonnés, que dans une toile d'araignée. Libérez-vous, et Hachem sera à vos côtés pour vous soutenir !»

Pour recevoir le feuillet ou dédicacer un numéro contactez-nous:

+972-54-943-9394

Distribué Gratuitement. Merci de le déposer à la guéniza



Bet Amidrach Hameïr Laarets

Tel: 08-374-0200 • Fax: 077-223-1130

www.hameir-laarets.org.il/fr | office@hameir-laarets.org.il

En vertu de l'article 46 possibilité de remboursements d'impôt sur les dons



hameir laarets



054-943-9394



Un moment de lumière

BNEI SHIMSHON

בְּנֵי שִׁמְשׁוֹן

BNEI SHIMSHON KI TETSE

Pour recevoir gratuitement ce feuillet chaque semaine, s'inscrire sur : bneishimshon@gmail.com

Le *Zera Shimshon* est l'un de ses deux sfarim les plus connus, il s'agit d'un commentaire sur la Torah.

Le *Zera Shimshon* eut un fils. Ce dernier décéda laissant le Rav Shimshon 'Haim sans descendance. Dans l'introduction de son livre, le *ZERA SHIMSHON* promet à celui qui étudiera ses écrits beaucoup de réussite aussi bien matérielle (notamment une belle descendance) que spirituelle.

CE QUE NOUS APPRENNONS DE LA CAPTIVE

Le début de notre parasha évoque les lois de la femme captive.

En cas de guerre, il peut se produire qu'un soldat juif désire une captive étrangère. C'est un moment de désir difficile à surmonter.

La Torah permet à cet homme d'épouser cette femme qu'après s'être soumis à la procédure suivante : elle devra passer un mois de deuil pendant lequel elle devra être dépourvue de tous ses ornements, et, pendant toute cette période, il lui était interdit de la toucher.

Suite à cette période d'attente, si l'homme persistait à vouloir l'épouser, et si elle désirait se convertir et embrasser la loi juive dans tous ses détails, alors il pouvait se marier avec elle. Hazal (voir premier Rashi de la parasha) nous enseigne que la femme captive (non juive) est permise pour les guerres qualifiées de « facultative ».

A l'inverse les guerres de conquêtes d'Erets Israel sont demandées par Hashem et sont mêmes considérés comme une mitsva. Hazal nous enseigne que les lois permissives sur la captive ne concernent que les guerres « facultatives » et ne concernent pas les guerres de conquête d'erets Israël.

QUESTION

Le *Zera Shimshon* pose la question suivante, si la torah n'a permis la femme captive uniquement pour apaiser le yetser hara (comme précisé par Rashi qui rappelle le Talmud Kiddoushin : La Tora ne parle d'ici d'une autorisation « exceptionnelle » qui prend

en compte l'appel ardent et puissant du mauvais penchant à ce moment précis - voir Kiddoushin 21b), aussi, pourquoi ne pas l'avoir également permise pour les guerres qui concernent la conquête d'erets israel ? Le penchant reste le même quel que soit le type de guerre : Facultative ou obligatoire ?

REPONSE

Pour introduire sa réponse, le *Zera Shimshon* évoque l'approche de guerre appliquée par Josué qui entreprit les guerres de conquête d'Israel. Maimonide rappelle l'approche comme suit :

שלשה כתבים שלח יהושע עד שלא נכנס לארץ הראשון שלח להם מי שרוצה לברוח יברח וחזר ושלח מי שרוצה להשלים ישלים וחזר ושלח מי שרוצה לעשות מלחמה יעשה

Josué envoya trois missives avant d'entamer la conquête de la terre d'Israel. Dans la première, il écrivit : « que celui qui désire s'enfuir le fasse ». Dans la seconde : « que celui qui désire faire la paix la fasse ». Enfin, dans la troisième, il conclut : « que celui qui désire guerroyer le fasse ».

L'approche « juive » se répète d'ailleurs, à l'image de l'armée israélienne qui prévient avant d'envoyer des bombardements.

In fine, celui qui est finalement resté faire la guerre avait au préalable trois chances unique de s'en sortir. Une personne qui s'entête en refusant la paix et la liberté montre par son attitude une forme de « cruauté », il montre que c'est une personne « mauvaise ».

Aussi, si une captive était restée dans ce camp de guerre c'est qu'elle avait montré par son

comportement qu'elle refusait les trois appels à la liberté et à la paix. Elle avait montré que c'était une « personne » mauvaise. Comment était-il possible de la permettre à un fils d'Israel ?

En refusant la captive des guerres de conquête d'Israël, le Zera Shimshon nous enseigne qu'Hashem souhaitait également pointer du doigt que la terre d'Israel ne supporte pas les personnes mauvaises et qu'au final, une personne qui refusait les appels à la paix devait être à jamais exclue du peuple juif. Le Zera Shimshon nous précise qu'Hashem souhaite aussi rappeler aux bnei israel qu'il est plein de clémence, il offre à l'homme de multiples moments pour faire téchouva et qu'il ne doit pas penser qu'il a encore du temps (comme le font les réchaim).

ANALOGIE AVEC LE MOIS DE ELOUL, ROSH HASHANA ET KIPPOUR

Nous sommes actuellement au mois d'Eloul, à l'instar de l'explication du Zera Shimshon, nous pouvons également faire une analogie avec la période

que nous vivons et celle que nous allons vivre. Hashem nous offre finalement plusieurs possibilités et moments pour faire téchouva :

- Le mois de Eloul (où nous disons qu'Hashem est dans les champs, il est près de nous et il attend notre téchouva)
- Les 10 jours de pénitence (10 jours d'une grande potentialité vis-à-vis de la téchouva)
- Enfin le jour de Kippour, un jour empli de bonté et de spiritualité et propice de façon exceptionnelle à la téchouva.

Ne laissons pas passer ces magnifiques opportunités de revenir vers Hashem.

Puisse le mérite du Zera Shimshon nous protéger et nous aider à revenir vers Hashem dans ces moments si propices.

LEILOUY NISHMAT HAIM BEN SIMHA, Yael Bat Sarah, Solika Bat Rahma. @TIFERETMOCHE ROMAINVILLE